

RAPPORT D'ACTIVITE



**GIP Accueil des Gens du Voyage
en Ile et Vilaine**

2011

Table des matières

Préambule	6
Partie 1/ La médiation sur les stationnements	8
I/ Les stationnements spontanés 2011.....	8
II/ Les grands passages estivaux	10
Partie 2/ L'accompagnement des familles	17
I/ Les accompagnements	17
A- Origine des demandes.....	19
B- Outils d'intervention.....	19
C- Territoire d'intervention.....	20
II/ Les domaines d'intervention : éléments et analyse.....	21
A- L'insertion sociale.....	21
a- L'accès aux droits.....	21
b- Protection de l'enfance.....	24
c- Lutte contre la précarité.....	25
d- Perspectives 2012.....	26
e- Les aides financières en 2011.....	29
B- La santé.....	29
a- Les consultations médicales PMI.....	29
b- Les visites à domicile.....	30
c- Les permanences infirmière.....	31
d- Les permanences avec la sage femme.....	32
e- Constats et préoccupations.....	32
C- L'insertion professionnelle.....	33
a- Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches d'accès à l'emploi.....	33
b- L'emploi non salarié.....	33
c- Concernant l'emploi salarié.....	35
d- Perspectives 2012.....	36
D- Le logement et l'habitat.....	37
a- L'accompagnement social lié au logement.....	37
b- L'Habitat diversifié.....	40
E- La scolarisation.....	43
a- Favoriser la fréquentation de l'école dès la maternelle.....	43
b- Accompagner les familles dans la mobilité scolaire.....	44
c- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'institution scolaire.....	45
d- Sensibiliser et accompagner les familles au secondaire.....	46
e- L'accompagnement scolaire.....	48
f- Développement du lien avec insertion professionnelle.....	50
F- L'enfance et la jeunesse.....	51
a- Les éléments quantitatifs.....	51
b- Les éléments qualitatifs.....	51
c- L'enfance et le loisir structuré.....	52
d- La jeunesse (11-15 ans).....	53
e- L'insertion des 16-25 ans.....	54
f- Les perspectives 2012.....	54
Partie 3/ La coordination et le partenariat	56
I/ La coordination par territoires, les projets sociaux des aires d'accueil.....	56
A- Constats généraux.....	56
B- L'accompagnement à la mise en œuvre.....	57

a- Coordination et mobilisation du partenariat.....	58
b- Diffusion de l'information / connaissance des structures locales.....	61
c- La participation des familles.....	63
d- Le développement d'actions.....	63
e- Perspectives et réflexions sur le développement des projets sociaux.....	65
II/ La coordination par thématiques.....	66
A- Coordination et partenaires de la scolarisation.....	66
a- Information et coordination.....	67
b- Participation à la gestion de la mobilité scolaire.....	68
c- Renforcement des relations familles/structures éducatives.....	68
d- Appui technique du réseau d'accompagnement scolaire.....	69
e- Accompagnement des partenaires du secondaire.....	70
B- Coordination et partenaires de l'accueil et de l'habitat.....	71
a- L'appui à la coordination de l'accueil sur l'aire et son environnement.....	71
b- Accompagner les partenaires dans l'accès au logement des familles.....	72
c- L'appui technique et la médiation pour les terrains privés.....	72
C- Coordination et partenaires de l'insertion professionnelle.....	73
a- Appui des partenaires de l'accès à l'emploi.....	73
b- Appui des partenaires de la légalisation des activités.....	73
c- Appui des partenaires de la formation.....	77
d- Appui des partenaires de la mobilité.....	79
d- Appui des partenaires de la justice.....	79
D- Coordination et partenaires de la santé.....	80
a- Actions collectives.....	81
b- Groupes et réunions techniques.....	81
c- Appui technique aux professionnels de santé.....	82
d- Coordination des actions auprès des familles.....	82
E- Coordination de la révision du schéma départemental d'accueil des gdv.....	83
a- La procédure de révision.....	84
b- Engagement de la validation du projet de schéma.....	85
c- Le suivi du schéma et l'animation des instances.....	86
Partie 4/ Les actions d'information et la sensibilisation.....	89
Partie 5/ Le projet 2012.....	96
I/ Les orientations	96
II/ Les missions et objectifs généraux du GIP AGV35.....	97
III/ Les moyens (ressources humaines, matériels, partenariat).....	99
ANNEXES.....	101
Le rapport financier	101
Analyse de l'utilisation du site d'AGV35 par les internautes.....	108

PREAMBULE/ Origine du projet

1/ Le GIP est constitué depuis le 1er décembre 2008 entre :

- l'État, représenté par le Préfet du département de l'Ille-et-Vilaine
- le département de l'Ille-et-Vilaine, représenté par le Président du Conseil général
- la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Ille-et-Vilaine, représentée par sa Directrice dûment habilitée,
- la Communauté d'agglomération Rennes Métropole, représentée par son Président

Le GIP a obtenu un agrément « Centre social itinérant » jusqu'en 2011, année de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. La démarche de demande de renouvellement de l'agrément s'inscrit dans le contexte de révision du schéma en s'appuyant sur le diagnostic de la mise en œuvre dudit schéma en 2010 (diagnostic réalisé par AGV 35, mandaté par la Commission consultative départementale en janvier 2010).

2/ L'objet du GIP :

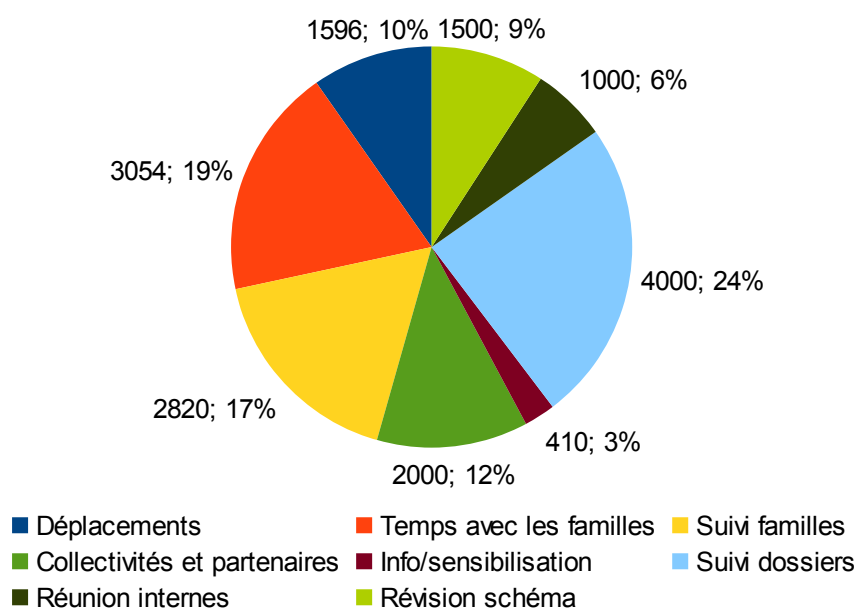
L'« Accueil des Gens du Voyage en Ille et Vilaine » (AGV35) exerce, sur l'ensemble du département de l'Ille-et-Vilaine en lien avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage les missions suivantes :

- la coordination et le suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage;
- l'accompagnement social des familles des gens du voyage (plus particulièrement celles qui ont une élection de domicile sur la ville de Rennes);
- l'accès aux services sociaux, socio-culturels et socio-éducatifs des enfants, jeunes et familles des gens du voyage;
- l'accompagnement à la scolarisation des enfants des gens du voyage;
- l'accès aux droits, la médiation entre les collectivités locales, leurs représentants et les gens du voyage;
- l'accompagnement des collectivités locales et leurs représentants dans la création et le fonctionnement des aires d'accueil.

3/ Les objectifs généraux du GIP sont :

- Permettre une meilleure connaissance des populations et de leurs déplacements
- Développer des solutions d'accueil diversifiées
- Équilibrer les capacités d'accueil sur le territoire départemental
- Développer les passerelles et les médiations permettant d'accéder au droit commun
- Assurer l'information, le soutien et la qualification des acteurs
- Permettre une meilleure reconnaissance citoyenne de cette population
- Soutenir les collectivités locales dans leurs efforts de gestion

Destination des heures travaillées en 2011 :



PARTIE 1/ LA MEDIATION SUR LES STATIONNEMENTS

I. Les stationnements spontanés 2011

Les stationnements illicites sont constitués généralement des groupes familiaux dont le nombre de caravanes est inférieur à 50. On distingue :

- **les stationnements d'errance** : ce sont des groupes de familles qui pour des raisons diverses n'intègrent pas les aires d'accueil. Ils alternent tout le long de l'année entre stationnements tolérés, stationnements autorisés ou stationnements litigieux. Ils profitent du vide (juridique) laissé par d'une part, la loi de 5 juillet 2000 notamment ses articles 1er – I et 9 – I et d'autre part, l'arrêt Ville de Lille du 2 décembre 1983 du Conseil d'État.
- **Les stationnements de voyageurs locaux** : sont ponctuels suite à un déficit d'emplacement sur les aires du secteur où ils se trouvent.
- **les stationnements pour raisons médicales ou familiales** : le nombre des caravanes dépasse souvent la capacité d'accueil d'une aire d'accueil (15 caravanes et plus). Ils sont justifiés par une raison vérifiable (permis de conduire, hospitalisation, fêtes de fin d'année, regroupement suite à décès).

A- Les stationnements en 2011 (source AGV et Préfecture)

	STATIONNEMENTS	SUR RENNES MÉTROPOLE	SUR ARR ST MALO	LE RESTE DU DÉPARTEMENT	INTERVENTIONS AGV
JANV.	10	8	0	2	2
FÉVR.	13	10	1	2	2
MARS.	11	7	2	2	12
AVR.	11	10	1	0	2
MAL.	16	7	6	3	20
JUIN	19	10	2	7	18
JUIL.	25	11	7	7	32
AOÛT.	14	5	4	5	15
SEP.	8	3	2	3	12
OCT.	14	7	2	5	16
NOV.	5	3	0	2	7
DÉC.	8	3	2	3	8
TOTAL	154	84	29	41	144
AUTORISÉS	17	12	5	0	4/17 (25%)
NÉGOCIÉS	37	20	5	12	20/37 (55%)
TOLÉRÉS	71	35	15	21	37/71 (52%)
EXPULSÉS	29	17	4	8	18/29 (62%)

B- Analyse des chiffres

154. Le nombre de stationnements spontanés en 2011 sur le département (55% sur Rennes métropole, 20% sur l'arrondissement de St Malo et 25% sur le reste du département).

79 Le nombre de stationnements qui ont nécessité une intervention physique du médiateur d'AGV35 (51% des stationnements).

15 interventions sur Rennes Métropole (essentiellement sur des terrains privés ou appartenant au Conseil Général). AGV est intervenu sur 18% des stationnements constatés sur RM.

64 interventions sur le reste du département. AGV est intervenu sur 92% des stationnements constatés sur le reste du département.

144. Le nombre de déplacements du médiateur sur les stationnements (en moyenne, 2 déplacements par stationnement).

Les interventions d'AGV sont proportionnellement inversées par rapport au nombre des stationnements sur Rennes Métropole, car la gestion des stationnements illicites est prise en charge par le service gens du voyage de Rennes Métropole. En effet, sur Rennes Métropole, les interventions d'AGV35 se limitent aux terrains privés ainsi qu'aux terrains appartenant à l'État ou au Conseil Général.

Sur le reste du département, AGV35 intervient à deux niveaux :

- en tant que tiers, il facilite la négociation entre gens du voyage et collectivités et présente des garanties du respect des engagements en cas d'accord.
- Il coordonne les actions entre les différents services impliqués dans l'accueil des gens du voyage. À savoir, les collectivités accueillantes, les services chargés de l'ordre public (Préfecture, Police nationale et Gendarmerie).

Le cadre général est le soutien aux collectivités d'abord dans la maîtrise de ces stationnements en leur fournissant les éléments techniques et juridiques pour prendre une décision. Ensuite dans la gestion des accueils qui en découlent, si la décision porte sur une autorisation provisoire de stationnement, par la mise en place d'un accord qui prévoit la limitation de la durée, les conditions du stationnement et le paiement des consommations en eaux et en électricité.

Les familles du voyage sont informées parallèlement de leur situation vis-à-vis des lois et règlements dans le souci du respect de l'ordre public. La plupart des cas, quand il s'agit des stationnements justifiés ou liés à l'absence de place sur les aires ; il y a accord ou proposition de solution concertée. Dans les autres cas, l'action judiciaire prend le relais en cas de blocage.

L'impact de l'action d'AGV35 peut être mesuré par :

- la comparaison du nombre de stationnements illicites dans les secteurs de nos interventions d'année en année;
- la propension à conclure des accords amiables qui évitent la phase judiciaire.

- Le rôle des lois et règlements en vigueur dans la recherche des solutions concertées.

Perspectives 2012

- les stationnements familiaux correspondent réellement à un besoin d'accueil « soupape » pour les groupes de moins de 50 caravanes qui se regroupent provisoirement en raison et pour la durée d'un événement familial. L'absence de ces terrains d'accueil urgent dans certains secteurs géographiques du département se traduit par des stationnements illicites.
- Pour les stationnements spontanés qui sont souvent la conséquence d'un déficit de place sur les aires d'accueil, la solution pourrait se trouver auprès des communes des zones blanches : communes non inscrites au schéma, non dotées d'une aire d'accueil, qui ne contribuent pas au financement d'une telle aire et qui n'appartiennent pas à un groupement de communes qui s'est doté de compétence de mise en œuvre du schéma départemental.

II. Les grands passages estivaux 2011

INTRODUCTION

Les grands groupes de gens du voyage, religieux ou non, voient chaque été en la Bretagne un lieu de stationnement privilégié. 2011 reste dans la continuité de 2010 avec beaucoup de sollicitations de nombreux groupes. Si le secteur nord du département est à nouveau le plus sollicité, l'organisation et la programmation départementale a cherché à équilibrer les stationnements sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine, en fonction des disponibilités et des équipements proposés.

L'accueil des grands groupes programmés en 2011 fut conforme à ce qui était prévu (15 semaines de stationnement pour 15 programmées);

On note un retour du nombre de stationnements au niveau de ce qui était observé en Ille et Vilaine en 2007 et 2010.

Le dispositif d'accueil de ces grands groupes continue d'évoluer dans le bon sens en Ille et Vilaine. En effet, après Rennes Métropole (3 lieux d'accueil potentiels), la communauté de communes du Pays de Redon (une aire de grand passage de 200 places), Fougères communauté (une aire de grand passage de 200 places), la ville de Saint-Malo a maintenu disponible et sommairement aménagé un lieu pour les groupes annoncés ; même si cet équipement (80 places maxi) s'est parfois avéré de taille inadaptée pour ces groupes programmés, cela reste un signal fort pour les représentants des gens du voyage comme pour les élus voisins, de la volonté de la ville d'avancer sur ce dossier.

Le nombre de passages de grands groupes s'est accompagné, comme chaque année, **de nombreux stationnements familiaux** dont la taille pouvait varier de 5 à 50 caravanes. Comme en 2010, près de trente de ces stationnements ont été signalés à la coordination départementale sur le seul arrondissement de Saint-Malo entre juin et août 2011.

A- La préparation des grands passages

a°) Les demandes de stationnement

48 semaines demandées (29 sur l'arrondissement de St Malo)

Trente six demandes sous forme de courriers plusieurs mois avant l'été 2009

Douze demandes téléphoniques reçues parfois quelques jours avant l'arrivée demandée des groupes. L'évolution sensible concerne cette année la notion même d'annonce de ces groupes importants en nombre de caravanes : plus de 30% des groupes ne s'annonçaient pas en 2004 ; cette année, un seul des stationnements constatés est arrivé sans s'annoncer (0/7 sur l'arrondissement de Saint-Malo). Néanmoins, sur les refus formulés aux pasteurs désireux de stationner sur le département, aucun n'est venu. De manière générale, ceux qui respectent le principe de s'annoncer acceptent aussi le fait de ne pas venir ... lorsqu'il nous est possible de leur expliquer les raisons de ce refus.

Alors pourquoi existe t-il encore des groupes qui ne s'annoncent pas ? Peut-être parce qu'à force d'essuyer des refus (l'organisation bretonne reste marginale en France et les réponses positives aux demandes formulées sont exceptionnelles) ils pensent que les collectivités refusent systématiquement les groupes et se « préparent » même afin d'éviter toute installation.

Peut-être encore parce qu'à force d'être accueillis sur des emplacements inadaptés sur lesquels ils se doivent d'aller ou sur des territoires qui ne disposent d'aucun équipement, ils préfèrent encore choisir au dernier moment puisque de toute façon, dans leur esprit, l'affrontement au moment de leur installation sera inévitable.

Communiquer sur les modalités d'accueil sur le département, communiquer sur les équipements en Ille et Vilaine reste un objectif et un moyen d'améliorer encore sensiblement la gestion de ces arrivées massives de caravanes sur l'ensemble du département et sur l'arrondissement de Saint-Malo en particulier.

b°) La programmation en Ille et Vilaine: 12 groupes, 15 stationnements et 18 semaines

27 demandes concentrées sur une période de 12 semaines ont été reçues (par courrier ou appels téléphonique). Les premières demandes ont été programmées. Les autres ont été déroutées vers des aires de grands passages du département ou de la région.

La programmation des groupes a été coordonnée entre les 4 départements bretons et les autres départements limitrophes.

Lorsque de nouvelles demandes étaient formulées en cours de saison, par téléphone ou par le biais d'autres Préfectures, les capacités d'accueil étaient étudiées et des propositions étaient formulées. Les groupes ont toujours accepté les propositions alternatives proposées (Fougères et Redon à la place de Saint-Malo par exemple).

c°) Les refus de stationnement : 15

Par soucis de cohérence régionale et pour éviter, qu'ils ne perturbent la programmation départementale, quinze refus de stationnement sur le département ont été signifiés :

Aucun des groupes non programmés ne s'est imposé sur le département. 8 concernaient l'arrondissement de Saint-Malo.

Potentiellement ce sont 15 groupes qui désiraient s'installer sur le secteur nord du département. 8 ont été programmés, les autres ont été déroutés vers d'autres terrains sur d'autres départements avec accord.

d°) La gestion du dispositif :

Les dates de passage des différentes missions ont été communiquées aux présidents de communauté de communes concernés. Il leur a été demandé de rechercher un terrain pour les accueillir conformément au schéma publié au recueil des actes administratifs le 15 janvier 2004.

Communauté de communes du Pays de Redon

Les deux groupes programmés sur Redon en 2011 ont été accueillis par la CCPR sur l'aire de grand passage pérenne.

Communauté de communes de Fougères

Les deux groupes programmés sur Fougères en 2011 ont été accueillis par Fougères communauté sur son aire de grand passage pérenne. Un groupe sollicitant tardivement le secteur de Saint-Malo a accepté de se dérouter vers Fougères, avec l'accord de la communauté de communes.

Rennes Métropole

Rennes Métropole a informé les maires des dates et des besoins en terrains pour cet été. Les aires de grands passages ont été utilisées pour accueillir les deux missions évangéliques programmées, deux stationnements familiaux de près de 50 caravanes et quelques groupes venus sur Rennes pour des raisons médicales.

C'est sur Rennes Métropole qu'un groupe est arrivé sans prévenir pour stationner sur une des aires de grands passages de l'agglomération.

Saint Malo agglomération

Sur le littoral nord du département, la ville de Saint-Malo a, pour la quatrième année consécutive, désigné un terrain pour accueillir les missions annoncées et programmées. C'est un geste fort de la ville pour affirmer sa volonté de traiter cette problématique. Les services techniques de Saint-Malo, la sous-préfecture, et la coordination départementale ont visité le site pressenti. Le délégué départemental de l'ASNIT (association nationale des gens du voyage évangélistes) fut également consulté. Le terrain s'est avéré inadapté pour accueillir les groupes programmés de plus de 80 caravanes compte tenu de sa superficie insuffisante (1,5 hectares alors que 4 hectares seraient nécessaires). Les groupes les plus nombreux ont donc cette année encore dû chercher et « choisir »

eux même le site sur lequel stationner (La Fresnais, St Méloir, Pleurtuit ; St Père, Saint-Jouan), générant ainsi des situations tendues de gestion de cette problématique tant pour les élus concernés que pour les responsables de groupes.

e°) Rencontre des Evangélistes à Gien.

Les quatre coordinateurs bretons se sont déplacés à Gien (130 ha; 5 à 10000 caravanes) comme chaque année à l'occasion de la convention mondiale évangéliste qui sonne le départ des périples des missions évangéliques en France (près de 90 groupes de 60 à 200 familles).

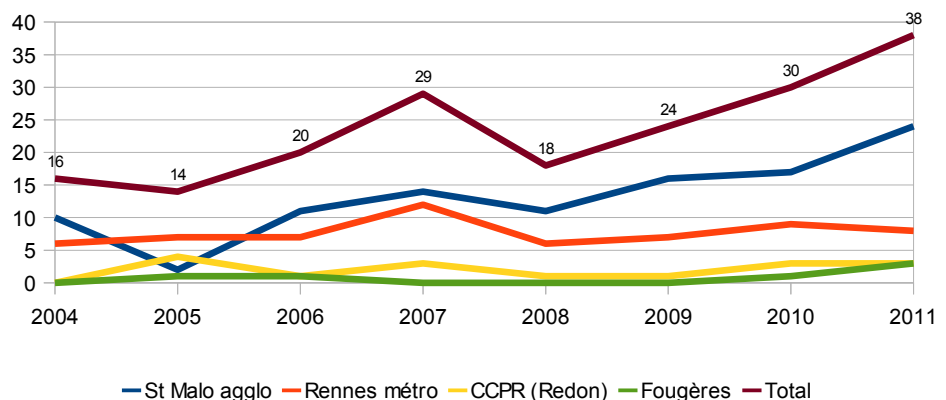
Ce fut à nouveau l'occasion de rencontrer les pasteurs des missions programmées afin de convenir des conditions, dates et itinéraires des groupes sur la région Bretagne.

Ce fut aussi souvent la seule opportunité de rencontrer les responsables des groupes refusés pour leur expliquer la démarche de la programmation départementale et les raisons du refus de stationnement de leur mission.

B- Les grands passages de l'été 2011

a°) Synthèse de l'accueil des grands groupes

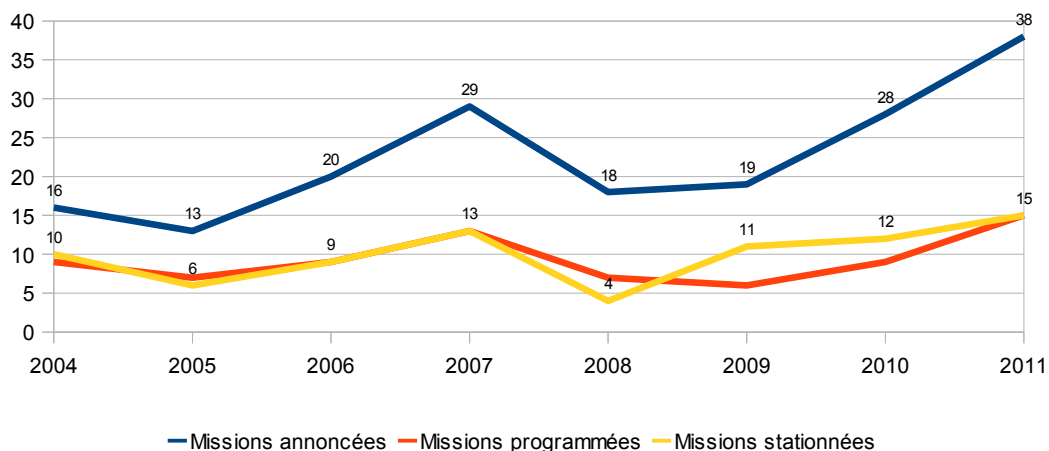
Evolution des demandes de stationnements depuis 2004



18 responsables de missions envisageaient de venir stationner 38 semaines sur le département durant l'été 2011 (23 semaines envisagées sur le seul arrondissement de Saint-Malo).

15 des 18 (83%) responsables avaient sollicité un terrain par courrier ou par téléphone.

Evolution du rapport stationnements/annonce et programmation depuis 2004



Sur les 38 semaines demandées, 18 seront enregistrées et présentées aux collectivités concernées comme « programmées ».
Les missions annoncées par téléphone durant l'été ont respecté l'organisation départementale en ne s'imposant pas sur les secteurs déjà sollicités et participant à l'accueil sur le département.

b°) Autres constats concernant les grands passages :

Peu de grands groupes

Les groupes de plus de 150 caravanes étaient, depuis deux ans, exceptionnels sur le département d'Ille et Vilaine.

Plus les groupes sont proches des côtes, et plus ils sont importants en nombre de caravanes.

Petits ou moyens en importance, les groupes sont passés en Ille et Vilaine pour grossir ensuite en Bretagne.

Les collectivités concernées par les grands passages doivent pouvoir disposer de terrains pouvant accueillir jusqu'à 200 caravanes, conformément au schéma.

Néanmoins, à l'image de ce que Saint Malo a fait cette année encore, il serait également intéressant pour les collectivités de disposer de terrains plus petits pour accueillir les groupes moins nombreux afin de contribuer à ce qu'ils restent quantitativement stables, facilitant ainsi la gestion de l'accueil tant pour les élus que pour les pasteurs.

La Coordination de l'accueil

L'existence de la coordination départementale et régionale, si elle n'est pas encore acceptée de tous les responsables de groupes, est maintenant connue. Elle indique aux voyageurs qu'une organisation est recherchée en Ille et Vilaine, comme dans l'ensemble des trois autres départements bretons. Cela a permis de réduire considérablement le nombre de missions qui ne s'annoncent pas.

Coût de l'accueil :

L'accueil pour une commune d'une mission évangélique représente également un coût non négligeable : la mise à disposition de benne pour l'enlèvement des ordures, le traitement des déchets, l'eau tirée des cimetières ou bornes incendie, le dépôt et la vidange d'une cuve recueillant les eaux usées et le contenu des wc chimiques. Autant les communautés de communes désignées par le schéma peuvent être en mesure d'assumer solidairement ces coûts, autant c'est plus difficile et lourd pour une petite commune sur laquelle un groupe aurait décidé de stationner, ne trouvant pas de terrain identifié sur l'EPCI.

Désignation des terrains :

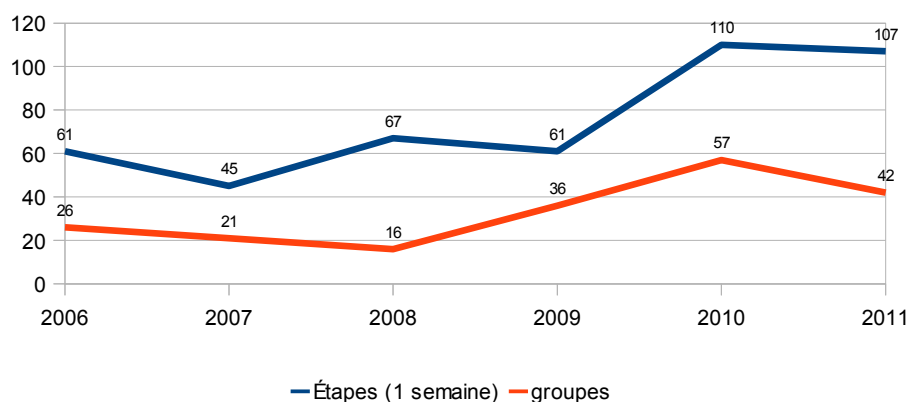
La programmation mise en place au début du printemps ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur la désignation de terrains adaptés. Sans ces lieux désignés et aménagés, les groupes annoncés et programmés peuvent se dérouter vers des départements équipés (créant des difficultés ailleurs) et d'autres missions (non programmées, voire non annoncées) peuvent au contraire choisir de stationner sur le département en s'appuyant sur le fait que le schéma n'est pas respecté en Ille et Vilaine. On constate cette année que plus de la moitié des missions annoncées et attendues avaient un terrain qui était désigné. Cela participe à leur prouver qu'il faut impérativement s'annoncer pour stationner de manière autorisée.

C- Les passages de groupes familiaux

Les secteurs du département concernés par les grands passages cette année ont souvent été, aussi, les plus sollicités par les passages de petits groupes.

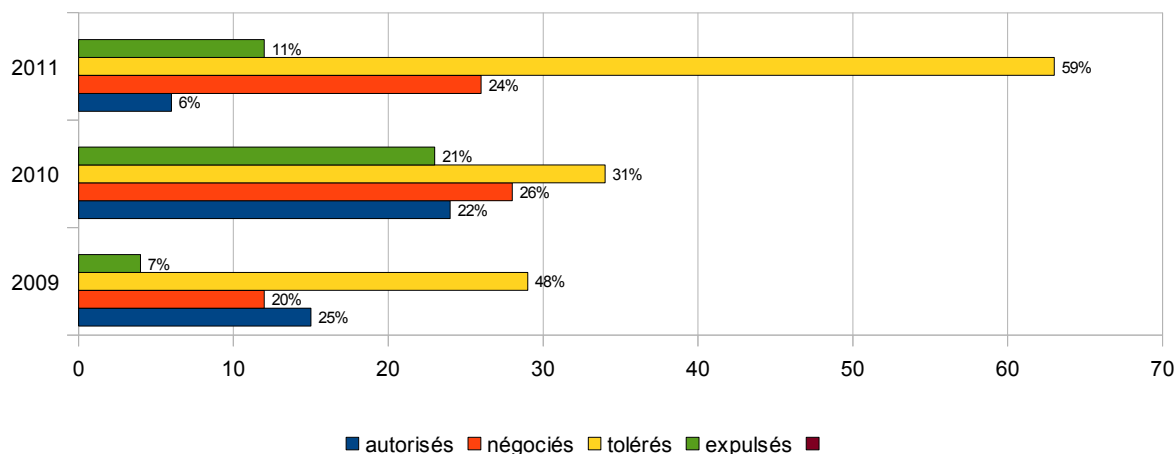
L'absence d'aires aménagées (avec des espaces en herbe ou des aménagements en béton faciles à rafraîchir en période de fortes chaleurs) ou la fermeture des équipements existants (pour petits travaux, garantie de rotation des familles et congés des gestionnaires) a souvent entraîné une multitude de « petits » stationnements des voyageurs « locaux » (ce fut notamment le cas sur Rennes Métropole et St Malo).

Evolution des passages familiaux depuis 2006



Quelques grands groupes familiaux, composés de 15 à 80 caravanes ont sollicité des lieux pour y stationner une semaine. Moins organisés et souvent peu informés de l'organisation mise en place sur le département, ils ont occupé des terrains de manière spontanée, recherchant à posteriori un « terrain » d'entente avec le propriétaire ou la mairie.

Gestion des stationnements familiaux par les communes



Conclusion

Un accueil équilibré et adapté des grands passages sur le département passe par le renforcement de l'organisation et de l'harmonisation à l'échelle de la Région tout autant que par l'implication des collectivités inscrites au schéma dans la recherche de solutions dans le cadre de la préparation de l'été.

La recherche de solutions adaptées sur le territoire de Saint Malo permettra de disposer d'un dispositif départemental complet en mesure de continuer à équilibrer la répartition des stationnements et à assurer une gestion sereine de ces stationnements sur l'ensemble de l'Ille et Vilaine.

L'accueil des petits passages représente, chaque année, l'axe de progression sur lequel il reste à avancer. Quelques petits terrains sommairement aménagés viendraient avantageusement compléter la désignation de deux aires de grands passages (une de capacité importante -200 caravanes- et une autre de capacité moindre -50 à 80 caravanes) sur le littoral nord du département.

PARTIE 2/ L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

I. Les accompagnements

L'équipe du GIP accompagne au quotidien des familles qui présentent des caractéristiques communes :

- illettrisme important,
- accès à l'emploi et à la formation difficiles,
- revenus au-dessous du seuil de pauvreté, voire absence de revenus,
- rapport très distant avec les institutions, parfois agressif, en raison de la méconnaissance de leurs missions et de leur fonctionnement,
- rapport au temps perturbé,
- difficultés éducatives,
- altérations des liens familiaux,
- conditions de vie éloignées des normes les plus communément admises,
- santé dégradée.

Dans ces conditions, le lien social avec les professionnels des institutions et avec les sédentaires, en général, est perturbé par un fort sentiment d'exclusion. Il est renforcé par le stationnement sur les aires d'accueil quand celui-ci est contraint. Les aires peuvent être vécues comme protectrices et paradoxalement comme lieux de relégation sociale et de ségrégation raciale à la fois. Dans ce contexte, notre souci et notre capacité de favoriser l'intégration des familles sont souvent mis en doute par celles-ci, voire en échec. Notre implication dans le temps auprès des familles du voyage les plus exclues, notre capacité à aller vers elles quelque soit l'endroit où elles se trouvent et parfois là où personne ne veut aller, sont autant d'éléments forts et positifs.

La mission accompagnement est assurée par plusieurs professionnels intervenant auprès des familles dans les domaines de l'insertion sociale, de la scolarité, de la santé, de l'insertion professionnelle, de l'habitat et de la jeunesse.

Les interventions auprès des familles sont variables en fonction des besoins, de la nature et de la spécificité des demandes.

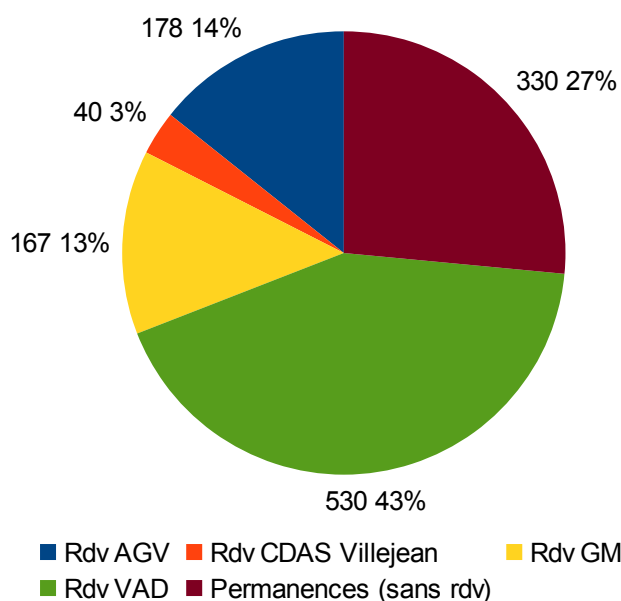
L'accompagnement peut s'inscrire dans la durée ou être ponctuel (moins de 3 interventions dans l'année).

Quels accompagnements.

	Nombre d'accompagnements longs	Nombre d'accompagnements ponctuels	Total
Insertion sociale	120	320	440
Scolarité	31	52	83
Santé	32	47	79
Insertion professionnelle	60	51	111
Habitat	31	35	66
Jeunesse	52	48	100

139 familles différentes en accompagnement long. Chaque famille peut être accompagnée dans la durée par un ou plusieurs professionnels du GIP (l'insertion sociale, la santé, la jeunesse, l'insertion professionnelles, la scolarisation, l'habitat, etc.). Dans le cas où une famille serait suivie par plusieurs professionnels, un référent est désigné en réunion d'équipe pour coordonner l'accompagnement.

Les rencontres avec les familles en 2011



Ce sont en tout 1215 heures passées en 2011 en rendez-vous avec les familles et près de 1000 heures passées par les différents professionnels dans le cadre des permanences mises en place sur les terrains ou chez les partenaires (CCAS Villejean, CDAS Villejean, Gros Malhon, Petits Champeaux).

A- Origine des demandes

Les demandes formulées aux professionnels peuvent avoir différentes origines :

- les personnes elles-mêmes (par téléphone ou directement lors des permanences) ;
- les partenaires et/ou services non compétents pour la prise en charge du public ;
- les professionnels d'AGV 35 ;
- les gestionnaires des terrains.

B- Outils d'intervention

Afin de répondre aux demandes des familles, différents outils d'intervention sont mis en place :

- **Des permanences hebdomadaires**, sans rendez-vous, sur le terrain de Gros Malhon, sont assurées par les professionnels du GIP.

En principe, les demandes traitées lors de ces permanences sont celles qui nécessitent théoriquement peu de temps et peu de démarches (par exemple : aide à remplir un papier, à faire un courrier, contact téléphonique avec un partenaire, les demandes d'aide auprès des associations caritatives...) afin de limiter les délais d'attente des personnes.

Toutefois certaines demandes concernant la gestion des entreprises des gens du voyage sont urgentes (départs, délais légaux et administratifs à respecter) complexes et demandent plus de temps : comptabilité, gestion et déclaration, contentieux administratifs et juridiques.

Les situations d'urgence sont également traitées lors des permanences. Lorsque la situation présentée nécessite une évaluation approfondie ou demande plus de temps et n'a pas de caractère d'urgence, un nouveau rendez-vous est fixé (si cela est possible) à la personne soit dans les locaux de Gros Malhon ou dans la caravane, soit au siège.

Ici se pose la question de l'urgence. Les personnes suivies se projettent très peu et les demandes non traitées dans l'immédiat ou reportées risquent d'être abandonnées.

- **Permanences au Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de Villejean**

Avec la création d'AGV35, deux demi-journées de permanence sont assurées par les assistantes sociales d'AGV35 au sein du CDAS de Villejean. Ces permanences permettent d'échanger avec les collègues et surtout d'orienter les personnes vers les structures qui interviennent au sein de l'espace social commun (notamment la CAF et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)).

- **Permanences au CCAS**

AGV35 a mis en place une permanence hebdomadaire, sous la forme d'une demi-journée pour les gens du voyage bénéficiaires du RSA dans le cadre du suivi des contrats d'engagements. Dans un premier temps sa vocation était d'apporter un appui technique aux animateurs locaux

d'insertion, pour l'aide à la légalisation des activités professionnelles des gens du voyage. Actuellement cela est toujours le cas, et permet en plus de favoriser l'accès à l'emploi. Ce temps de permanence constitue également un temps d'échange avec les professionnels du CCAS sur les dossiers et situations des gens du voyage, afin de faciliter la gestion des contrats et assurer l'aide à la gestion des entrepreneurs.

• **Visites à domicile (dans le logement ou la caravane)**

L'intérêt des visites à domicile est d'être au plus près des familles et de leur environnement et d'évaluer les situations avec un autre regard. Elles permettent également de répondre aux demandes des familles qui ne peuvent pas se déplacer.

• **Rendez-vous AGV35**

Les rendez-vous à AGV35 sont un outil d'intervention complémentaire. Ils permettent un certain recul et la confidentialité des entretiens ainsi qu'un accès facile au dossier.

• **Suivi et coordination des interventions de l'équipe du GIP**

Nous constituons une liste des "familles" active, avec un référent principal par famille. Nous pouvons préciser que plusieurs professionnels peuvent intervenir en complémentarité auprès d'une même famille (par exemple pour la santé, la scolarité et des aides financières...).

Chaque semaine, le suivi des familles est abordé en réunion d'équipe sociale, afin d'appréhender les situations dans leurs globalités, et de coordonner nos interventions.

C- Territoire d'intervention

Compte tenu de la forte concentration de la population des gens du voyage sur l'agglomération rennaise,

l'accompagnement s'effectue prioritairement sur ce territoire.

Sur le reste du département, les professionnels interviennent en appui technique et en conseil aux équipes des CDAS, CCAS et autres partenaires¹.

Les services proposés par les CDAS et autres sont ouverts aux gens du voyage au même titre qu'à l'ensemble de la population. Toutefois, nous constatons que les familles vont difficilement vers les structures de droit commun.

¹ CCAS, Mission locale, écoles, point accueil emploi, chantier insertion, hôpitaux, médecins, associations et collectivités....

II. Les domaines d'intervention : éléments et analyse

A- L'insertion sociale

a°) L'accès aux droits

Notre service accompagne les gens du voyage dans leurs problèmes quotidiens. Nous privilégions une approche globale de la personne.

Notre mission s'inscrit en interface entre ces familles et les organismes sociaux, sanitaires, professionnels tels que CAF, CPAM, CCAS, CARSAT, RSI etc.

Nous sommes une passerelle vers le droit commun ; notre objectif général étant que les personnes soient reçues, informées et accompagnées au même titre que l'ensemble de la population.

Cependant, divers facteurs tels que l'illettrisme, les lois particulières relatives au nomadisme, la culture des gens du voyage (souvent mal connue et donnant lieu à des représentations erronées) s'opposent aux normes sociales dominantes et aux fonctionnements administratifs. La complexité des démarches administratives pour « être en règle, accéder ou maintenir les droits sociaux) décourage les familles qui préfèrent s'adresser à notre service spécialisé, y trouvant plus de compréhension et de réponses à leurs questions.

De façon générale, nous rencontrons les plus vulnérables, les moins adaptés au monde contemporain. Certaines personnes sont vraiment éloignées de tout, les personnes âgées, les individus isolés, celles souffrant de troubles psychiques, de stress excessifs finissant par altérer leur santé.. Nos visites à domicile, notre souplesse d'intervention, l'accueil improvisé de familles qui arrivent parfois sans rendez-vous à Vern constituent un atout pour ce public, qui ne ferait pas la démarche d'aller vers les institutions.

Illettrisme

« J'ai essayé de téléphoner à ce papier là, je suis tombée sur une messagerie...mais comment expliquer à une boîte? On n'est pas de mauvaise foi...maintenant c'est comme ça, c'est agaçant »

Nous avons choisi d'aborder ce sujet en premier car il conditionne fortement nos interventions et rend l'autonomie de notre public hélas très relative.

En effet, la grande majorité des ménages que nous recevons est illettrée. Le moindre « papier » non routinier, suscite interrogations, voire inquiétudes. Il doit être lu, expliqué, traité par un tiers...ce qui génère des problèmes pratiques mais aussi psychologiques. Cela fragilise leur estime de soi quand elle n'est pas suffisamment affirmée par ailleurs et provoque des sentiments d'infériorité envers les personnes lettrées.

Les familles nous appellent, veulent un rendez-vous rapidement ce que nous ne pouvons pas toujours faire.

Parfois certains remplissent des documents de façon erronée, ou avec des interlocuteurs non adéquats qui vont conseiller mal à propos. Les conséquences peuvent être graves.

Ces démarches signifient souvent des coûts importants en énergie, en déplacements, en appels téléphoniques, en tracas de toute sorte. Les centres d'appels téléphoniques anonymes avec leurs codes compliqués à

décliner décourageant parfois les initiatives d'autonomie et de responsabilité personnelle.

Accéder, ré-ouvrir des droits nous amène à écrire de nombreux courriers, mails, téléphoner, faxer, et remplir des documents, pour ces familles.

Le contact oral est aussi sujet à incompréhensions, le langage étant vecteur de cultures très diverses.

Une mère de famille m'expliquait son désarroi alors qu'un agent de la mission locale avait refusé qu'elle accompagne sa fille de 18 ans pour un rendez-vous. Cherchant ses mots, elle me dit pour résumer la situation : « C'est que vous les gadgis, vous avez des mots ...très français!!! nous on ne parle pas bien, on ne sait pas s'exprimer»

Domiciliation

L'élection de domicile est un document indispensable pour accéder aux prestations sociales et autres droits. Or, depuis 2 ans, elle n'est plus reconduite tacitement; sa validité est soumise à condition. La majorité des familles a maintenant intégré le nouveau fonctionnement et renouvelle ce document sans difficultés particulières. En revanche, pour une proportion non négligeable de familles, obtenir cette élection de domicile est problématique.

exemples:

-les familles font suivre leurs courriers lors de déplacements longs de façon épisodique (pour en limiter le coût) et elles manquent les rendez-vous proposés par les CCAS. Il en résulte des suspensions, voire des radiations du RSA.

-elles stationnent bien autour de Rennes mais sur des terrains privés, des stationnements non désignés, ou encore à titre gracieux sur l'emplacement d'un parent et elles n'ont donc pas de facture personnelle...

-elles vivent des événements personnels graves (problèmes de santé, crises familiales, décès...) et négligent les démarches administratives...

Par ailleurs, la confusion entre les différentes adresses persiste (par les familles et certains services) : la boîte postale, la domiciliation, la commune de rattachement, adresse d'un parent sédentarisé pour pallier à la discrimination exercée par les assureurs, adresse liée à une inscription au régime social des indépendants dans un autre département. Cette situation donne lieu à des problèmes divers : pertes de courriers, acheminements longs qui expliquent des délais de réponses dépassées d'où, suspensions, radiations de droits, incompréhensions des organismes. (ex : nous sommes souvent amenées à faire des courriers pour des amendes majorées).

Accompagnement administratif

« les relevés de banque? Je les jette! »

L'accompagnement dans les démarches administratives occupe une grande partie du travail de l'équipe sociale : montage de dossiers, médiation et contacts téléphoniques avec les partenaires et les familles, information, orientation, explications qui exigent patience, pédagogie, recherche des mots justes, tri, rédaction, lecture et compréhension des courriers. Toutes ces tâches prennent beaucoup de temps.

Régulièrement, les professionnels du GIP doivent accompagner physiquement les personnes vers les organismes. Cela rassure les partenaires ainsi que les familles qui se sentent souvent en décalage et ne comprennent pas les codes et les règles des institutions.

► **Les chiffres de l'accompagnement administratif**

547 familles rencontrées en 2011

1261 interventions réalisées (dans le sens d'une rencontre physique avec les personnes)

1/3 du temps de travail de l'équipe sociale consacré aux interventions téléphoniques (suivi familles) : en moyenne **10 appels téléphoniques par jour**.

Cela est dû surtout au mode de vie de notre public. L'équipe est fréquemment amenée à faire de la médiation entre les familles et les services et parfois à faire à la place des personnes. Cela peut poser des problèmes délicats sur le plan déontologique.

Les familles demandent de remplir leurs papiers, déclarations de ressources...sans toujours mesurer les conséquences de leurs déclarations. L'équipe ne dispose pas des moyens juridiques d'un délégué à la tutelle.

Accès aux prestations sociales

Nous avons un partenariat privilégié avec la CAF.

Rares sont les familles qui utilisent internet.

Elles n'ont accès à leur compte personnel qu'en se rendant physiquement aux guichets. Nous apportons notre soutien notamment dans les déclarations de ressources et révisions des droits. Très souvent, les familles nous demandent d'être médiatrices pour régler des litiges et incompréhensions (demande de recours gracieux).

La permanence des assistantes sociales au sein de l'espace social commun de Villejean facilite ce partenariat. Ainsi, les situations complexes sont vues une fois par semaine, en permanence de l'assistante sociale de la CAF.

► **Les chiffres de l'accès aux prestations sociales**

5 dossiers RSA instruits

25 suspensions traitées

12 dossiers AAH traités

12 demandes de remise indu traitées

420 démarches diverses traitées

Accès aux soins

« ...ce sont les choses de la vie, j'peux pas aller contre la vie...j'ai pas d'grosse veine mais c'est pas en criant et en hurlant qu'on va faire avancer les choses....tu sais y'a pas eu de mort dans l'accident, c'est déjà une grosse veine... »

En collaboration étroite avec notre collègue infirmière, nous observons de nombreux problèmes de santé : stress répétés et profonds liés à des inadaptations et insécurités diverses, maladies liées à la malnutrition, addictions, vieillissement précoce, cancers, diabètes...

De manière générale, les familles suivies par notre service bénéficient de la CMUC étant dans le dispositif RSA.. Les demandes d'aide pour renouveler les droits à la CMUC, à l'aide complémentaire à la santé sont très fréquents.

Nous constatons de fréquentes ruptures dans ces droits. Certaines familles réalisent l'échéance fatidique quand elles se heurtent à un problème concret de remboursement de soins.

Par ailleurs, nous avons un nombre grandissant de bénéficiaires de l'AAH et l'ASPA dépassant le plafond pour bénéficier de la CMUC, qui mettent du temps à comprendre la nécessité de prendre une mutuelle. Parfois, ils restent longtemps sans accès aux soins.

► **Les chiffres de l'accès aux soins**

Nous avons instruit les demandes de renouvellement:

-CMU : 2

-CMUC : 46

-ACS:21

-Allocation de compensation du handicap: 3

-APA : 1

Accompagnement vers la retraite

Les personnes concernées par le passage à l'âge de la retraite sont demandeuses d'information, de soutien dans leurs contacts avec la CARSAT, la MSA, la Caisse des dépôts et consignations et le RSI.

Dans la plupart des cas, les gens du voyage qui arrivent à l'âge de la retraite ont très peu cotisé pour leur vieillesse. Faire une demande de retraite devient alors un parcours du combattant. Parfois, les personnes sont obligées de faire le tour des caisses de retraite, avant de bénéficier de l'ASPA. Cela peut prendre plus d'un an.

Toutefois, de plus en plus de personnes exercent une activité non salariée et ont légalisé leur activité. Le mot "cotisation" est devenu familier dans le langage des gens du voyage. Le statut d'auto-entrepreneur a simplifié les choses et les personnes savent qu'elles cotisent pour leur retraite.

► **Les chiffres de l'accompagnement vers la retraite**

-ASPA: 5

-Retraite: 13

-Pension de réversion: 1

-Pension d'invalidité: 2

b°) Protection de l'enfance

C'est une des missions importante du service : prévenir les situations de négligence, voire de maltraitance des enfants. Dans ce sens l'équipe sociale du GIP, et en particulier les assistantes sociales sont évidemment les plus concernées parce qu'elles bénéficient d'une vision globale des familles.

Le bien être des parents et donc leurs capacités à éduquer au mieux leurs enfants est relié à de nombreux facteurs : héritage culturel et familial avec ses valeurs, ses normes, ses croyances mais aussi sécurité économique, confort de l'habitat, intégration scolaire, sentiment d'appartenance...

La proximité des professionnels de l'équipe sociale avec les familles et leurs interventions sur les lieux de vie des voyageurs constituent un atout non négligeable.

Cependant, certaines difficultés peuvent exister quand il s'agit d'intervenir auprès des familles et/ou collaborer avec les CDAS alertés pour des informations préoccupantes, des manquements et négligences éducatives..

Ces difficultés résultent :

- de la mobilité du public, qui a la possibilité de changer de lieu de stationnement quand la pression des travailleurs sociaux devient forte,
- des réactions de défense des familles qui peuvent aller jusqu'à menacer les travailleurs sociaux, quand elles se sentent jugées, remises en question sur des modes de faire...qu'elles ressentent comme inacceptables.
- des solutions et mesures parfois inadaptées aux modes de vie des voyageurs.

La loi de 2007 a introduit deux nouvelles prestations à domicile en vue de soutenir les parents dans leurs fonctions parentales : l'accompagnement en économie sociale et familiale et la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial. Ces mesures sont difficilement mises en place pour les familles du voyage. Par exemple, les mesures qui tendent à prévenir la dégradation des situations familiales sont très mal acceptées. Les mesures d'aide éducative à domicile, l'action des techniciens de l'intervention sociale et familiale sont rarement mises en place dans les familles du voyage. Actuellement, **4 familles** bénéficient d'une mesure éducative. Certains parents, qui auraient pourtant besoin de soutien dans leurs fonctions parentales, ne comprennent ni n'acceptent l'idée qu'une personne extérieure intervienne pour leur dire ce qu'il faut faire.

Dans cette mission, l'équipe du GIP bénéficie d'un appui technique du CDAS de Villejean par une aide à l'évaluation et à la décision, également par des temps d'échange plus informels. Ce regard extérieur est indispensable (partage de l'information, des repères et connaissances juridiques).

c°) Lutte contre la précarité

De nombreuses familles vivent des minima sociaux. Le moindre aléa financier vient déséquilibrer des budgets déjà très serrés. L'équipe sociale est très souvent sollicitée pour pallier au manque d'argent « si je viens te voir c'est que j'ai besoin » est un leitmotiv que l'équipe sociale entend régulièrement. Cela s'explique par la rareté du travail, le coût des crédits et assurances pour acquérir des caravanes et véhicules...etc

En effet, les banques et autres établissements financiers (ex FINAREF) proposent des **crédits à taux onéreux** . Pour obtenir rapidement de l'argent, les familles, plus ou moins informées, se résolvent par force à ces emprunts pourtant lourds à assumer et cela pour 2, 3 ou 4 ans. Si le travail permet de rembourser, cela fonctionne. Sinon, elles subissent un engrenage qui les mène parfois à un endettement chronique.

Ex : Mme C m'explique les nombreux appels téléphoniques d'offres de crédit qu'elle a reçus avant de « craquer » et réaliser après coup le taux d'emprunt excessivement cher. Maintenant qu'il existe des possibilités de micro-crédit à un taux très faible, elle va tenter d'en négocier un pour rembourser intégralement son crédit revolving.

Les familles les plus pauvres, en particulier, les femmes seules avec enfants, les jeunes couples, achètent des **véhicules d'occasion** certes peu chers maisrisqués en terme de durabilité et d'investissement. Ils sont indispensables pour travailler et tracter les caravanes lors des déplacements. L'achat de la carte grise, les réparations indispensables, le

contrôle technique augmentent le budget initial...il suffit que les choses traînent un peu, se passent mal, se compliquent par manque d'argent, négligence, oubli des délais...et les **contraventions** viennent enfoncer encore un peu plus les familles dans les difficultés.

Ex: une mère de 4 enfants, seule (mari en prison) a acheté une voiture d'occasion au GPL pensant faire des économies « le GPL c'est moins cher que le gazole ». Elle a fait confiance au vendeur. Au final, elle n'a gardé le véhicule que quelques mois, dépensé près de 1000€, subi de nombreux stress, ne voyant aucune alternative possible (elle a pris « 2 procès » pour absence de contre-visite du contrôle-technique, carte grise pas conforme...) . Au final, elle doit acheter un nouveau véhicule ...sans un centime d'épargne et avec des ressources mensuelles de 1200€.

L'hiver, les **frais de chauffage** montent rapidement. Les caravanes n'offrent pas d'isolation valable. Chaque hiver, nous sommes sollicitées pour aider à l'achat des bouteilles de gaz, de chauffages électriques, ou autres. Pour les caravanes faisant office de cuisine certains ont des petits poêles à bois et limitent ainsi le coût.

Les **dettes de stationnement** peuvent atteindre des sommes préoccupantes. Quand les familles se sentent « étranglées » par des crédits, ou autres charges incompressibles... qu'elles ne réussissent plus à honorer, elles font parfois le choix (par défaut) de ne plus payer le stationnement...probablement parce qu'elles pensent qu'elles seront moins inquiétées à court terme. En effet, les banques, les assurances, le Trésor public, les opérateurs téléphoniques prennent assez vite des moyens conséquents en cas d'impayés (frais, agios, procédures juridiques, huissiers...)

La méconnaissance des pièges de la consommation. Certains (surtout les jeunes qui sont attirés par les nouvelles technologies) paient des abonnements de **téléphones portables** excessifs et non adaptés à leurs besoins ...ils sont des proies faciles par ignorance (difficile quand on ne lit pas de ...lire entre les lignes des publicités, se documenter, comparer des produits...) ils ont des réticences à aller rencontrer les associations de défense des consommateurs.

Pour travailler, les familles ont besoin de documents écrits, qui, souvent, ne sont pas conservés, ce qui empêche des démarches.

d°) Perspectives 2012

La prévention

Susciter des temps de partage, de dialogues en petits groupes informels à partir de situations problématiques réelles. Nous le vivons parfois lors des visites à domicile, quand une cousine, une voisine entrent dans la caravane. Ces temps d'informations et d'échanges sont riches et seraient à développer davantage. Ils nécessitent de la disponibilité.

Développer l'autonomie des adultes en proposant des ateliers d'alphabétisation, en dynamisant ceux qui existent déjà comme celui du CLPS au Gros Malhon.

Imaginer des actions collectives favorisant le mieux-être des familles, leur redonnant des perspectives de développement, d'expression, de réussite.

Améliorer les relations partenariales les plus importantes (CAF, CCAS, RSI, CPAM...) pour intervenir plus en amont des difficultés récurrentes que rencontrent les familles.

Accès au FSL

La loi relative aux libertés et responsabilités de 2004 a transféré aux départements la responsabilité de la mise en œuvre et du financement du Fonds de Solidarité Logement(FSL). L'objectif est de permettre l'accès au logement ou le maintien dans le logement des ménages qui rencontrent des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources.

Les aides accordées dans le cadre de ce dispositif, participent à la prévention:

- des coupures d'eau tout au long de l'année
- des coupures d'énergie pendant la période hivernale
- des expulsions locatives dans le parc public et privé.

Chaque département a la latitude d'organiser la gestion, l'organisation et les conditions d'éligibilité au FSL. En Ille et Vilaine, les familles du voyage qui stationnent sur les aires d'accueil sont exclues de ce dispositif. Depuis 2006, les demandes d'aides financières dans le cadre du FSL en faveur des Gens du Voyage, sont rejetées, au motif qu'elles n'entrent pas dans le champ de compétence du FSL (si la loi de 2000 a reconnu la caravane comme un habitat, elle n'est pas allée jusqu'à sa reconnaissance comme logement) . La caravane n'ouvre pas droit à l'allocation logement et ne peut donc pas être prise en compte dans le cadre du FSL.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé en 2012 devrait se saisir de cette question et organiser une réflexion avec les services du Conseil Général et de la CAF afin d'étudier les possibilités d'accès des voyageurs au FSL.

Notre public nous renvoie fréquemment son incompréhension et son sentiment d'exclusion devant la non reconnaissance de leur habitat comme étant un logement et par conséquent l'exclusion du dispositif FSL.

Accès au crédit caravane

Pour financer leur habitat, les Gens du Voyage font recours aux crédits. Compte tenu des difficultés à accéder au crédit classique auprès des banques (absence d'apport et minima sociaux comme seules ressources), la majorité prennent un crédit auprès de CETELEM et autres organismes de crédit de consommation. Cela a comme conséquence, les taux d'intérêt élevés (17%) avec des mensualités pouvant aller à plus de 500€.

En effet, en Ille et Vilaine, seule la CAF accorde des prêts caravane d'un montant maximum de 2300€. Ce montant ne permet pas à une famille d'acheter une caravane en bon état. Dans la plupart des cas, les familles sont dans l'obligation de contracter un crédit supplémentaire pour compléter le financement. Les familles que l'équipe du GIP rencontre sont en grande précarité et ce poste de dépenses grève considérablement leur budget.

Le crédit caravane tel qu'il existe aujourd'hui, grève le budget des familles et amène à l'impossibilité de régler toutes les charges du mois. Les familles en grande difficulté vivent avec un disponible d'un 1 euro par jour et par personne.

Il serait intéressant que le Conseil Général d'Ille et Vilaine puisse étudier la possibilité d'accorder des prêts caravane aux familles, comme il en existe dans certains départements. En Calvados, le Conseil Général accorde un prêt pouvant aller jusqu'à 5000€ en fonction des ressources et

composition de la famille. Par ailleurs, le Conseil Général gagnerait en échange, compte tenu du fait qu'il y aurait moins de demandes d'aides financières (toutes les charges étant payées sans difficultés).

Si les Gens du Voyage obtenaient des crédits avec des taux d'intérêts plus bas et des prêts CAF et Conseil Général plus élevés, le niveau de vie s'améliorerait. Certaines familles sont en situation d'endettement chronique. En effet, la durée de vie d'une caravane est en moyenne de 8 ans. Dès que le crédit est fini, il faut recommencer...

L'équipe sociale du GIP accompagne les familles dans la recherche d'autres sources de financement, mais sans résultats. L'UDAF dans le cadre du parcours confiance, par exemple, n'a pu accorder des prêts aux familles du voyage que les assistantes sociales du GIP leur avaient orientées. En effet, leurs demandes ne sont pas examinées, leur capacité de remboursement étant quasi nulle.

Par ailleurs, une certaine catégorie des voyageurs ne peuvent pas prétendre au prêt CAF. C'est le cas de jeunes couples sans enfants, des personnes âgées et les bénéficiaires de l'AAH. Les personnes qui ne touchent pas les allocations familiales n'ont pas droit au prêt caravane de la CAF.

Toutefois, le CCAS de Rennes vient de mettre en place un dispositif de micro-crédit. Les assistantes sociales du GIP ont commencé à orienter certaines familles du voyage. Elles peuvent bénéficier des prêts personnels sous certaines conditions.

Exemple de suivi:

Un couple stationne sur un terrain avec un enfant âgé de 17ans. La famille rencontre des difficultés en lien avec le logement et vit dans des conditions très précaires depuis quelques années. Leur caravane est très abimée, le toit présente des fuites qui ne peuvent être colmatées. L'absence de système de chauffage rend l'habitat très humide. Les conditions de vie aggravent les problèmes de santé (maladie respiratoire, anxiété, dépression) et rendent les relations familiales difficiles.

La famille vit de l'AAH de Monsieur plus un petit complément RSA et ne peut prétendre au prêt caravane de la CAF en l'absence d'allocations familiales qu'elle ne perçoit plus. Le couple se trouve démuné devant la difficulté d'obtenir un prêt pour financer une nouvelle caravane. Celui-ci ne peut pas non plus obtenir un de prêt auprès de sa banque, sa capacité de remboursement est quasi nulle.

Face à l'absence de solutions de financement, nous avons amené la famille à déposer une demande de logement social. Mais ce n'est pas le projet de la famille et il y a de fortes probabilités que l'intégration en logement soit difficile.

Cette situation est révélatrice des difficultés auxquelles sont confrontées les familles les plus précarisées devant l'accès au crédit logement. Une reconnaissance juridique de la caravane comme un logement ouvrirait des droits aux aides et crédits logements pour les gens du voyage.

Pour s'intégrer à une société il est nécessaire d'en posséder les codes, les règles essentielles. Hors, une partie des gens du voyage se repère difficilement dans l'environnement social, administratif et juridique actuel. Leur mode de communication traditionnel privilégie la parole, la confiance de personne à personne. Notre état de droit lui, fonctionne principalement sur l'écrit.

L'équipe sociale d'AGV35 s'emploie à faciliter l'intégration des familles du voyage dans leur environnement social. Par sa présence, elle assure le lien entre les familles et les partenaires concernés par leur accueil. Un partenariat avec les CDAS (particulièrement sur Rennes Métropole) se met petit à petit en place, mais il faudra du temps pour amener les familles vers les services de droit commun.

e°) Les aides financières en 2011

Les types d'aides financières instruites par les assistantes sociales et la conseillère en ESF (aides au logement)

- 132 aides financières attribuées au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE – 86 SU et 46 AM).
- 37 aides financières attribuées par le CCAS de Villejean.
- 38 aides facultatives attribuées par la CAF (majorité de prêts électroménagers).
- 15 aides FSL (dans le cadre de l'ASL).
- 1 FAJ.
- 16 accès épicerie sociale.
- 2 aides facultatives attribuées par le Fonds d'action sociale RSI.
- 54 aides attribuées par le Secours Populaire (17 financières, 36 alimentaires et 1 mobilier).
- 59 aides attribuées par le Secours Catholique (16 financières et 43 alimentaires).
- 32 aides attribuées par la Croix rouge dont 1 financière.
- 1 aide attribuée par les Restaurants du Cœur.
- 4 aides de dépannage EMMAUS (mobilier).

B- La Santé

a°) Les consultations médicales PMI

Il y a eu 9 séances avec participation du médecin.

Nous avons rencontré 26 enfants, dont 8 nouveaux inscrits.

Les 7 nouvelles familles accueillies sont en situation de revenus précaires et 3 mères ont le statut de parent isolé.

8 des 26 enfants vus ont été hospitalisés au moins une fois en dehors de la période néonatale.

2 enfants ont nécessité une consultation spécialisée.

Le médecin a effectué 40 examens cliniques et 36 vaccinations.

Un certificat de santé du 9ème mois et un du 24ème mois ont été établis.

Le médecin de PMI et l'infirmière d'AGV35 rencontrent principalement des familles qui stationnent sur le terrain du Gros Malhon, à l'exception de quelques unes, connues de nos services depuis de nombreuses années. Ces familles refusent de consulter sur les services du CDAS référent de leur lieu de stationnement, malgré le travail d'information et les propositions d'accompagnement de l'infirmière.

Les principaux motifs de consultations sont le suivi du poids pour les nourrissons et la vaccination.

Il faut noter que nous voyons, dans le cadre de ces consultations prévues pour les 0-6ans, des enfants et des adolescents dont les vaccinations ne sont pas à jour. L'information proposée, dans le cadre de la semaine européenne de la vaccination, nous a permis de sensibiliser les jeunes à l'importance de la prévention grâce à la vaccination. Nous avons accueilli 7 jeunes à la consultation PMI suivante.

Malgré les besoins observés par les différents professionnels d'AGV et par le médecin de PMI, les consultations sont peu fréquentées.

Plusieurs explications sont possibles :

- les consultations à domicile régulières d'un médecin pédiatre libéral qui répond rapidement aux demandes des familles,
- la difficulté de prévoir ce temps de PMI, malgré l'information régulière et personnalisée, relayée par le personnel de VAGO,
- les soins rythmés par les symptômes plutôt que par la prévention,
- la peur du jugement

Le médecin de PMI et l'infirmière du GIP ont essayé cette année, sur quelques séances, de proposer un accueil avec le SMAE de la ville de Rennes et avec une psychologue bénévole, connue de certaines familles comme bénévole de l'accompagnement scolaire. Cette proposition n'a pas entraîné une fréquentation plus importante de la consultation. Elle semblerait même avoir eu un effet dissuasif : représentations négatives du monde de la psychologie ? Manque d'intimité pour évoquer des problèmes considérés comme personnels ? De plus, le livre et la lecture ne sont pas utilisés pour créer des moments de calme et d'intimité avec le petit enfant dans la caravane.

b°) Les visites à domicile

Elles se font essentiellement sur les terrains de Rennes, sur les aires d'accueil de Rennes Métropole quand les familles refusent de s'adresser au CDAS du secteur et quand leurs problématiques multiples sont bien connues de notre service. Ces familles nous disent leur lassitude de devoir redire leur histoire souvent douloureuse et complexe et préfèrent s'adresser à des professionnels avec qui le lien de confiance existe depuis des années. La visite à domicile peut se faire également chez les familles relogées, comme à Gévezé, par exemple.

Les demandes d'accompagnement concernent tous les âges, toutes les pathologies et tout le champ de la prévention.

Elles émanent principalement des femmes, pour leurs enfants et pour elles mêmes. Les sollicitations pour les soins à apporter aux hommes sont plus rares, très probablement du fait qu'il n'y ait pas d'infirmier. Les hommes ont plus de difficultés à s'adresser aux soignantes pour les questions de santé, par pudeur et du fait des habitudes culturelles : « *les hommes sont avec les hommes et les femmes avec les femmes* ».

Le travail consiste à apporter de l'information et des conseils de prévention, faciliter l'accès aux droits, créer du lien avec les professionnels de santé libéraux, les structures de soins et de prévention, coordonner les interventions, accompagner physiquement les personnes en consultation.

Les demandes sont extrêmement diverses et concernent tous les âges de la vie, ce qui nécessite la connaissance élargie et sans cesse actualisée des pathologies, de leurs traitements lors des premières rencontres, puis des partenaires et du fonctionnement des institutions pour orienter au mieux les personnes. Celles ci s'adressent souvent à notre service pour, entre autre, avoir l'assurance que leurs demandes seront traitées de la même façon que tout un chacun, ce qui ne va pas toujours de soi.

Notre service a été sollicité pour une famille qui stationnait sur une commune du département sans aire d'accueil. Trois personnes de la famille avaient eu un grave accident de la route et je devais accompagner la mère pour les démarches, suite à cet événement traumatisant. Son plus jeune fils, rentré à la caravane après une courte hospitalisation au CHU, avait une ordonnance pour une visite à domicile par un médecin libéral. Celui ci devait évaluer l'évolution de l'état de santé du jeune homme. Aucun des cinq médecins de la commune n' a accepté de se rendre à son chevet, malgré ma proposition de les accompagner.

La mère d'une enfant de 7 ans, bien connue de nos services, nous a sollicités en juin 2011 pour l'accompagner dans ses démarches auprès de l'école afin que sa fille puisse bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire sur le temps du déjeuner dès la rentrée de septembre. L'enfant est atteinte d'une maladie rare et handicapante. Tous les médecins contactés pour attester de sa capacité à fréquenter l'école le plus normalement possible, s'accordaient pour en souligner la nécessité. Après de multiples échanges téléphoniques, mails, rencontres avec la famille et certains médecins, cette petite fille peut enfin déjeuner à l'école, comme sa sœur, depuis le 5 mars 2012 !

Une jeune femme atteinte d'une grave alopecie (perte totale de ses cheveux en quelques semaines) a souhaité que je l'accompagne en consultation de dermatologie au CHU. Lors de l'anamnèse le médecin a inscrit comme une évidence « RSA » dans la case « emploi » après que cette femme lui ait dit qu'elle faisait partie des gens du voyage. Son mari est artisan et ils ne perçoivent pas d'aides sociales en lien avec l'emploi. Après un vif échange sur ce sujet la consultation s'est déroulée dans un climat très tendu, malgré ma présence.

Les représentations des soignants entraînent parfois des comportements inacceptables ou incompréhensibles pour les familles dans un secteur où les discriminations sont les moins attendues.

c°) Les permanences infirmières

Une permanence hebdomadaire de 3 heures est assurée le jeudi sur le terrain du Gros-Malhon depuis le mois d' octobre 2011, excepté le 1er jeudi, jour de consultations PMI.

7 permanences ont eu lieu avec 18 entretiens. Les rencontres sont motivées par des demandes diverses : pesée, prise de tension artérielle, demandes de prise de rendez-vous médicaux, écoute et soutien en lien avec des situations douloureuses (physiques et psychiques).

Une personne est venue à chaque permanence pour un suivi de tension artérielle et un problème de douleurs chroniques, objet d' examens multiples sans diagnostic à ce jour.

d°) Les permanences avec la sage femme

Elles se déroulaient un vendredi après-midi sur deux. Nous avons vu très peu de femmes et nous avons décidé d'arrêter cette proposition. Les femmes enceintes sont informées régulièrement qu'elles ont la possibilité de rencontrer, à leur demande, la sage femme, dans les bureaux ou à domicile.

Depuis le déménagement de l'hôtel Dieu les femmes font suivre leur grossesse principalement au Centre Hospitalier de Saint Grégoire. Une des puéricultrices de la maternité me prévient systématiquement quand une femme du voyage accouche.

Le déménagement de la maternité l' Hôtel Dieu vers l'hôpital Sud a entraîné une perte importante des liens qui existaient avec ce service.

A nos yeux les besoins d'information et de prévention existent mais les femmes ne veulent pas que leur grossesse soit trop médicalisée (« *on n'est pas comme les femmes des maisons* ») et les conseils circulent à l'intérieur du groupe familial et font office de préparation à l'accouchement.

Les services de maternité notent que les accouchements en urgence, sans aucun document de suivi de grossesse, sont de plus en plus rares.

e°) Constats et préoccupations

La santé n'est pas une priorité pour la plupart des personnes même si elles ont conscience que c'est une ressource précieuse. Se maintenir en bonne santé n'est pas une fin en soi : l'envie de se préserver des maladies est souvent lié à une bonne image de soi, à une capacité à se projeter dans un avenir meilleur, à imaginer avoir une place et une utilité dans sa famille, son groupe d'appartenance sociale et plus largement dans la société.

Les problèmes d'addiction aux drogues sont de moins en moins tabou. Les familles connaissent la structure qui traite ces dépendances à Rennes mais certaines personnes ne veulent pas s'adresser à ce service. Faire partie des gens du voyage et être toxicomane c'est risquer le rejet à l'extérieur et à l'intérieur de la communauté. Certaines familles essaient de trouver leurs propres solutions, sans se faire aider des médecins : éloignement des aires d'accueils, mesures coercitives, changements réguliers et fréquents de lieu de stationnement ou prise en charge par certains pasteurs.

Les consommations plus communément admises de tabac et d'alcool ne diminuent pas mais font l'objet de très peu de demandes de soins. Les demandes de sevrage émergent quand les effets sont tels que la vie des personnes est en danger.

Les sollicitations pour constituer un dossier pour une demande d' allocation adulte handicapé sont plus nombreuses. Les démarches administratives sont plus complexes et nécessitent rendez-vous et accompagnements pour remplir au mieux les dossiers.

Les demandes pour les enfants concernent le plus souvent et de façon constante depuis plusieurs années les soins dentaires et les séances d'orthophonie.

C- L'insertion professionnelle

a°) Soutenir les gens du voyage dans leurs démarches d'accès à l'emploi

Le contexte économique, social et juridique en constante évolution nécessite une attention obligatoire perpétuelle. Ceci oblige donc à suivre les évolutions législatives et réglementaires.

L'insertion professionnelle comprend des actions comme : la formation professionnelle, la remise à niveau, les contrats aidés, les actions de recherche d'emploi, la légalisation des activités professionnelles. Une telle démarche ne cesse de se heurter à des obstacles suscités par les gens du voyage aussi bien que par les travailleurs sociaux (ALI...), et administrations. Ces obstacles peuvent être compris lorsque l'on prend conscience que deux conceptions différentes de l'économie et du travail s'affrontent suscitant bon nombre d'incompréhensions de part et d'autre.

La population sollicitant une assistance dans le cadre de l'insertion professionnelle représente **111 familles**, et parmi elles **60 familles** ont eu plus 3 rendez-vous, et semblent s'inscrire dans une démarche d'accompagnement. Depuis le début de l'année (Janvier à Décembre 2011) : il y a eu 360 rendez-vous avec les gens du voyage. Dans ce rapport il n'est pas comptabilisé les demandes par téléphone, et les rendez-vous informels qui sont nombreux, mais de courte durée (moins de 20 minutes).

La plupart des rendez-vous se font sur le terrain des gens du voyage de Rennes au Gros Malhon et au Petit Champeaux : **39%**, dans le cadre de visite à domicile pour **30%**, dans les locaux du Ccas de Villejean pour **18%**, enfin **13%** des rendez-vous ont eu lieu dans les Locaux d' AGV35 a Vern sur Seiche.

La durée moyenne des entretiens est de 1H00 pour une demande simple, et peut prendre plus de 2H00 pour un rendez-vous avec des demandes multiples comme remplir des obligations administratives et comptables.

b°) L'emploi non salarié

Sur le plan quantitatif :

Nombre de voyageurs ayant sollicité les services d'AGV35 dans le cadre de l'insertion professionnelle : légalisation des activités de travailleurs indépendants (aide à la création d'entreprise: gestion financière, administrative et sociale) et assurer la pérennisation des entreprises.

La répartition des RDV se distingue selon les thématiques suivantes (fiche de suivi rendez-vous entrepreneurs) :

Pour **23%** des rendez-vous, le motif principal concerne les relations avec le RSI (Régime social des indépendants).

22,5% des rendez vous ont pour motif les échanges avec la CAF, soit pour les déclarations trimestrielles et annuelles, soit suite à une diminution des prestations sociales, soit dans le cadre des conséquences du travail dissimulé

Ensuite, **11,3%** des entretiens concernent les relations avec l'administration fiscale (impôts et taxes divers: taxe professionnelle, obtention de la déclaration de non imposition ou la déclaration complémentaire des revenus).

5% des rendez-vous pour des informations générales sur la compréhension du système économique et social national.

Dans le cadre de la légalisation des pratiques professionnelles des gens du voyage : **12,2%** des rendez-vous sont en relation avec la création d'entreprise. Ajoutons à cela un intérêt mesurable de l'implication des gens du voyage entrepreneurs dans la gestion de leurs entreprises : **6,6%** des rendez-vous concernent les obligations de gestion comptable et administrative.

Il est à noter une diminution des demandes concernant les contentieux: recouvrement de créances, saisie de biens, amendes diverses **4%** (6,5% en 2010).

En revanche, il est constaté une augmentation des rendez-vous pour la santé (CMU) **7,7 %** (6,5% en 2010).

Enfin, il y a une diminution des sollicitations concernant des problématiques bancaires et d'assurances **3%** (7% en 2010).

Les éléments périphériques dans le cadre de la gestion d'entreprise sont obligatoires et chronophage : la comptabilité, remplir le livre de police, répondre à un appel d'offre, la gestion des impayés de cotisations sociales, les procès pour les périodes ante création d'entreprise (travail dissimulé et conséquences).

L'objectif principal est : *la légalisation des activités professionnelles indépendantes et son maintien*. Cela demande beaucoup de temps, d'écoute, de pédagogie.

Au regard de ces éléments, des nuances subsistent. Si les principaux rendez-vous concernent les relations avec le RSI ou la CAF, cela ne traduit pas nécessairement des difficultés avec ces services. En effet, pour les deux, il existe une nécessité de déclaration trimestrielle pour le voyageur entrepreneur. Au regard des relations avec l'administration fiscale, il y a 2 événements annuels.

Tout comme l'année 2010, 2011 à été importante pour les entrepreneurs voyageurs, notamment par l'augmentation des contrôles sur la nature des activités exercées par les gens du voyage (cf. préfecture d'Ille et vilaine communique de presse : opération Caliz 35), ainsi que sur le travail dissimulé. Aussi, des procédures de contrôles ont été renforcées sur les créations d'entreprises en particulier sur les exigences de diplômes pour les activités réglementées. Enfin, du fait du travail dissimulé, des radiations ont été effectuées pour les prestations RSA (nécessitant la reconstitution de dossier de demande de prestations).

Sur le plan qualitatif :

Il semblerait que, généralement, les gens du voyage recherchent, et valoriseraient plus, les activités indépendantes dont la rentabilité est immédiate, et plutôt liées à un effort ponctuel. La réalité sociologique des pratiques inhérentes aux voyageurs a tendance à faire oublier des éléments importants caractérisant cette population et cela conduit inexorablement à des actions de conversion des gens du voyage aux fonctionnements économiques sédentaires, et donc, de droit commun.

Dans le même temps, tandis que les actions d'insertion se mettent en place, la population des gens du voyage souffre de plus en plus d'inadaptation du fait, entre autre, de cadres législatifs pénalisant fortement la rentabilité de leurs activités (coût de l'entrepreneuriat : charges sociales, crédits, investissements en matériel homologué, assurances etc...) ou limitant de façon drastique leur pratique (réglementation concernant la récupération des déchets, et de professions telles que le porte à porte, le commerce ambulante, le stockage et le transport de déchet, le ramonage, le désamiantage etc...)

D'un point de vue législatif les gens du voyage sont soumis à certaines contraintes que la législation française a mis en place soit pour réglementer directement leur activité itinérante, soit indirectement.

Les lois qui paraissent les plus à même d'impacter les activités professionnelles des gens du voyage sont les suivantes: la réglementation des activités ambulantes, commerciales et artisanales ; la réglementation des activités de récupération des déchets, réglementation des déchetteries ; la réglementation de la concurrence

c°) Concernant l'emploi salarié

Cette mission concernant l'insertion professionnelle a concrètement été prise en charge par le GIP depuis le mois de septembre 2011 et le développement du poste de chargé de mission en charge de l'insertion professionnelle; la création de réseau de partenaires sur l'emploi salarié et la formation est donc en cours en cette fin d'année 2011.

Sur le plan quantitatif :

Notons une augmentation de la demande concernant l'emploi et son accessibilité : **4,7%**.

Il y a **17 voyageurs** qui ont demandé des informations sur l'emploi salarié (recherche d'information sans s'inscrire dans une démarche active : 10 ; inscription dans une démarche active - recherche d'emploi, inscription Pôle Emploi, réalisation de CV : 5 ; recherche et emploi dans une entreprise d'emploi temporaire (il y a 2 voyageurs accompagnés dans la recherche d'emploi temporaire ; ils ont travaillé par contrat de mission, l'un pour une durée de 2 mois et l'autre de 4 mois dans la manutention).

En dehors de ces 17 personnes, il y a une dizaine de personnes qui ont trouvé du travail en emploi saisonnier (vendanges, maraîchage...) sans avoir besoin de faire appel à une structure ou organisme d'insertion (connaissance d'entreprises agricoles ou coopératives qui recrutent sur le territoire national).

Sur le plan qualitatif :

Actuellement, il s'agit essentiellement d'accompagner les voyageurs dans le cadre de leur recherche d'emploi (réalisation de CV, inscription et accompagnement au Pôle Emploi, recherche d'entreprise ou agence d'emploi temporaire).

La formation professionnelle apparaît comme une nécessité pour optimiser l'employabilité des gens du voyage. Cependant, ceux ci n'y adhèrent pas forcément, sauf si cette formation est courte et rémunérée convenablement.

d°) Perspectives 2012 :

Emploi non salarié :

Poursuivre le travail de légalisation des activités de travailleurs indépendants en lien étroit avec les partenaires (aide à la création d'entreprise : gestion financière, administrative et sociale). Il est aussi essentiel de pouvoir assurer la pérennisation des entreprises des gens du voyage.

Développer le partenariat et les actions communes : engager des actions dans le processus de droit commun et les adapter aux caractéristiques de la population, adapter l'offre à la demande (ex : des stages de préparation à l'installation, rechercher le développement d'activité....).

Travailler avec la chambre des métiers sur les professions qui ne nécessitent pas de diplômes, ou trouver des formations adaptés aux voyageurs afin de limiter les refus d'immatriculations.

Conforter le partenariat AGV 35 avec la chambre de commerce afin de pouvoir déterminer et adapter des services et formations pour les gens du voyage.

Travailler sur l'étude, le développement et la pertinence des projets.

Contribuer à aider les voyageurs à pérenniser les entreprises.

Pouvoir développer les financements de projets.

Emploi salarié :

Soutenir l'accès à l'emploi salarié et à la formation professionnelle :

Avec l'ADIE : la seule action actuellement ne concerne que la remise a niveau en lecture/écriture et ne concerne pas la formation professionnelle, ni les validations de compétences professionnelles, et c'est sur cet aspect qu'il faudra s'orienter.

Avec le CLPS : d'abord lutter contre l'illettrisme. CLPS L'enjeu compétences et le Greta Est-Bretagne se sont associés pour Compétences Clés. Ils s'appuient sur un réseau de partenaires (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, CCAS, AGV...) qui orientent les bénéficiaires. Ensuite, participer aux formations du CLPS : épauler les voyageurs dans l'accompagnement et l'orientation professionnelle : bilan de compétence, V.A.E.

Avec Pôle Emploi : développer les relations avec le premier acteur de droit commun concerné par l'Emploi. Assurer l'accompagnement et l'orientation des voyageurs vers le Pôle Emploi : pré-inscription par téléphone, accompagnement au premier rendez-vous, et/ou un accompagnement à court et moyen terme. La relation avec les agents du Pôle Emploi dépend de l'interlocuteur, à chaque accompagnement. L'inscription au pôle emploi permet l'accès à la formation professionnelle.

D- Le logement et l'Habitat

Les gens du voyage font des demandes qui traduisent des besoins en habitat permanent adaptés ou non.

a°) L'accompagnement social lié au logement

Public visé : publics relevant du PDALPD, soit : “toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'existence, ayant droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir”, tel que défini dans l'article 1 de la loi du 31 Mai 1990, relative au droit au logement.

Objectif global: garantir une insertion durable des personnes dans leur habitat en permettant l'accès ou le maintien dans leur logement. En levant les réticences de certains bailleurs en les incitant à accueillir ou à maintenir dans leur parc des ménages éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Objectif opérationnel : faciliter l'accès ou le maintien des ménages dans le logement ; favoriser l'autonomie dans les démarches administratives et l'accès aux droits ; prévenir des impayés de loyers ; permettre une bonne appropriation et utilisation du logement ; contribuer à l'intégration dans le cadre de vie.

Ces besoins sont pris en compte et étudiés avec les partenaires concernés, dans le cadre des dispositifs de droit commun notamment du PDALPD.

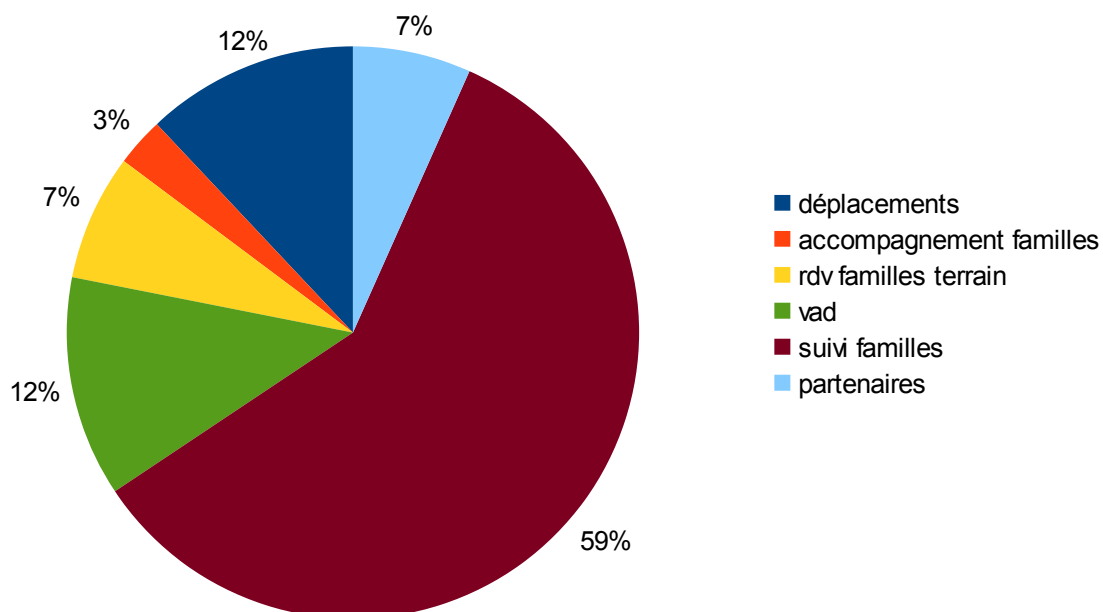
Ces personnes font l'objet d'un soutien socio-éducatif spécifique pour permettre l'élaboration et la conduite d'un projet « insertion/logement » dans le cadre de l'ASL.

Lieux d'intervention :

Le service d'accompagnement social lié au logement du GIP AGV35 exerce le suivi social en priorité sur le territoire de la communauté d'agglomération de Rennes :

- Soit auprès des ménages en caravane, pour un accès au logement ;
- Soit au domicile du ménage, dans le parc public ou dans le parc privé ;
- Soit dans toute autre formule d'hébergement non institutionnelle.

Répartition des heures dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement :



Financement : L'ASL est financé dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Intervention sur la base de la convention - Accueil des gens du voyage 35 convention accompagnement social lié au logement des personnes en grande difficulté –

Les ménages accompagnés en 2011

21 familles ont été suivies durant l'année 2011 dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement (ASL contractualisés).

4 nouvelles demandes de logements adaptés

5 nouvelles demandes de logements adaptés spécifiques

2 orientations vers une recherche de logement AIVS

3 autres situations (réservation CLH...)

3 familles ont été accompagnées dans le cadre de l'hébergement en urgence. L'accompagnement s'est déroulé sur plusieurs mois pour une de ces familles. Aujourd'hui, celle-ci est sédentarisée et vit dans un collectif. Nous poursuivons l'accompagnement social lié au logement.

En décembre 2011, 14 ménages sont suivis dans le cadre de l'ASL, 11 ménages sont en attente d'une proposition et vivent en caravane.

L'activité ASL 2011

Les modalités d'accompagnement : L'accompagnement individualisé contractualisé a une durée limitée dans le temps lorsqu'il s'agit d'une mesure ASL. Les mesures ont une durée de 6 mois renouvelable une fois. Les mesures individuelles sont généralement prescrites par la CLH de Rennes Métropole. Cette prescription s'effectue sur la base d'un diagnostic.

Problématiques principales repérées : Les familles accompagnées appartiennent toutes à la communauté des gens du voyage. Elles ont cela de commun mais ne présentent pas les mêmes capacités d'adaptation dans le logement.

Cette année, plusieurs familles relogées avaient peu de capacité d'autonomie, ce qui a entraîné globalement une hausse de l'activité et un prolongement de l'accompagnement dans le temps.

13 familles ont accédé à un logement cette année. Les éléments motivant l'ASL sont l'accès, l'autonomie dans le logement et les relations de voisinage (il peut parfois y avoir des réactions d'incompréhension de la part du voisinage).

Durée d'accompagnement des personnes sorties du dispositif ASL

Nombre de mesures terminées		6
Durée des mesures	De 3 à 6 mois	3
	1 an	3
	+ de 2 ans	

Situation familiale

Profil des personnes accompagnées		
Année		2011
Nombre de contrat ASL en logement		21
Situation Familiale	<i>Homme seul</i>	1
	<i>Femme seule</i>	1
	<i>Homme avec enfant(s)</i>	1
	<i>Femme avec enfant(s)</i>	5
	<i>Couple avec enfants</i>	12
	<i>Couple sans enfants</i>	1
Niveau de ressources	<i>Sans ressources</i>	0
	<i>Minimums sociaux</i>	21
	<i>Revenus d'activité</i>	0
	<i>Autre (retraite...)</i>	0

Motifs de Sortie :

Nombre de ménages sortis		6
Motifs de sortie	Évolution positive (personnes considérées comme autonomes)	3
	Sortie logement	2
	Pas d'adhésion à l'accompagnement	1

Situation de logement en fin de mesure :

Situation de logement des personnes sorties du dispositif	Logement social	5
	caravane	1

b°) L'Habitat diversifié

La mission d'accompagnement peut porter sur les points suivants :

- Accompagnement des personnes qui vivent en caravane et qui ont un projet d'habitat diversifié
- Aider et accompagner dans un projet d'amélioration de l'habitat.
- Aider et accompagner un projet d'accession à la propriété

1 famille suivie sur un projet d'habitat sur un terrain privé.

2 familles stationnant dans le département hors Rennes Métropole ont sollicité un accompagnement par AGV35 sur des questions liées à l'habitat (conseil/orientation et mise en relation avec les structures de droit commun).

Mission d'appui-conseil sur le département

Mission d'appui-conseil ou d'aide à la réalisation de projets habitats innovants.

Le GIP (chargé de mission médiation, chargée de mission habitat) peut être sollicité par des collectivités locales, des bailleurs ou tout autre organisme ayant besoin d'éléments techniques, financiers, diagnostic social des situations individuelles des ménages

Travail partenarial en lien avec les acteurs locaux qui œuvrent dans le domaine de l'habitat.

Une première rencontre a eu lieu avec la commune de Fougères concernant des demandes d'habitat adaptés, diagnostic des situations et communication des éléments techniques sur l'habitat adapté en cours 2012.

Exemple de suivi

L'évaluation

Nous rencontrons la famille A afin d'identifier très précisément la problématique habitat et apprécier la situation globale du ménage : son parcours résidentiel, le degré d'urgence de la situation, évaluation des ressources...

Il s'agit d'un couple bénéficiaire du RSA et 2 enfants à charge. Il est en demande de logement depuis plusieurs années.

La famille ne circule plus depuis plusieurs années, nous pouvons dire même qu'elle est semi-sédentaire. Elle stationne dans la même commune depuis plusieurs années.

Le couple a des difficultés à comprendre les documents administratifs, à retenir les différentes charges fixes du budget.

Nous prenons en compte les difficultés dans une approche globale : budget, gestion administrative, insertion professionnelle, éducation, relations familiales etc.

Le couple souhaite vivre dans un logement mais n'en a jamais eu l'expérience.

Notre question dans ce cas est l'évaluation de la capacité de la famille à faire face à ses différentes obligations locatives.

La Commission Locale de l'Habitat a fait la proposition d'une maison sur la commune à la famille . Nous l'accompagnons lors de la visite du logement. Cela permet de faire le lien avec le bailleur et de répondre à quelques questions en lien avec le logement, aborder le règlement des charges.

Nous l'accompagnons à la signature du contrat de location. Au préalable, nous avons posé les objectifs du contrat d'accompagnement.

Il reprend les obligations du contrat de location, paiement des charges, entretien du logement et respect du voisinage... Nous avons une attention particulière sur le suivi des comptes et l'explication de ceux-ci.

Des visites à domicile sont prévues pour le suivi, plusieurs les premières semaines du relogement puis en fonction des besoins.

L'adhésion du ménage à la démarche proposée est nécessaire à la mise en place d'une mesure d'ASL.

Et dans ce cas, il n'était pas évident que la famille ait bien compris le sens de ce contrat.

Nous avons évalué une durée prévisionnelle du suivi au regard des difficultés de la famille à 1 an minimum.

L'accompagnement

L'accompagnement social lié à l'accès à un logement se justifie parce qu'il s'agit pour la plupart des ménages d'une première installation. Par ailleurs, les ménages ont des conditions de vie qui interrogent les capacités d'adaptation dans le logement.

Nous accompagnons à la mise en place des conditions d'une bonne gestion administrative et financière (constitution des dossiers FSL Accès, aide à la demande de mise en service EAU, GAZ et EDF, FIOUL...).

Nous apportons des conseils et informations pour favoriser le respect des règles de vie collectives et les relations de bon voisinage (droits et devoirs des locataires...).

Dans la situation de la famille A, nous sommes intervenues plusieurs fois pour aider madame à repérer les différentes charges fixes liées au logement. Elle a éprouvé de grandes difficultés à comprendre ce qu'elle devait payer chaque mois pour la maison, ce qui a généré chez elle beaucoup d'anxiété notamment les 4 premiers mois du relogement.

Aujourd'hui, nous travaillons à l'orientation et l'information pour favoriser l'insertion dans le logement et son environnement (équipements de quartier, services de proximité...).

Cette démarche vise l'insertion des ménages en difficultés en articulant accès au logement et projet d'insertion sociale et professionnelle. Celle-ci nécessite la mobilisation de professionnels aux compétences diversifiées.

La famille cumule plusieurs difficultés en lien avec le budget, l'emploi, l'éducation etc.

Nous avons prévu une réunion de coordination avec le CCAS, l' élu en charge des affaires sociales, les différents professionnels qui interviennent auprès de la famille.

Ce temps de concertation devrait permettre aux différents acteurs d'avoir des éléments de compréhension sur le fonctionnement de la famille et de redéfinir les objectifs de l'accompagnement.

Le maintien dans le logement

Notre intervention dans ce cadre, a pour but la régularisation des situations administratives (droits, ressources...) mais aussi la mise en place d'une aide éducative budgétaire (prévisions budgétaires, suivi des charges liées au logement et des paiements, mise en place d'échéanciers...).

Dans la situation de la famille A, nous avons mobilisé des aides financières, notamment le FSL pour aider à payer une cuve de fioul. Nous savons que le fioul est une charge importante dans le budget du logement.

Nous avons travaillé à la mise en place d'un compte épargne qui n'a pas encore fonctionné car Madame retire régulièrement ce qu'elle place tous les mois. Nous avons deux explications à cela, d'une part le budget est serré mais d'autre part, Madame répond à un fonctionnement que nous qualifierons de culturel, à savoir que l'argent chez beaucoup de gens du voyage est utilisé au jour le jour.

Nous poursuivons l'accompagnement à la mise en place d'un compte épargne.

Nous apportons également, conseil et orientation des ménages dans l'ensemble des domaines de l'insertion en lien avec les partenaires spécialisés notamment les animateurs locaux d'insertion. Nous continuons la médiation entre bailleurs et locataires si besoin, généralement pour des questions techniques.

La famille a obtenu, l'installation d'un poêle à bois, ce qui devrait permettre de réduire les charges liées au fioul.

F- La scolarisation

Le bilan d'activité concernant la mission scolarité s'effectue sur la période allant de septembre 2010 à août 2011, en considérant désormais l'année scolaire et non l'année civile. Cet ajustement nous permet d'adopter une plus grande cohérence dans l'analyse des suivis effectués, tant sur le plan des projets entrepris avec les partenaires que des accompagnements auprès des familles.

Bilan quantitatif

Motifs des interventions	Nombre de suivis
Relations familles/écoles	29
Inscriptions écoles de Rennes	64
Passerelle CM2/6ème	19
Collège des Gayeulles	11
Collèges	17
CNED	45
Accompagnement scolaire Rennes	19
Atelier des petits	37

a°) Favoriser la fréquentation de l'école dès la maternelle

La fréquentation de la maternelle par les enfants du voyage, en forte progression, reste malgré tout encore insuffisante pour assurer les acquisitions fondamentales au bon déroulement d'une scolarité en primaire. Cette évolution est à accompagner auprès des familles, pour lesquelles la maternelle reste un lieu souvent méconnu et appréhendé. A plus fortes raisons, la fréquentation des structures locales d'accueil pour les plus petits ne semble pas correspondre aux attentes des parents.

L'atelier des petits

Sur Rennes, une expérience a été menée afin de créer un lieu favorisant cette sensibilisation. Cet atelier a été mis en place sur le terrain de Gros Malhon, en s'appuyant sur une équipe de bénévoles, par ailleurs déjà sollicitée pour l'accompagnement scolaire. Des séances hebdomadaires se sont tenues les mercredi matin, accueillant les enfants de 2 à 5 ans et leurs parents.

Objectifs auprès des enfants:

- Faire découvrir un univers ludique et éducatif aux plus petits qui ne sont pas encore scolarisés, créer un moment de partage entre tous les enfants et valoriser leur présence et leur participation

Auprès des parents :

- Sensibiliser les parents à la scolarisation en maternelle et créer une relation de confiance dans le temps afin de favoriser le lien avec les écoles.
- Préparer l'enfant et sa mère à la future séparation qui sera vécue lors de la scolarisation
- Servir de lieu passerelle vers d'autres initiatives en lien avec la petite enfance et la scolarisation, grâce à la création d'un moment privilégié entre les parents, leurs enfants, les bénévoles et la chargée de mission scolarité.

Moyens : Organisation et animation (avec l'équipe de 5 bénévoles) des séances hebdomadaires par la chargée de mission scolarité, d'octobre 2010 à juin 2011.

Résultats : 37 enfants ont ainsi été accueillis à l'atelier des petits sur l'année scolaire, avec en moyenne une fréquentation de 10 enfants par séance.

3 accompagnements vers l'école maternelle ont pu être initiés pour la rentrée scolaire de 2011.

L'action s'est construite dans le temps, avec l'intention de créer du lien autour de la scolarité et la parentalité, en prenant en compte les attentes et les habitudes éducatives spécifiques des familles. A fur et à mesure, les mères se sont appropriées cet espace, sont allées vers les bénévoles, et certaines ont participé aux activités avec leurs enfants.

b°) Accompagner les familles dans la mobilité scolaire

Le mode de vie itinérant et les contraintes matérielles liées au voyage et au stationnement concourent à un rythme scolaire spécifique des enfants du voyage : une année scolaire raccourcie, en pointillés, parfois dispersée sur plusieurs lieux.

Cette mobilité scolaire donne lieu à une organisation spécifique sur la ville de Rennes (cf. « Partenaires de la scolarité »), qui doit être portée à la connaissance des familles. La chargée de mission scolarité informe donc les familles qui arrivent sur les terrains rennais et qui souhaitent scolariser leurs enfants : elle crée un lien avec l'Inspection Académique et les écoles, afin d'obtenir une affectation dans une école du secteur.

- Pendant l'été, la rentrée scolaire a pu être préparée avec les familles déjà présentes sur les terrains de Rennes : recueil des vœux des parents pour les inscriptions dans les écoles de secteur.

Après consultation des enseignants spécifiques et des écoles, une journée de pré rentrée d'information aux familles a été organisée sur les deux terrains rennais.

- Ainsi, pour la rentrée scolaire 2010, 40 inscriptions ont été accompagnées sur Gros Malhon et 14 sur la Plaine de Baud. Une dizaine d'inscriptions ont par ailleurs été prises en compte plus tard dans l'année scolaire

c°) Accompagner les familles dans leurs relations avec l'institution scolaire

La fréquentation scolaire et les pratiques en matière de scolarisation des enfants du voyage peuvent être très variables. De nombreuses études ont toutefois révélé que pendant longtemps la scolarisation des enfants n'a pas été une véritable préoccupation pour leurs parents. Mais surtout, l'école apparaissait comme une institution étrangère, porteuse des valeurs sédentaires, et donc potentiellement menaçante par rapport au rôle éducatif des familles, dans un système culturel minoritaire.

Les représentations concernant l'école sont à mettre en relation avec le sentiment de rejet et de méfiance de l'espace sédentaire. Cette méfiance vis-à-vis de l'institution scolaire prend également racine dans les expériences scolaires vécues par les parents dans leur enfance : expériences, le plus souvent, de l'exclusion, qui ont entraîné pour beaucoup d'entre eux un sentiment de dévalorisation par le système scolaire, sentiment qu'ils véhiculent aujourd'hui auprès de leurs enfants. Régulièrement, des témoignages nous sont confiés à ce sujet : « *On nous mettait au fond de la classe, on faisait que dessiner, ça servait à rien* », « *ça, pour le dessin, j'suis très fort !* ».

Pourtant, on constate que des nouvelles générations de parents s'intéressent à l'école : on assiste aujourd'hui à une demande nouvelle mais ambiguë de maîtrise des apprentissages. Si les parents reconnaissent de plus en plus l'intérêt du lire, écrire et compter, c'est comme un outil, et non comme élément culturel de socialisation. D'où une réponse souvent exprimée, d'utilité pragmatique : « apprendre à lire, et c'est tout ».

De nombreux malentendus découlent de cette dissociation des objectifs (l'alphabétisation selon les parents, la scolarisation selon l'institution) : l'absentéisme, le refus des orientations spécifiques (SEGPA, ITEP, IME, orthophoniste...) et des activités scolaires, les problèmes d'intégration sont autant d'aspects récurrents qui illustrent ce décalage et entraînent des difficultés relationnelles entre parents et enseignants.

Pour que cette méfiance soit désamorcée, il est nécessaire d'établir un dialogue renforcé entre les deux parties, pour vaincre les réticences et les incompréhensions et établir une relation de confiance. Les professionnels d'AGV35 (chargée de mission scolarité, médiateur...) sont amenés à assurer une mission de médiation, d'écoute et de sensibilisation des familles à l'univers scolaire.

Au delà des discussions récurrentes avec les familles dans le cadre des permanences hebdomadaires à Gros Malhon ou lors des rencontres informelles sur les terrains, la chargée de mission scolarité a été sollicitée à 29 reprises par les familles du voyage suite à des différends rencontrés avec les équipes enseignantes.

- Ici, une famille refuse l'orientation en IME pour leur fille, refus exprimé à plusieurs reprises pendant les réunions avec l'école. L'Inspection Académique menace la famille d'un signalement pour carences éducatives, et les relations se dégradent progressivement entre parents et enseignants... la famille sollicite AGV35, qui participe aux réunions d'équipe éducative.

- Ailleurs, un jeune garçon de 14 ans est inscrit au collège et est régulièrement sanctionné pour des problèmes de comportement. Le collège l'exclut à plusieurs reprises. La mère du jeune informe AGV35 que son fils est en train de décrocher, et que ces expulsions ne font que renforcer cette situation. Elle est allée à l'administration du collège et la rencontre a été explosive. La chargée de mission organise une rencontre sur l'aire d'accueil, afin de rétablir le dialogue.

Malgré la diversité des situations, on peut retenir que le projet de scolarisation ne va pas de soi dans la culture des gens du voyage. Il faut donc donner la parole aux parents, pour à la fois prendre en considération leur vision de la situation, mais aussi les rendre acteurs de cette situation, les impliquer, les responsabiliser, condition pour qu'ils évoluent dans leur rapport à l'école.

d°) Sensibiliser et accompagner les familles au secondaire

On constate une faible fréquentation des établissements scolaires du second degré : le problème du niveau scolaire d'une majorité d'enfants quittant le CM2, parfois en situation d'illettrisme, voire même parfois d'analphabétisme, est un frein majeur pour la poursuite d'une scolarisation classique. Mais surtout, une grande majorité des familles expriment de grandes réticences (décalage culturel dans le rapport aux apprentissages) et appréhensions à la fréquentation du collège par leurs enfants.

Il est donc nécessaire d'accompagner spécifiquement ces jeunes, quelques soient les modalités de scolarisation choisies par les parents, afin de lutter contre le décrochage scolaire. Plusieurs types d'accompagnements ont été investis, en lien avec les équipes éducatives :

Actions passerelle CM2/6ème :

- Rencontres systématiques des familles concernées par l'orientation vers le secondaire (19 sur Rennes Métropole), information et sensibilisation sur les dispositifs existants, pouvant donner suite à un accompagnement par la chargée de mission scolarité (démarches administratives, médiation scolaire...).
- Organisation de rencontres parents/école : 6 visites à domicile avec un enseignant spécifique, une réunion collective à l'école Jean Rostand de Rennes.

Classe « Voyageurs » du collège des Gayeulles à Rennes :

Sur l'année scolaire 2010/2011, 11 enfants ont fréquenté la classe « voyageurs » du collège des Gayeulles de Rennes. Cette classe d'adaptation accueille spécifiquement les enfants du voyage qui ne sont pas en mesure de suivre une scolarité classique. C'est aussi une classe sollicitée par les familles qui souhaitent voir leurs enfants rassemblés au sein d'un même groupe, avec un fonctionnement assoupli et adapté à leurs habitudes scolaires.

La chargée de mission scolarité a accompagné les démarches d'inscription pour ces 11 jeunes. En lien avec l'enseignante spécifique de la classe, elle a organisé des rencontres sur les terrains avec les parents, afin de dialoguer avec eux sur le suivi scolaire des enfants, les difficultés rencontrées et les situations de décrochage assez fréquentes. Un travail

spécifique a été entrepris par le chargé de mission jeunesse au sein de cette classe, afin d'apporter un contenu motivant et adapté aux attentes des jeunes du voyage (cf. plus bas « Développer le lien entre la scolarisation et l'insertion professionnelle »).

Collèges :

La scolarisation au collège des enfants du voyage reste une pratique marginale, considérée souvent comme futile à côté des apprentissages de la vie quotidienne. De plus, une grande majorité des enfants du voyage sortent de l'enseignement primaire avec un niveau d'acquisition faible par rapport aux pré requis exigés au collège.

Dès lors, la fréquentation d'un établissement du secondaire, lorsque ce choix est effectué par les parents, nécessite régulièrement un accompagnement spécifique de la chargée de mission scolarité, qui est intervenue à ce sujet auprès de 17 familles sur l'année scolaire 2010/2011 :

- La démarche d'inscription, plus complexe que celle en école primaire, est souvent source de difficultés (dossier administratif, transport scolaire, bourses, emplois du temps...), et est souvent entreprise par les familles du voyage à n'importe quel moment de l'année scolaire. Cette même inscription en classe de SEGPA par exemple est encore plus délicate, car elle impose aux familles une procédure longue auprès de la MDPH, ce qui nécessite une projection dans le temps parfois incompatible avec le mode de vie des voyageurs.
- De plus, afin de vaincre les dernières réticences des jeunes et de leurs parents, et de prendre en compte la trajectoire scolaire de l'enfant et le mode de vie familial, il est parfois nécessaire de mettre en place des aménagements particuliers : visite individualisée de l'établissement, explication du fonctionnement d'un collège, emplois du temps allégés ou remaniés, convention CNED, désignation d'une personne référente interne... autant de facteurs qui peuvent concourir à mettre en confiance la famille et favoriser la qualité et la durée de scolarisation des jeunes inscrits.
- Régulièrement, les parents sont interpellés par les services administratifs des collèges, qui déplorent des périodes répétées d'absentéisme et des problèmes d'adaptation des enfants du voyage. Les parents se trouvent souvent démunis face à ces difficultés et préfèrent alors déscolariser leur enfant. La mission d'AGV35 consiste ici en une écoute et une vigilance face au phénomène de décrochage scolaire. Les aménagements cités ci dessus peuvent être trouvés pour remotiver parents et enfants. Parfois, il s'agit d'un contexte relationnel tendu entre la famille et l'établissement, qui nécessite une intervention de médiation (voir plus haut).

CNED :

Les cours d'enseignement à distance du CNED est le premier mode de scolarisation choisi par les familles du voyage pour le niveau secondaire. Pour les familles, les avantages paraissent à première vue multiples :

- éviter la fréquentation du collège tout en restant dans la légalité vis-à-vis de l'obligation scolaire
- horaires libres et allégés par rapport à ceux du collège

- niveaux des devoirs adaptés aux capacités des enfants (des cours de Mise à niveau ont été créés spécialement par le CNED pour les enfants du voyage)
- maîtrise du rythme scolaire et du calendrier, et donc compatibilité avec le mode de vie itinérant
- apport scolaire jugé satisfaisant par les familles, qui visent essentiellement la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul pour leurs enfants.

Cependant, les familles, et en particulier les enfants (nous le verrons ci-dessous dans la partie accompagnement scolaire), rencontrent de graves difficultés pour suivre ces cours à distance :

- phase d'inscription jugée obscure et aléatoire, du fait de démarches administratives complexes
- problèmes récurrents de réception des cours
- contacts avec le CNED qui s'effectuent essentiellement par courriers écrits

La chargée de mission scolarité a accompagné 45 inscriptions au CNED pour l'année scolaire 2010/2011 : constitution et rédaction du dossier d'inscription et du dossier de bourses, suivi du dossier dans les navettes entre l'Inspection académique et le CNED, puis suivis scolaires avec les parents et en lien avec les enseignants du CNED.

La scolarisation des enfants du voyage dans le secondaire est très souvent fragile, faite de ruptures, de passages d'un dispositif à un autre et d'abandons. Les situations de décrochage, de tensions, et de conflits sont par ailleurs fréquentes. Elle nécessite donc auprès des familles un accompagnement sur le long terme, avec une recherche de solutions mixtes, souvent difficiles à mettre en œuvre du fait d'un manque de dispositifs réellement adaptés.

e°) L'accompagnement scolaire

Sur Rennes :

- Constats : Des difficultés scolaires récurrentes pour les enfants. Une faible fréquentation de l'aide aux devoirs traditionnelle. Une scolarité au CNED qui nécessite un accompagnement spécifique
- Objectifs : permettre aux enfants de renforcer leurs acquis ; proposer une autre relation avec le monde scolaire, la lecture, l'écriture. et favoriser les apprentissages à travers le jeu, le plaisir d'apprendre ; travailler sur l'assiduité, la régularité, en proposant aux enfants un rendez-vous régulier ; favoriser le lien bénévole-enfant afin de créer une relation de confiance, d'instaurer un dialogue avec ces enfants, mais aussi avec leurs parents afin de lutter contre le décrochage scolaire : sensibiliser les parents à la scolarisation ; faire le lien avec les équipes enseignantes afin de travailler en partenariat autour de la scolarité des enfants.

Pour les enfants d'âge primaire : en partenariat avec l'équipe enseignante, un accompagnement scolaire a été mis en place au sein de l'école Joseph Lotte, la plus proche du terrain. Ainsi, à partir de septembre 2010, deux séances par semaine ont été organisées de 16h30 à 17h30 : un

accompagnement individuel y est proposé aux enfants de l'école, en particulier à ceux éprouvant de plus grandes difficultés, identifiées par l'équipe enseignante : après accord des parents, 6 enfants ont pu ainsi être suivis tout au long de l'année scolaire. Ce dispositif présente quelques avantages :

- une assiduité forte, et donc une continuité intéressante dans le soutien de l'enfant et dans la construction de la relation
- un travail mutuel entre les bénévoles, les enseignants et l'enseignant spécifique « enfants du voyage »
- des échanges permanents entre les bénévoles et les parents, présents à chaque fin de séance.

Cependant, ce dispositif nécessite une organisation assez dense et ne pourra pas être dans l'état diffusé auprès des autres écoles de secteur du terrain de Gros Malhon. Ainsi, il a été prévu pour la rentrée 2011 de proposer une séance du même type (accompagnement individualisé) dans les locaux de Gros Malhon, aux autres enfants du terrain qui ne sont pas inscrits à l'école Joseph Lotte.

Sur le terrain de la Plaine de Baud, une bénévole est également intervenue hebdomadairement auprès de 3 enfants.

Pour les jeunes inscrits au CNED :

Nous l'avons vu précédemment, beaucoup de jeunes du voyage sont inscrits au CNED, pour la plupart d'entre eux dans les cours de mise à niveau. Or, la grande majorité des parents ne sont pas en mesure d'aider leurs enfants dans leur travail personnel, et ceux-ci se retrouvent isolés face à leurs cours, et dans des conditions difficiles :

- la caravane n'est pas adaptée à la nécessité d'une ambiance de travail
- la gestion de la charge de travail et le respect des échéances sont problématiques sans une aide extérieure
- la compréhension des consignes et des exercices représente une difficulté majeure pour les enfants qui ne maîtrisent que peu ou pas la lecture
- en l'absence d'un réel cadre scolaire, ces jeunes manquent de repères et sont rapidement démotivés.

Sans un accompagnement adapté, les cours à distance peuvent à nouveau positionner l'enfant en situation d'échec. La démotivation qui s'en suit provoque des formes de régressions des acquis et de très fréquents abandons des cours. La nécessité d'une aide extérieure auprès des élèves du CNED est donc très forte.

Sur le terrain du Gros Malhon, l'accompagnement scolaire pour les enfants d'âge collège inscrits au CNED s'est poursuivi dès la rentrée. Depuis septembre 2010, et jusqu'en juin 2011, 10 jeunes ont pu bénéficier d'une à trois heures par semaine d'un soutien individuel de la part d'un bénévole, dont 6 tout au long de l'année scolaire. D'autres suivis plus ponctuels ont également été mis en place.

Un travail doit être entrepris pour renforcer le lien avec les parents, les responsabiliser et les intéresser, et ainsi améliorer l'implication et l'assiduité des enfants aux séances.

Sur le département :

A la demande des familles ou des partenaires, des besoins en accompagnement scolaire ont été relevés sur le département : Thorigné, Dol de Bretagne, Noyal Chatillon sur Seiche, Redon, Acigné, Dinard, Melesse.

La mise en place (sur les terrains, dans les écoles, dans les structures municipales) d'une action locale nécessite au préalable un travail de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement des familles, afin de créer par la suite des relais auprès des professionnels compétents sur leur territoire (cf. « Accompagnement des partenaires de la scolarité »).

f°) Développement du lien avec insertion professionnelle**L'action du chargé de mission jeunesse dans la classe spécifique du collège des Gayeulles (Rennes)**

En 2010-2011, la classe redémarrait après une longue période d'arrêt.

L'objectif de l'intervention d'AGV 35 dans la classe (tous les vendredi matins) est de donner du sens à la présence de ces élèves au collège, en donnant comme perspective deux dimensions d'insertion sociale et professionnelle : une sensibilisation professionnelle et des apports et préparations liés à la sécurité routière et à la préparation de l'examen de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).

Concernant l'ASSR, tous les élèves de la classe qui ont passé l'examen l'ont obtenu.

La sensibilisation professionnelle a été abordée de manière généalogique, pour favoriser le lien entre les métiers traditionnels (ou plus classiques) effectués par les familles (hommes, femmes, parents, grands-parents, oncles, tantes, cousins) et les perspectives d'insertion professionnelle classiques proposées aux jeunes. Un travail a été initié avec la conseillère d'orientation du moment, sans déboucher dans les faits. Cependant, globalement, ce sont les problèmes de comportement et d'absences qui ont prédominé.

Le CIO :

Huit rendez-vous individuels ont pu avoir lieu au CIO l'année passée, le mercredi, dans le cadre des accueils courants. A une exception, la prise en charge de la demande des collégiens ou jeunes (15 ans, 16 ans) a semblé peu adaptée : présentation d'informations générales pour une scolarité classique, trop d'informations non pertinentes, adaptation partielle ou faible du vocabulaire...

Questionnement

Quelles actions seraient possibles envers les collégiens non scolarisés au collège. Le cadre est, semble-t-il, inexistant en dehors du rappel à la loi et de l'obligation de scolarisation.

- La demande des parents comme de ces jeunes de moins de 16 ans relèverait d'un accompagnement et de propositions du type de ceux de la "mission locale" (pour les 16 ans et plus : stages, formation professionnelle...)

- Cette demande pourrait être partiellement prise en compte dans le cadre, par exemple, d'une scolarité en classe de SEGPA, qui prépare davantage à la vie active qu'un cursus classique.
- Cependant le rejet scolaire est tel que, souvent, même une intégration dans un dispositif SEGPA n'est pas acceptée par ces jeunes et leurs parents.
- Aucun autre cadre de droit commun que le collège n'est possible (position claire des inspecteurs du travail contre les possibilités de dérogation d'accès au travail pour les moins de 16 ans, impossibilité de suivre des stages dans le cadre des cours par correspondance du CNED, même avec un soutien du CIO)

F- L'Enfance et la Jeunesse

a°) Les éléments quantitatifs

450 "actes" : Du 1er janvier au 31 décembre 2011, 450 actes ont été réalisés avec ou pour des jeunes. J'entends par acte, soit un rendez-vous, soit un accompagnement, soit une coordination-médiation avec un ou des partenaires.

3 adultes (plus de 25 ans) m'ont par ailleurs contacté, dont deux ont été réorientés vers le collègue chargé d'insertion professionnelle des adultes.

100 "jeunes" concernés directement par l'action.

b°) Les éléments qualitatifs

Types d'accompagnements

	Nombre d'accompagnements longs	Nombre d'accompagnements ponctuels
Insertion sociale	15 (loisirs) + 14 (ASR et ASSR) + Justice (4)	2 (loisirs) + 13 (informatique)
Scolarité	12 (Gayeulles 2011 et 2012 + CNED) + 8 (CIO)	4 (CNED)
Insertion professionnelle	18 (Mission Locale, Pôle Emploi, Auto-écoles)	38 (Mission Locale, Pôle Emploi)

Âges

Tranches d'âges	Nombre de personnes : 100	Dont 46 garçons	Dont 54 fille
1 à 10 ans	2	2	0
11 à 15 ans	36	22	14
16 à 17 ans	31	10	21
18 ans et +	31	12	19

c°) L'Enfance et le loisir structuré

Le travail structuré auprès des 1 à 10 ans reste anecdotique pour ce qui est recensé : information d'une maman sur de la gym enfant (non-suivie d'inscription) et accompagnement d'une maman dans une démarche liée à la halte-garderie (non-suivie d'inscription).

Par contre ces actes ne permettent pas de comptabiliser **entre 15 et 25 autres enfants**,² concernés épisodiquement par des actions du type "atelier bateaux pop-pop" (avec les "Petits Débrouillards" dans le cadre de la fête de quartier), "animation de Noël", "Ateliers lecture" (avec "Lire et faire lire")... Ces enfants, en manque d'activités, n'accèdent pas (ou rarement) à la structure de droit commun qui pourrait leur proposer sur la durée : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Des parents ont été renseignés plusieurs fois sur ces structures du droit commun, mais refusent de faire une démarche qui est perçue comme contraignante (horaires, trajets), voire assimilée à de "l'école". Même lorsque, et cela a parfois été le cas, des enfants étaient motivés pour découvrir l'ALSH.

Par ailleurs, les vertus éducatives d'une participation régulière à un lieu / temps encadré, structurant, générant des normes stables de groupe (un ALSH, par exemple)... ne sont en aucun cas palliées par ce que nous proposons. Ce sont des activités ponctuelles, opérées par des intervenants, bénévoles ou professionnels dans des cadres variés, et on n'assiste pas à un progrès marquant quant aux attitudes et comportements des enfants. Puisque nous ne sommes pas animateurs, directeurs, encadrants... nous nous trouvons systématiquement à devoir assumer une fonction ambiguë de "gardiennage / animation" auprès des enfants et des intervenants, avec des relations conditionnées par cette fonction, et ne générant pas nécessairement d'avancée éducative flagrante.

Du point de vue du loisir, la présence des enfants durant une ou plusieurs années scolaires, n'est pas, à l'heure actuelle, saisie pour générer du cadre, et indéniablement de meilleures chances futures d'intégration scolaire, sociale...

Questionnement: loisirs et éducation des moins de 11-12 ans.³

- Il y a, au terrain du Gros Malhon, et chez les GDV en général, de nombreux enfants.
- Ces enfants sont demandeurs d'activités de loisir, ils ne se rendent toutefois pas (du fait des parents) aux structures proposant des activités structurées dans le cadre du droit commun (animations en Maison de Quartier, ALSH municipaux et associatifs).
- Certaines animations occasionnelles sur le terrain répondent ponctuellement à la demande de loisir. Elle peuvent également favoriser la convivialité (exemple de Noël). Elles ne génèrent pas pour autant de cadre éducatif durable (règlement ou "contrat de vie", organisation rassurante car connue, "histoire" -notion de durée- commune avec des interlocuteurs adultes aux rôles précis, essais pédagogiques...) que les enfants pourraient s'approprier, au sein duquel ils pourraient grandir et évoluer vers de l'autonomie.

2 Les chiffres fournis par la société gestionnaire VAGO pour la CAF peuvent permettre d'affiner ce comptage.

3 Comme l'année dernière, ces questionnements sont renvoyés à l'équipe d'AGV35 et au conseil d'administration du GIP.

d°) La Jeunesse (11-15 ans)

Loisirs

Les voyageurs sont très correctement informés sur le dispositif "Sortir" par le CCAS tout au long de l'année, mais, fait notable cette fois, nous avons proposé à la rentrée (septembre), avec les partenaires concernés du CCAS et du centre social de Villejean, un temps d'information (sous barnum, en extérieur) sur ce dispositif. De nombreux jeunes et de nombreuses familles ont été intéressés. Cela ne s'est pas, à notre connaissance, concrétisé par la suite en inscriptions à des loisirs ponctuels ou durables dans le cadre du droit commun, bien que nous ayons accompagné des démarches de recherches d'informations. Nous savons par ailleurs que certaines jeunes femmes du terrain pratiquent des activités de forme et santé de manière régulière, en club : quand les personnes sont intéressées, elles accèdent aux loisirs de leur choix.

Nous proposons, à chaque période de vacances, une information sur les loisirs accessibles à proximité du terrain (Cercle Paul Bert Maurepas, essentiellement, pour ce qui concerne les ados, dans le cadre du dispositif de quartier " Loisirs Mix' "). Affichage, communication orale, pose d'un "panneau indicateur" tableau sur lequel nous écrivons quelques propositions...

Quelques jeunes (6-8 filles) et mamans ont été effectivement accompagnées (accompagnement administratif et physique : adhésion, inscription) l'été dernier pour une participation "formelle" à une soirée d'animation-repas. Depuis, et malgré des contacts réguliers avec les partenaires, seuls quelques rares accompagnements ont pu avoir lieu, avec 4 ou 5 garçons différents, toujours de manière improvisée et sur de l'accueil informel. Le Cercle Paul Bert nous confirme que ces jeunes sont déjà connus d'eux, qu'ils viennent -rarement- faire un baby-foot ou un billard, mais surtout qu'ils viennent régulièrement, ainsi que d'autres voyageurs garçons ou filles, acheter des places à tarif réduit, avant de se rendre immédiatement à la patinoire. Cela correspond à un mode de loisir immédiat, ne demandant pas d'anticipation comme pour l'utilisation, par exemple, de la carte "Sortir", qui offre aussi des réductions de tarif à la patinoire.

Par ailleurs, accompagnés par AGV, les jeunes d'une famille ont pu adhérer au local jeune dans la commune de Rennes Métropole où ils vivent, et s'y rendre -trop- épisodiquement.

Informatique

En 2010-2011, une quantité de temps avait été consacrée, avec des jeunes garçons du terrain du Gros Malhon, à créer des comptes courriel, des comptes Facebook, à utiliser l'outil informatique pour se préparer à l'ASSR. La demande n'existe pas depuis la rentrée 2011 (les familles concernées ne sont plus sur le terrain), mais les liens initiés via le Facebook "AGV Jeunesse" l'année passée perdurent. L'utilisation de l'outil Facebook reste ponctuelle, les jeunes n'interagissant avec AGV Jeunesse que pour de rares demandes individuelles, et pas sur des sujets ou discussions collectifs. Pour l'instant, les quelques (2 ou 3 par mois ?) échanges interindividuels avec des jeunes ont surtout l'intérêt de garder un lien malgré la distance (quand les jeunes voyagent) ou l'espacement des rencontres. L'outil a donc un intérêt, borné, et peu chronophage à l'heure actuelle.

e°) L'insertion des 16-25 ans

L'effectif majoritaire jusqu'à 15 ans est celui des garçons (même si l'effectif au collège est majoritairement féminin en 2011-2012). A partir de 16 ans, on assiste à une "basculé" : plus de jeunes femmes que de jeunes hommes se sentent concernés par les démarches d'insertion telles que nous les proposons. Nous percevons cela comme lié à une logique d'émancipation, relative à la place de la femme chez les Gens du Voyage. Dans certaines familles, cela pose des problèmes forts : "autorité" surprotectrice des parents, normes du groupe, obstacles (surcharge par les parents de tâches domestiques, promesses d'acquisition de liberté non suivies d'effets, et, classiquement ...partir).

Les garçons de 16 ans et plus sont, eux, souvent au travail avec des pairs ou des pères, des oncles : ils acquièrent, déjà depuis l'âge de 12, 13 ans, une place d'homme, valorisée dans le groupe. Les compétences développées dans ce cadre n'étant pas reconnues chez les sédentaires (travail au noir, expériences non certifiables...), le droit commun relève probablement d'une certaine violence pour ces jeunes. Le droit commun implique également des contraintes (horaires, comportements, rendez-vous, apparences, efforts, endurance...) à dépasser.

Les sujets sur lesquels nous intervenons régulièrement auprès des jeunes sont :

- L'insertion professionnelle : accompagnement au Pôle Emploi, à la Mission Locale (ML), partenaire récurrent et efficace, puis accompagnement conjoint avec la ML vers des organismes de formations prescrits par elle (CLPS pour Compétences Clés ou la Prestation Préparatoire à l'Emploi, voire une pré-professionnalisation en cuisine, ou PRISME), ou vers des chantiers d'insertion par exemple... Cela passe très souvent par des démarches liées à la banque et à la sécurité sociale.
- La mobilité (Attestation de Sécurité Routière au GRETA : 3 passations en 2011. Auto-école... en lien, parfois avec la ML, mais aussi en accompagnement direct)
- La justice, en lien avec les éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Centre d'Action Éducative Papyrus, mais aussi avec l'éducateur de rue de la commune de Gévezé.

f°) Les perspectives 2012

Les accompagnements vers la Mission Locale concernent réellement une quinzaine de jeunes, même si peu d'entre-eux (6 en 2011) s'inscrivent finalement dans le cadre d'une prescription vers la formation ou autre. La "Formation Passerelle" que PRISME⁴ proposera dès janvier 2012 aux Gens du Voyage peut permettre de multiplier ce résultat, en ce qu'elle vise à s'adapter à certaines contraintes de Voyageurs : 20 jeunes ont été sensibilisés à cette formation (par le CCAS de Villejean, la ML de Rennes, et par AGV35), une douzaine a participé aux séances d'information

4 Organisme Rennais de formation, sollicité par AGV35, soutenu en cela par le Conseil Régional et la ML du bassin de Rennes. La "Formation Passerelle" a pour vocation d'être un "marchepied" vers la PPàE de droit commun, par exemple.

collective en décembre. 6 ont intégré la formation à la première semaine de janvier 2012, dont une abandonne pour des raisons familiales et administratives. D'autres jeunes peuvent intégrer le groupe pendant encore quelques jours, sur prescription Mission Locale, même s'ils sont orientés par d'autres partenaires comme le CCAS.

Questionnement : Nous pouvons nous poser la question des nombreux jeunes qui n'accèdent pas même à cette formation : pour ces autres jeunes où le contact toute l'année avec AGV35 n'est pas suivi d'effet, nous nous heurtons très fréquemment à des oublis, des "lapins" aux rendez-vous, des évitements de situations engageantes ou perçues comme telles, des reculs. Les stratégies de gestion du temps de chaque famille, de chaque jeune (calendrier collectif dans la caravane commune, agenda donné à certains par AGV35, agenda électronique des téléphones portables), ont, bien sûr, un fort impact sur ces démarches. Là aussi, la scolarité et les modèles familiaux ont un impact évident, et les niveaux scolaires des jeunes, leur motivation, ainsi que ce qui relève parfois d'un retard ou d'une déficience leurs rendent encore moins accessibles le plus petit niveau de formation que nous pouvons proposer, sans parler du rejet de principe par certains jeunes d'une remise à niveau de type "compétences clés".

PARTIE 3/ LA COORDINATION ET LE PARTENARIAT

I. La coordination par territoires, les projets sociaux des aires d'accueil

A- Constats généraux

La mission de développement social se répartie sur l'ensemble du département mais sur des niveaux d'implication différents par rapport à la mise en œuvre des projets sociaux.

L'implication du poste de développement social est d'autant plus importante que les collectivités sont dans une dynamique de développement d'un projet social tel que préconisée par le GIP AGV35 et le schéma départemental.

- Accompagner les collectivités compétentes du département (hors Rennes Métropole) : participer aux comités techniques organisés par la collectivité compétente et soutenir les actions qui favorisent l'intégration des familles.
- Accompagner les communes de Rennes Métropole (hors Rennes) : informer sur la démarche de mise en place d'un projet social, rédiger le projet social en collaboration avec le coordonnateur désigné localement, participer aux comités techniques et soutenir les actions qui favorisent l'intégration des familles.
- Coordonner et animer les projets sociaux des terrains de Rennes en lien avec les chargés de missions d'AGV35 et les partenaires de droits communs.

Le développement des projets sociaux permet :

- de favoriser de manière générale, pour les gens du voyage, l'accès au droit commun et à la vie locale et pour les partenaires, une meilleure connaissance des usagers des aires d'accueil et des difficultés qu'ils rencontrent.
- de connaître le potentiel d'implication de l'ensemble du partenariat local. Les projets sociaux sont d'autant plus porteurs d'une dynamique d'intégration qu'ils impliquent des partenaires locaux dans les secteurs d'intervention les plus variés (loisirs, animation jeunesse, prévention santé, insertion professionnelle, accompagnement scolaire, action socio-culturelle...)
- d'amorcer une réflexion sur l'accueil des gens du voyage parallèlement à la création des terrains (ou bien a posteriori), faire émerger les questions et les réticences et favoriser la connaissance des modes de vie des gens du voyage et la compréhension mutuelle
- d'inciter à la mise en œuvre d'actions ou d'adaptations qui répondent aux problématiques de scolarisation, de santé, aux difficultés sociales ou économiques au plus près des besoins des familles du voyage.
- de prendre en compte les attentes exprimées par les familles, par le biais du gestionnaire notamment, ou des autres acteurs.

- de faire connaître le fonctionnement du terrain, les pratiques de gestion et les conditions de séjours proposées aux familles : durée de séjours, régulation ou non des entrées, individualisation et confort des blocs sanitaires...

Thématiques des projets :

Les contextes de mise en œuvre des projets sociaux étant différents sur chaque territoire, leur impact est très variable, nous proposerons d'en évaluer la dynamique à partir de 4 thématiques centrales des projets :

- La coordination du projet social et la mobilisation du partenariat.

Indicateurs : mise en place de comités techniques, de groupes de travail spécifiques

- La diffusion de l'information à apporter aux familles sur l'ensemble des services et structures locales

Indicateurs : réalisation d'un livret d'accueil à remettre aux familles, organisation de la diffusion de l'information, implication de partenaires sur le terrain

- La participation des familles au projet social et la prise en compte des besoins

Indicateurs : organisation de rencontres formelles ou non avec les familles pour connaître leurs besoins

- Le développement d'actions (initiatives locales) qui favorisent l'intégration et les échanges

Indicateurs : nombre et types d'actions développées

- Il est important de considérer que nous n'avons sans doute pas la connaissance de toutes les actions menées pour répondre aux demandes ou besoins des familles sur les aires d'accueil. Notamment sur les territoires où nous ne sommes pas sollicités pour accompagner le développement d'un projet social.

B- L'accompagnement à la mise en œuvre

La démarche de mise en œuvre des projets sociaux a été engagée pour 31 aires d'accueil sur 41 en fonctionnement en 2011 (dont Ploubalay dans les Côtes d'Armor).

Sur le département (hors Rennes Métropole), **19 projets sociaux sur 24** ont été transmis à AGV35.

Sur Rennes Métropole : 5 projets sociaux ont été validés en comité technique sur 17 communes qui disposent d'un terrain (dont Le Verger)

En 2011, nous avons accompagné 5 collectivités dans la mise en place d'un projet social : St Jacques de la Lande, Thorigné-Fouillard, St Malo, et les 3 nouveaux terrains du département ouverts en 2011 : Châteaugiron, Châteaubourg et Liffré (projets engagés en parallèle de la création des terrains).

Nous avons pris en charge l'organisation de la mobilisation du partenariat pour le nouveau terrain de Petit Champeaux à Rennes.

a°) Coordination et mobilisation du partenariat

La coordination du projet est un des moyens de garantir une mise en œuvre du projet social.

Les projets sociaux pilotés et coordonnés localement responsabilisent les collectivités compétentes et engagent à s'appuyer sur les ressources locales pour répondre aux besoins et attentes des familles.

Il apparaît important que le coordonnateur localement soit saisi de toute action ou intervention « spécifique » en lien avec les familles qui séjournent sur les aires d'accueil afin de donner à cette coordination locale sa fonction et légitimité.

Les projets sociaux qui mobilisent le plus le partenariat local sont ceux dont les coordonnateurs sont formellement désignés et lorsque la gestion est assurée directement par la collectivité comme à Fougères, Liffré, Châteaubourg, Chateaugiron ou (et) lorsque cette fonction est dévolue au gestionnaire : Bain de Bretagne, Montauban, Noyal Chatillon sur Seiche, Janzé, Guichen...

Les comités techniques

Nous pouvons entre autre « mesurer » la mobilisation du partenariat à l'organisation de comités techniques qui réunissent régulièrement élus, équipes enseignantes, travailleurs sociaux, responsables associatifs, riverains...

Objectifs des comités techniques :

- développer une réflexion collective sur les moyens à mettre en œuvre pour organiser l'accueil des gens du voyage sur les aires et dans l'environnement local.
- informer les partenaires sur toutes les questions liées aux gens du voyage
- faciliter l'implication des partenaires et envisager les actions à développer
- coordonner et évaluer la mise en œuvre du projet social et des actions engagées (bilan d'année)
- **11** comités techniques ont été organisés suivant les objectifs pré cités: bilan de fonctionnement de l'aire d'accueil. Discussions sur les besoins repérés, les actions développées, les difficultés et les perspectives.
- **1** comité technique : validation du livret d'accueil
- **7** comités techniques mis en place préalablement à la rédaction du projet social

Il faut rappeler et préciser que le partage d'information nominativement sur des familles en particulier (difficultés de gestion ou d'ordre scolaires, sociales) doit s'organiser dans un cadre de travail plus restreint avec les partenaires concernés.

Constitution de groupes de travail spécifiques :

La création de groupes de réflexion ou de travail sur différentes thématiques, est un indicateur qui permet de prendre en compte une mobilisation active du partenariat et (ou) la volonté d'apporter des éléments de réponses aux difficultés et besoins repérés (même si par ailleurs « le dispositif » projet social n'a pas été mis en place).

On peut noter 5 groupes spécifiques réunis en 2011 dans le cadre des projets sociaux. :

- 3 groupes scolarisation
- 1 groupe réunissant des acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (mission locale, PIG, CLPS, CDAS, CCAS)
- 2 groupes de travail pour la programmation d'animations autour de l'exposition itinérante.
- 1 groupe de travail Enfance famille Parentalité (Projet social Gros Malhon)

Ce tableau n'est pas exhaustif, il correspond aux comités techniques et groupes de travail mis en place en 2011 dans le cadre des projets sociaux et auxquels AGV35 a participé

	Coordination des projets sociaux	Nbr e	Mobilisation du partenariat mise en place d'au moins un comité technique en 2011	Groupes de travail spécifiques
Département (hors Rennes Métropole)		1 1 1 1 1 1 1 2 1 2	Fougères Nelly Khaled Isabelle Louvigné Nelly 1 appui technique Bain de Bretagne Nelly 1 appui technique Châteaugiron Nelly réunion de présentation du projet social 3 appuis techniques Guichen Nelly Pleurtuit Jean François réunion de présentation du projet social Janzé Jean François Liffré Nelly réunion de présentation et réunion validation + 3 appuis techniques Montauban de Bretagne Nelly bilan fonctionnement Chateaubourg Nelly Validation pré projet et réunion bilan + 1 appui technique	1 / Chateaugiron Timothé Nelly Insertion sociale et professionnelle 1 / Dol de Bretagne Khaled médiation gestion (1) 2 / Guichen Nelly Animations autour de l'exposition itinérante 1 / Montauban Sarah Groupe scolarisation Cancale Khaled Médiation gestion 1 / Dinard Jean François Médiation gestion Fougères groupe habitat (réuni en 2011) 1 / St Malo Sarah Groupe scolarisation
Rennes Métropole		2 / 1 / 1 / 2 /	Betton JF, Khaled / Khaled, Annie, Sarah Montgermont Nelly Noyal Chatillon sur Seiche Nelly Thorigné Fouillard Jean François Nelly	La collaboration avec les élus localement et les responsables des services nécessite plusieurs rencontres en amont de la validation du projet social par tous les partenaires.

<p>Terrains de Rennes</p>	<p>4 / réunions coordination interne AGV35 pour redéfinir la coordination et l'animation des groupes de travail : Jeunesse / accès aux activités de loisirs Scolarisation / orientation Insertion sociale, économique Prévention santé</p> <p>3 / réunions de coordination équipe AGV35 et société VAGO Objectifs : informations sur les actions menées sur le terrain, coordination pour l'utilisation des locaux (permanences et animations), point sur la composition des familles accueillies et des demandes.</p>	<p>Gros Malhon Le comité technique réunissant l'ensemble du partenariat sera organisé sous la forme d'un Forum qui se tiendra tous les 2 ans à partir de thématiques prédéfinies telles que l'illettrisme, la jeunesse, l'insertion professionnelle...</p> <p>1 / Petit-Champeaux Réunion des partenaires concernés par l'ouverture du nouveau terrain</p>	<p>Gros Malhon (cf projet social en annexe)</p> <p>En fonction des thématiques, le lien avec les partenaires s'effectue soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en intégrant des réseaux existants • En organisant ou participant à des rencontres sur la question spécifique des gens du voyage <p>Scolarisation / orientation 1 / réunion de rentrée scolaire</p> <p>Insertion sociale, économique Cellule d'appui RSA : rencontres tous les 2 mois entre l'équipe sociale d'AGV35 et les animateurs d'insertion de Villejean Groupe solidarité emploi, (pôle emploi, mission locale, MEIF, Maison Verte, chargé de mission prévention de la délinquance...) Comité technique ADIE. Organisé 2 fois par an (Animateurs d'insertion, Conseil Général, ADIE, AGV35) CLH de Rennes Métropole.</p> <p>Prévention santé Commission santé de la Direction de quartier NO. 1 fois/trimestre</p> <p>Enfance / familles / parentalité 1 / rencontre partenaires /activités Petite enfance : mise en place d'un temps lecture pendant la PMI par le SMAE 5 / Participation au comité technique de l'espace lecture St Martin (SMAE) coordonné par la Maison Bleue pour développer des projets d'animation à partir de la thématique « familles ».</p> <p>Médiation / gestion Cellule de veille sécurité</p>
----------------------------------	--	---	---

Nous pouvons constater que toutes les collectivités qui ont mis en place au moins un comité technique en 2011, ont gardé la responsabilité de la gestion de l'aire d'accueil et ne sont pas en délégation.

Les comités techniques ont permis d'informer l'ensemble du partenariat des actions mises en place localement pour répondre aux besoins des familles.

Il faut noter que plus le projet social est dynamique et le partenariat local mobilisé et plus ces actions se mettent en place sans être accompagnées par AGV35 :

- liens renforcés entre la mairie et le gestionnaire par rapport à la scolarisation.
- organisation de l'accompagnement scolaire
- soutien aux problèmes d'illettrisme rencontrés par les familles assuré par des bénévoles, souvent issus du secours catholique.
- Prise en compte des demandes d'insertion professionnelle et lien avec les missions locales
- Relais vers les structures sociales (voire accompagnement par les gestionnaires)
- information sur les projets notamment cette année autour de la création de l'exposition itinérante.

En 2011, il n'y a pas eu de comités techniques organisés pour les aires d'accueil de **Melesse, Cancale, Combourg, Tinténiac, Dol, Redon, Allaire, St Nicolas de Redon, Vitré, Etreilles, Val d'Izé, St Malo, Dinard**. **St Malo** a entamé une démarche de réécriture d'un projet social, le GIP a été associé à 2 groupes de travail préparatoires. Les projets de **Dol et Vitré** ne sont pas finalisés.

La mise en œuvre des projets sociaux sur Rennes Métropole s'est peu développée en 2011. Il faudra définir qui donne l'impulsion de cette mise en œuvre, entre le service habitat de Rennes Métropole et AGV35.

Nous avons accompagné les communes de **St Jacques de la Lande et Thorigné dans la rédaction d'un projet social** en 2011.

La finalisation de la rédaction du projet social de Gros Malhon est en cours.

b°) Diffusion de l'information / connaissance des structures locales

Mise en place d'un livret d'accueil à destination des familles

Le livret d'accueil constitue la part du projet social élaborée par l'ensemble des partenaires, qui est destiné aux familles. Il s'agit d'un outil important qui présente les différents services proposés localement (implique au mieux, que chaque contact indiqué correspond à une structure ou une personne informée et sensibilisée à l'accueil des gens du voyage).

13 terrains disposent d'un livret d'accueil « adapté » qui peut être remis aux usagers.

Il importera d'évaluer l'impact des livrets d'accueil auprès des familles et quelle utilisation elles en font. Plusieurs gestionnaires disent l'utiliser également pour informer les familles et avoir sur un document synthétique les principaux services utiles aux usagers.

A Thorigné et à Montgermont, nous avons accompagné la réalisation du livret d'accueil.

Le livret d'accueil du terrain de Gros Malhon a été finalisé, son impact sera évalué au cours de l'année 2012.

Intervention des partenaires sur les aires d'accueil / Actions collectives familles			
Aires d'accueil	Action	Partenaires / Coordination	Implication AGV35
Bain de Bretagne	Rencontre familles/animateurs des espaces jeunes.	Gestionnaire, coordinatrice du projet social. Espaces jeunes	Participation
Fougères	Formation santé à l'attention des familles Animations jeunesse Projet informatique/jeunesse L'école du voyage (atelier illettrisme)	Hôpital de Fougères dans le cadre du projet social PRE et Domicile action Coordination CCAS APE2A CLPS	Co intervention avec l'Hôpital en lien avec AGV35
Chateaugiron	Rencontre animateurs Mission locale et PAE / familles	Mission locale et PAE	
Noyal Chatillon sur Seiche	Atelier d'expression animé par une conteuse (projet Regards croisés)	Médiathèque en collaboration avec AGV35	Information vers les familles Co animation
Janzé	Suivi social /familles	CDAS en lien avec le gestionnaire	
Rennes Gros Malhon :	Action « passerelle » Dispositif Sortir	AGV35 en lien avec le CCAS et le centre social de Villejean	Coordination et accompagnement
Rennes Gros Malhon :	Action « passerelle » Connaissance des structures petite enfance du quartier. Création expo photo / vernissage	AGV35 partenariat SMAE (Ville de Rennes, Maison Bleue, Maison quartier La Touche et Halte crèche Croc Mahon)	Coordination
Rennes Gros Malhon	Atelier illettrisme	CLPS	
Rennes Gros Malhon	Lire et faire lire (UDAF) 4 séances mises en place sur le terrain de Gros Malhon,	UDAF (groupe de bénévoles)	Coordination et accompagnement AGV35
Rennes Gros Malhon	Réunion usagers	Rennes Métropole, VAGO, AGV35	Animation
Rennes Gros Malhon	Fête de Noël	AGV35/VAGO	Coordination Animation

c°) La participation des familles

De manière générale, la place des usagers dans la mise en œuvre des projets sociaux est encore à réfléchir. En 2011, aucune expérience significative ne peut être notée même si certains projets sociaux portent une réflexion sur la participation des familles à différents niveaux : comité technique, participation groupes de travail, réunions d'usagers/aire d'accueil...

Les gestionnaires sont souvent les relais des familles auprès des services et des élus. A Chateaugiron par exemple, le gestionnaire a récolté et recensé l'ensemble des demandes des familles pour qu'elles soient prises en compte en réunion avec les partenaires.

1 réunion d'usagers a été organisée en fin d'année sur le terrain de Gros Malhon avec comme objectifs principaux, la prise en compte des besoins et des questions et l'information sur les actions envisagées ou à développer.

Une lettre d'information **La Place** a été créée pour informer l'ensemble des familles des points abordés lors de la réunion et des décisions prises (cf en annexe le 1er numéro).

Il sera proposé aux familles 3 réunions par an.

d°) Le développement d'actions

Plusieurs collectivités et structures se sont engagées, à leur initiative, en 2011 dans des projets favorisant une meilleure connaissance des gens du voyage, l'ouverture sur l'extérieur et la rencontre entre les familles du voyage et les habitants.

Cette dimension apparaît être un indicateur particulièrement révélateur d'une dynamique politique et sociale de prise en compte des gens du voyage sur les territoires, suscitée notamment par la mise en place des projets sociaux.

Nous pouvons citer notamment le projet de création **d'une exposition itinérante « Brèves de caravanes, le temps d'un café »** à l'initiative des gestionnaires des aires d'accueil de Bain de Bretagne et de Guichen, soutenus par les collectivités et rejointes par les gestionnaires de Janzé, Montauban et Noyal Chatillon sur Seiche. 14 panneaux ont été créés (préjugés, origines, traditions et vie familiale, religion, travail, éducation et scolarisation, vie sur l'aire, intégration dans la vie locale, mobilité et voyage, musique).

Ce projet a été coordonné par AGV35 et a mobilisé une part importante du temps de la mission développement social en 2011.

Collectivités compétentes	Type de projet	Porteur de l'initiative / lien avec le projet social / Implication AGV35	Liens avec les familles sur l'aire d'accueil
Noyal Chatillon sur Seiche	Regards croisés, gens du voyage, sédentaires. Manifestation qui s'est déroulée sur 1 mois. Lecture spectacle à la Médiathèque (Caravane Compagnie) et débat Ateliers d'expression sur le terrain et à la médiathèque et Soirée restitution des ateliers d'expression. Installation de la Campine devant la médiathèque Exposition « Nos amis les gens du voyage » à la médiathèque (Julie Sergent) Film « Swing » et débat (AGV35) Participation au projet de création de l'exposition itinérante « Brèves de caravanes, le temps d'un café»	Médiathèque soutenue par la commune, dans le cadre de la mise en place du projet social AGV35 a accompagné la médiathèque sur l'ensemble des actions. Commune de Noyal (gestionnaire)	Visite familles sur le terrain / infos projet / invitation aux animations Ateliers d'expression sur le terrain Sollicitation des familles pour témoignages
Thorigné Fouillard	Animation vœux	Commune de Thorigné	Rencontre annuelle organisée sur le terrain
Bain de Bretagne	Dans le cadre du projet création de l'exposition itinérante 3 animations dans des espaces jeunes. 1 intervention au lycée St Yves.	Gestionnaire Actions suscitées par la gestionnaire, coordinatrice du projet social	Sollicitation des familles pour témoignages et photos Rencontre avec les animateurs jeunesse sur le terrain et réalisation d'une fresque avec les familles.
Chateaugiron	Installation de la Campine dans l'école élémentaire de La Pince Guerrière Sensibilisation, animation auprès de l'ensemble des classes de l'école pendant 1 semaine.	Directeur d'école (informé de la mise en place de ce type d'actions dans le cadre du projet social)	
Dol de Bretagne	Mois de la photo sur le thème de l'itinérance Installation de la Campine : accueil de classes : Bager Pican, Cherrueix, Mont Dol et lycée professionnel de Dol. Lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge »	Association Dol initiative. Pas de liens avec le partenariat du projet social Animation AGV35	3 interventions sur le terrain des gens du voyage pour informer de la manifestation (invitation inauguration et pass d'entrée)
Liffré	Information enseignants et ATSEM Présentation du Film Swing et débat	Pays de Liffré en lien avec l'IEN de la circonscription. Information sur les projets sociaux AGV35 Pays de Liffré Animation AGV35	Information aux familles (1 famille présente)
Montauban :	Dans le cadre du projet création de l'exposition	Gestionnaire	Sollicitation des familles pour témoignages et photos

	itinérante Micro trottoir auprès des habitants « Qui sont les gens du voyage » Interventions auprès des classes de 5ème du collège : installation, de la Campine (3 ½ journées)	Interventions AGV35	
Janzé	Dans le cadre du projet création de l'exposition itinérante Micro trottoir auprès des habitants « Qui sont les gens du voyage »	Gestionnaire en lien avec l'Accueil de loisirs de Janzé	
Guichen	Dans le cadre du projet création de l'exposition itinérante Micro trottoir auprès des habitants « Qui sont les gens du voyage »	Gestionnaire Co animation AGV35	
Rennes Gros Malhon	Café citoyen organisé dans le cadre du Forum Libération sur le thème du Respect. « 1er accueil à Rennes, question de Respect ».	Rennes Métropole. Coordination action sur le terrain AGV35	Café citoyen organisé sur le terrain Des questionnaires ont été diffusés auprès des voyageurs
Rennes Gros Malhon	20h de la place Organisé dans le cadre du projet « Mémoire et histoire du camp d'internement de Rennes ».	Projet en partenariat avec MRAP et le Lycée Chateaubriand de Rennes Coordination et animation 20h de la place AGV35	Présentation d'un documentaire « Trapas men lé » (Ils nous ont attrapés). Rencontre entre des lycéens venus présenter leurs recherches aux archives départementales et les voyageurs.
Rennes Gros Malhon	Projet Fresque sur le terrain de Gros Malhon	Association Pulsart. Ateliers d'expression soutenus et accompagnés par AGV35	Information et mobilisation des familles et des jeunes/ participation aux ateliers et à la création de la fresque. Invitation des familles à l'inauguration.
Rennes Gros Malhon	20h de la place organisé dans le cadre de Convergences culturelles Présentation de la lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge » et de l'exposition « Pancartes »	Ville de Rennes Mobilisation des familles, coordination AGV35	Participation des familles à la soirée, débat avec le public sédentaire. Exposition « Pancartes », ouverte pendant une semaine dans la salle polyvalente de Gros Malhon

e°) Perspectives et réflexions sur le département des projets sociaux

- Écarts entre la volonté d'ouverture vers les services de droits communs (participation des familles à la vie locale) et les réalités de précarité, d'exclusion, de repli vécues par de nombreuses familles qui séjournent sur les aires d'accueil collectives du département.
La nécessité de répondre d'abord à des besoins fondamentaux rend tout projet plus collectif, difficile, voire impossible.
- Les séjours courts (moins de 2 mois), ne favorisent pas la mise en place d'un accompagnement des familles, notamment pour la santé, la scolarisation, mais justifient probablement la mise en place des projets sociaux par rapport à la mobilisation du partenariat local et à l'information

sur l'organisation des services locaux : adaptation plus rapide au contexte d'accueil local, coordination effective avec les chargés de missions AGV35. Mais on constate sur de nombreux terrain une fidélisation à une commune, d'un hiver à l'autre.

Des questions subsistent par rapport à la mise en place des projets sociaux :

- Comment les chargés de missions d'AGV35 peuvent ils répondre aux besoins ou aux attentes des familles sans faire écran à l'organisation locale pour relayer vers les services de droit commun? Peut on l'évaluer?
- Comment inciter les collectivités à s'engager dans une dynamique de projet social? Elle nécessite une volonté politique et technique de faciliter l'accueil et l'intégration des familles sur les territoires.

II. La coordination par thématique

A- Coordination et partenaires de la scolarisation

La mission d'accompagnement des partenaires de la scolarité participe, au niveau départemental, à la prise en compte des familles et des enfants du voyage dans les dispositifs scolaires de droit commun, et à la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire. Cet accompagnement se traduit par des actions d'information, de coordination ou encore d'animation auprès des partenaires impliqués dans la scolarisation des enfants du voyage (collectivités, écoles, collèges, enseignants spécifiques, Inspection académique, bénévoles, équipes de réussite éducative...).

Cette mission s'articule autour de cinq axes, complémentaires de l'accompagnement effectué auprès des familles : l'information et la coordination des partenaires, la participation à la gestion de la mobilité scolaire, le renforcement des relations entre structures éducatives et familles du voyage, le développement de l'accompagnement à la scolarité et l'accueil au sein de l'enseignement secondaire.

Axes de travail de la mission scolarité	Total des interventions/ réunions	Dont Rennes	Dont département
Information et coordination des partenaires	40	19	21
Gestion de la mobilité scolaire	10	10	0
Relations familles/structures éducatives	17	3	14
Accompagnement à la scolarité	16	7	9
Enseignement secondaire	9	4	5

a°) Information et coordination

Le travail d'information et de coordination des partenaires vise à apporter collectivement des solutions aux problématiques spécifiques de la scolarisation des enfants du voyage.

Sur Rennes Métropole, les liens sont permanents avec l'équipe d'enseignants spécifiques, qui gèrent au quotidien l'accueil des enfants du voyage dans les classes. Des rencontres régulières sont organisées (18 sur l'année scolaire 2010/2011), à leur initiative ou à celle de la chargée de mission scolarité AGV35, et les contacts téléphoniques fréquents, afin de faire le point sur les suivis scolaires en cours et d'établir des relais mutuels sur les situations complexes régulièrement rencontrées : difficultés relationnelles entre les parents et les équipes enseignantes, niveaux scolaires faibles, absentéisme, problèmes de comportement des enfants, orientations spécifiques... Cette étroite collaboration favorise pour beaucoup la réactivité des interventions auprès des parents et des équipes enseignantes, car le travail partenarial peut être mené de part et d'autre dans un esprit de prévention.

Par ailleurs, il est parfois nécessaire d'organiser sur les territoires des réunions élargies, qui mobilisent les acteurs de la scolarité directement impliqués dans une gestion complexe de situations scolaires individuelles ou collectives. Ainsi, collectivités, gestionnaires, Education nationale et autres sont amenés à nous solliciter sur les problématiques de fréquentation des écoles et collèges (enfants non scolarisés, absentéisme récurrent), sur la gestion difficile des niveaux scolaires, sur les transports scolaires, la cantine (ex : travail partenarial entrepris avec la Direction de l'éducation de la Ville de Rennes, la Régie scolaire et les écoles pour la révision de la tarification et de la procédure d'inscription), l'accompagnement scolaire... Plus largement, il s'agit aussi d'apporter des éléments de compréhension du mode de vie et des spécificités culturelles des familles du voyage, qui ont un effet direct sur la scolarisation de leurs enfants. Bon nombre de professionnels se trouvent déstabilisés par des comportements en décalage avec la norme scolaire, voire même par des attitudes jugées provocantes ou irrespectueuses, et se sentent démotivés face au manque d'investissement scolaire de certaines familles du voyage. Les temps d'échange, notamment sur le rapport à l'école et les solutions à envisager, favorisent la mise en relation avec ces mêmes familles.

L'intervention d'AGV35 consiste ici dans un premier temps à diagnostiquer la situation, par des visites sur les aires d'accueil, auprès des familles, et des entretiens auprès des professionnels.

Puis si nécessaire à organiser ou participer à des réunions de travail ou des « commissions scolarité » entre partenaires concernés. Sur l'année scolaire 2010/2011, 21 réunions de ce type se sont déroulées sur le département, dans les communes suivantes : Rennes (Gros Malhon et Petit Champeaux), St Jacques-de-la-Lande, Cancale, St Malo, Dinard, Melesse, Dol de Bretagne, Pleurtuit, Châteaugiron, Liffré.

L'objectif de ces rencontres est d'apporter des préconisations et d'établir des manières de travailler ensemble à la résolution des situations problématiques et/ou de déboucher sur des actions concrètes (cf ci-dessous : accompagnement scolaire, actions de sensibilisation...), qui prennent en compte les besoins exprimés par les familles du voyage.

b°) Participation à la gestion de la mobilité scolaire

La présence des familles du voyage sur les aires d'accueil de Rennes à la période de la pré rentrée scolaire nous permet de planifier la répartition des enfants dans les écoles de secteur et d'accompagner les équipes enseignantes dans la gestion de ces inscriptions. C'est un dispositif spécifique à la ville de Rennes et porté par l'Inspection académique, compte tenu des effectifs importants d'enfants du voyage présents sur les aires d'accueil. La chargée de mission scolarité assure, en lien avec les enseignants spécifiques, un rôle de coordination entre les équipes enseignantes, l'IA et les familles.

- coordination avec les enseignants spécifiques de l'Inspection Académique et les directeurs d'écoles (4 écoles de secteur pour le terrain de Gros Malhon, 2 pour le terrain de Plaine de Baud) : réunions de régulation (8 pour l'année scolaire 2010/2011), contacts téléphoniques.
- Sur deux journées, information des familles lors d'une action de pré rentrée : rencontre des familles sur les deux terrains de Rennes avec les enseignants spécifiques, à la veille de la rentrée scolaire.

Pour les arrivées en cours d'année scolaire à Rennes, un travail partenarial est entrepris avec l'Inspection Académique pour des recherches de solution d'accueil dans les écoles de secteur.

Au niveau départemental, la prise en compte des déplacements et des arrivées des élèves en cours d'année nécessite un moindre accompagnement des familles, qui sollicitent le plus souvent directement les écoles du secteur concerné : néanmoins, il arrive parfois que la recherche d'une solution d'accueil dans les écoles de secteur soit nécessaire, en lien avec l'Éducation nationale.

c°) Renforcement des relations familles/structures éducatives

Actions de médiation entre les équipes enseignantes et les familles, notamment en cas de difficultés relationnelles ou de situations d'absentéisme : rencontres tripartites, mise en relation parents/écoles ou collègues

Participation aux réunions « équipes éducatives » sur Rennes Métropole (10).

Échanges sur la culture des gens du voyage et sensibilisation des acteurs éducatifs aux spécificités des parcours scolaires et du rapport à l'école des familles.

Actions de sensibilisation :

- Installation de la Campine sur le terrain de Dinard, pour un après-midi de rencontre entre parents, enfants et partenaires éducatifs (mairie, centre social, écoles).
- Installation de la Campine sur les écoles de Châteaugiron pour une journée de sensibilisation des enfants de l'école et de leurs enseignants, en vue de l'ouverture d'une aire d'accueil sur la commune.
- Intervention dans les classes de l'école Joseph Lotte, à Rennes, pour une journée de sensibilisation des élèves à la culture et aux modes de vie des Gens du Voyage

d°) Appui technique du réseau d'accompagnement scolaire

Sur Rennes

La chargée de mission scolarité assure la gestion et l'animation de l'équipe de bénévoles d'AGV35, en lien avec les équipes enseignantes :

- recrutement, formation et accueil des bénévoles
- organisation et animation des séances hebdomadaires, appui technique aux bénévoles
- temps réguliers de concertation avec les équipes enseignantes
- organisation de rencontres bénévoles/parents, bénévoles/enseignants.
- organisation et animation de trois rencontres dans l'année réunissant toute l'équipe de bénévoles : moments privilégiés pour renforcer la cohésion, partager les avancées et les difficultés, faire le bilan des accompagnements et des besoins et proposer de nouveaux objectifs

(Pour le bilan de l'action d'accompagnement scolaire primaire et CNED sur Rennes, cf. « Accompagnement des familles en matière de scolarisation »).

L'été 2011 aura permis un rapprochement auprès de la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine, afin de travailler pour la rentrée scolaire à un plan de formation pour les bénévoles d'AGV35. Cette adhésion permettra également au dispositif de s'ancrer dans le réseau rennais de l'accompagnement à la scolarité.

Sur le département

La mission d'AGV35 est d'accompagner les partenaires dans l'adaptation ou la création d'actions d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants et des jeunes du voyage, dans une dynamique de co-construction du projet entre familles et partenaires.

- Diagnostic des besoins des familles présentes sur le territoire
- Diagnostic du réseau d'acteurs et des ressources locales qui peuvent être mobilisés
- Mise en relation entre partenaires et familles : visites sur le terrain et/ou réunions sur des lieux d'accueil de la commune.
- Appui technique aux accompagnateurs, notamment pour l'aide développée aux élèves inscrits aux cours du CNED (outils d'apprentissages spécifiques qui nécessitent d'apporter des informations).

A **Redon, Dol de Bretagne et Saint Jacques de la Lande**, des Dispositifs de Réussite Educative (programmes étatiques, volets éducatifs du plan de cohésion sociale de la loi de 2005) existent, destinés à « *donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite* ». Ces dispositifs développent le plus souvent des actions d'aide aux devoirs : ils ont été sollicités durant l'année scolaire 2010/2011 par AGV35 pour mettre en place des solutions adaptées à des situations complexes, où le droit commun n'est pas opérant.

A **Thorigné-Fouillard** et à **Acigné**, des projets se sont construits suite aux sollicitations des écoles primaires. Un travail partenarial a été entrepris entre AGV35, les équipes enseignantes et les bénévoles afin de proposer des séances d'accompagnement scolaire adaptées.

A **Melesse** et **Chartres**, l'accompagnement scolaire s'est développé en lien avec les collèges, pour de jeunes voyageurs inscrits aux cours du CNED. Pour **Melesse**, une convention CNED a été signée entre l'établissement, l'Inspection académique 35 et le CNED. Cette démarche émane d'un besoin repéré pour un jeune stationnant avec ses parents sur la commune, âgé de 12 ans, avec un niveau scolaire très faible. La rencontre des partenaires éducatifs du territoire (écoles, mairie, IEN, enseignant spécifique), et la concertation avec la famille concernée nous a permis de mettre au point cet accompagnement spécifique ponctuel : une aide individuelle dispensée au sein du collège par des professionnels éducatifs de l'établissement, basée sur les cours du CNED, avec un emploi du temps adapté. A **Chartres de Bretagne**, suite à un besoin repéré du même type pour une famille stationnant à Noyal-Chatillon- sur-Seiche, c'est avec un enseignant bénévole que l'accompagnement s'est déroulé au collège, sans signature de convention. A **Dinard**, un travail de mise en réseau entre l'aire d'accueil et le centre social (situé à proximité immédiate de l'aire) a été entrepris, afin de lancer à la rentrée 2011 un projet d'accompagnement scolaire pour les jeunes inscrits au CNED.

e°) Accompagnement des partenaires du secondaire

Le passage du primaire vers le secondaire est une étape particulièrement fragile dans le parcours scolaire des enfants du voyage. Les partenaires scolaires n'ont pas forcément connaissance des pratiques des familles du voyage en la matière (inscriptions au CNED, distance par rapport au collège, et parfois descolarisation...) et restent parfois démunies face à ces spécificités. Des actions de passerelle CM2/6ème ont ainsi été entreprises, afin de lutter contre le décrochage scolaire des enfants du voyage sortant de l'enseignement primaire :

- réunions de bilan avec les écoles rennaises et les enseignants spécifiques sur les orientations à anticiper et accompagner pour la rentrée scolaire de septembre 2011.
- organisation d'une rencontre d'information parents /école à Rennes, autour de l'orientation vers les dispositifs du secondaire (collège ordinaire, SEGPA, classe « voyageurs », CNED...).
- Stage d'une étudiante en Master 2 Professionnel de sociologie, spécialité Insertion, Médiation, Prévention, et conception du projet : « La scolarisation des enfants du voyage : projet passerelle entre le CM2 et la 6ème ».

Par ailleurs, des réunions trimestrielles de régulation se sont déroulées avec l'équipe éducative (Principale, enseignante spécifique, personnel administratif) du collège des Gayeulles, à Rennes, autour de la classe spécifique « Voyageurs » : bilans de fréquentation, suivis scolaires, recherche de solutions... Quelques visites au domicile des parents ont également eu lieu avec l'enseignante spécifique de la classe, afin de proposer des adaptations propres à favoriser la motivation des jeunes en situation de décrochage, ou bien réguler des situations de conflit.

Enfin, des rencontres et contacts avec les collèges ordinaires accueillant des enfants du voyage ont été nécessaires afin de faciliter l'intégration de ces derniers dans les établissements (recherche d'aménagements

individualisés, médiation en cas de difficultés relationnelles). En effet, l'accueil de ces jeunes ne va pas toujours de soi pour les établissements du secondaire, souvent plus réticents que les écoles primaires à adapter leurs dispositifs aux spécificités de ce public largement minoritaire.

B- Coordination et partenaires de l'accueil et de l'Habitat

Un nombre d'actions avec les partenaires a été réalisé en 2011, soit à leur demande, soit pour répondre aux besoins relevés lors d'un diagnostic sur le terrain. Cela concerne l'accueil sur les aires, les projets d'habitat adapté, les problématiques liées aux terrains privés et certaines questions sociétales.

Le tableau ci-dessous quantifie par catégorie (de rencontres) les actions qui ont eu lieu auprès des partenaires en ce qui concerne **l'accueil et le logement**.

	Rennes	Rennes Métropole	Reste du dép. 35
Comités techniques des aires	1	1	1
Groupes ou réunions techniques		21	16
Médiations gestion aires ou habitat	-	-	-
Appui technique aux professionnels	-	1	4
Total 2011	1	23	21

a°) L'appui à la coordination de l'accueil sur l'aire et son environnement

Cette action s'inscrit dans une démarche d'appui technique tant pour les familles accueillies que pour les collectivités qui accueillent. Ainsi plusieurs rencontres avec les partenaires communes et/ou communautés des communes concernées par l'accueil sur les aires ont été réalisées pour répondre à des questions liées à l'accueil et à la gestion. Ces rencontres techniques sont intervenues à deux niveaux.

Un niveau préventif de conseil, d'appui et d'assistance pour prévenir les phénomènes qui freineraient l'amélioration de l'accueil, de l'intégration et de la gestion. Comme le retard de paiement des redevances qui évoluerait d'une manière menaçante pour la gestion, les rapports avec les forces de l'ordre, le risque de tensions avec le voisinage (commerces, riverains), les relations avec les structures sociales et administratives environnantes (école, mairie, CDAS, CCAS, associations caritatives).

Un niveau curatif quand il s'agit d'une problématique qui mettrait en danger immédiat les conditions d'accueil, d'intégration et de gestion. Ce sont des rencontres ad'hoc dans le but d'apporter rapidement une réponse pour circonscrire un phénomène devenu inacceptable pour la collectivité. La plupart des cas, il s'agit des problématiques liées à la salubrité, à la sécurité et à la tranquillité publique dont les réponses apportées répondent une logique du maintien de l'ordre public.

b°) Accompagner les partenaires dans l'accès au logement des familles

D'abord, par l'information auprès des partenaires, sur les constats rencontrés sur le terrain au cours des échanges relatifs à l'accueil sur les aires et sur les autres choix d'habitat que celui de la résidence mobile (caravane). En effet, les familles qui ont tendance à se fixer sur les aires d'accueil et ne voyagent que les mois d'été, aspirent à abandonner la caravane pour un logement traditionnel ou spécifique.

Apporter ensuite, l'appui aux partenaires tels que la Caisse d'allocations familiale, les communautés des communes du département, plus particulièrement Rennes Métropole, les collectivités, les bailleurs impliqués dans l'offre du logement social et les services sociaux par secteur. Le besoin des gens du voyage se transforme en demande de logement que nous relayons et nous accompagnons la concrétisation en apportant appui et assistance tout le long du processus d'accès au logement.

c°) L'appui technique et la médiation pour les terrains privés

VILLE	ZONE	CONTACTS	RENCONTRES	PROBLÉMATIQUE
Bréal S/ Monfort	ZA	Famille	1	Demande de branchement électrique
Chartes de Bretagne	ZN	Famille / Commune	3	Demande d'aménager pour s'y installer (eau et électricité)
Cintré	ZN	Famille/ Commune	3	Demande d'un branchement électrique
Combourg	ZA	Famille/ Commune	2	Terrain à l'origine constructible, déclasser en ZA. Demande de branchement électrique
Goven	NH et ZA	Famille/ Commune	4	Demande d'aménagement en adéquation avec la réglementation en vigueur.
Goven	ZA	Famille	1	Terrain non constructible et implantation de caravanes.
Lassy	ZA	Commune	2	Risque d'installation de caravanes sur le terrain ; pétition des riverains.
Noyal-Sur- Vilaine	ZN	Famille / Commune	3	Aménagement non conforme avec la réglementation. En contentieux à l'initiative de la famille
Noyal-Sur- Vilaine	ZA	Famille	1	Aménagement d'un terrain pour recevoir des caravanes.
Pleurtuit	ZA	Famille	1	Plusieurs parcelles : demande de branchement électrique pour recevoir des caravanes.
Saint Thurial	Maison	Famille/ Commune	2	Accueil de deux caravanes dans une cours attenante à la maison : en contentieux.
Total 2011			23	

Le tableau ci-dessus donne un récapitulatif des dossiers qui ont été traités ou en cours de traitement depuis 2011.

Les collectivités sont confrontées à des problématiques liées à la propension des familles du voyage d'avoir leur propre terrain qu'elles aménagent sommairement, dans un premier temps, pour s'y établir avec leurs caravanes. La plupart des cas, ces familles font l'acquisition de terrains en zones agricoles ou en zones naturels dont la réglementation ne permet pas une installation durable sans rapport avec ce qui est prévu dans le PLU (**P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme).

Dans ce domaine qu'est l'urbanisme, nous accompagnons les collectivités et les gens du voyage pour qu'il y ait « négociation » pacifique entre eux. Dans le cas où les situations paraissent insolubles, par le conseil et l'information auprès des gens du voyage nous essayons de limiter les risques d'utilisation du sol contraire aux lois en vigueur.

C- Coordination et partenaires de l'insertion professionnelle

Deux salariés du GIP AGV35 travaillent respectivement à l'insertion professionnelle des jeunes voyageurs et à celle des adultes. Quatre grandes thématiques traversent selon nous la question de l'insertion professionnelle et sont vectrices de partenariats. Il s'agit de l'emploi, de la formation, de la mobilité, et, parfois, de la justice.

a°) Appui des partenaires de l'accès à l'emploi

La mission insertion des adultes voyageurs vers l'emploi ne s'est concrétisée au sein du GIP que depuis le mois de septembre 2011. Cet axe de travail reste donc à développer en 2012.

AGV oriente d'ores et déjà les voyageurs selon leurs projets professionnels et besoins vers l'ADIE pour bénéficier d'un micro-crédit personnel pour l'emploi. L'ADIE propose également des micro-crédits personnels pour l'emploi dont le montant peut aller jusqu'à 3 000€. Ces micro-crédits sont destinés à aider les chômeurs à retrouver un emploi salarié ou les salariés à se maintenir dans leur emploi. Il permet de financer un permis de conduire, une formation, un déménagement, un véhicule (ou sa réparation), etc.

b°) Appui des partenaires de la légalisation des activités

Le GIP AGV 35 est un outil qui doit permettre d'apporter des conseils et d'assurer la médiation et la coordination de l'ensemble des acteurs concernés sur la question de l'insertion professionnelle des gens du voyage. Cela se traduit par une participation aux réflexions et un appui aux professionnels et partenaires qui accompagnent les familles.

CCAS de Villejean

La densité de la population à Rennes, essentiellement regroupée et domiciliée sur le terrain de Rennes au Gros Malhon entraîne de fait une gestion des bénéficiaires du Rsa par les ALI du CCAS de Villejean.

En lien avec les animateurs locaux d'insertion du département et principalement ceux de Rennes Métropole, AGV 35 participe à l'accompagnement des voyageurs entrepreneurs dans le suivi de leurs activités dans le cadre des contrats d'engagement.

Les animateurs locaux d'insertion du CCAS de Villejean sont les référents dans le cadre de l'accompagnement lié au RSA et plus largement sur l'insertion économique. De ce fait, les animateurs locaux d'insertion sont mobilisés pour accompagner les gens du voyage dans un projet professionnel, et ce dans le cadre du dispositif RSA. Par conséquent, une collaboration s'est instaurée avec AGV 35. En effet, la plupart des actions d'insertion conduites avec les bénéficiaires du RSA concernent l'emploi en direction de la création d'entreprise. Pour ce faire AGV utilise les outils des ALI : évaluation du projet d'insertion et préconisation, orientation vers l'ADIE en fonction du nombre de place disponible dans le dispositif d'accompagnement ADIE/CCAS. Cependant ce dispositif ne permet de prendre en charge que trente gens du voyage bénéficiaires du RSA.

Ainsi, il existe entre AGV 35 et les animateurs locaux d'insertion de Villejean une rencontre technique tous les 2 mois afin de procéder à des échanges d'informations et d'arbitrages sur certaines situations afin d'apporter une cohérence à l'accompagnement de cette population.

Enfin, il a été instauré un comité technique 2 fois par an entre les animateurs locaux d'insertion de Villejean, L'ADIE et AGV 35 permettant de procéder aux entrées et sorties du dispositif d'accompagnement lié par la convention du Conseil Général.

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique

Il existe une convention d'accompagnement entre l'ADIE et le conseil Général. L'intervention de l'ADIE s'est basée sur un constat : un certain nombre de personnes ont un projet de création d'activité, un savoir-faire, l'envie de créer, mais ne peuvent pas concrétiser leur projet, car les portes leur sont fermées. L'objectif de l'ADIE est donc d'aider (par un financement et un accompagnement) ces personnes, souvent exclues du système bancaire, souhaitant créer ou développer une activité économique.

Les allocataires des minimas sociaux (RMI, API, ASS) sont le public cible de l'ADIE (56% de personnes financées). Travailleurs indépendants 5%, demandeurs d'emploi non indemnisés 8%, ARE 25%, salariés 3%. Compte tenu de la convention entre le Conseil Général et l'ADIE qui limite le nombre de bénéficiaires de l'action, AGV35 est sollicité pour répondre aux demandes urgentes des entrepreneurs en attente d'une place. Par ailleurs, une part importante des voyageurs entrepreneurs n'est pas prise en charge dans le dispositif d'accompagnement ADIE compte tenu du fait qu'ils cumulent des handicaps : le faible niveau de formation, illettrisme ou ne sait à peine lire, écrire et compter. C'est souvent ce faible niveau de formation qui est à l'origine d'une difficulté d'insertion dans le monde du travail salarié. Mais disposer d'un diplôme n'est pas forcément un gage d'accès au crédit bancaire pour créer son entreprise.

Les projets dans lesquels s'engagent les bénéficiaires de l'action de l'ADIE et d'AGV relèvent plus souvent du commerce (26%). Le 2ème secteur d'activité est celui de services (24%), notamment les services à la personne qui sont en plein développement. Commerce sédentaire : 17%,

bâtiment : 12%, artisanat : 7%, agriculture : 4%, restauration : 5%, culture : 2%.

Le partenariat était efficient jusqu'à la moitié de l'année avec des réunions de suivis (transmission de dossiers gens du voyage), 2 comités techniques avec les ALI de Villejean institutionnalisés ; cependant le changement de la chargée de mission de l'ADIE (Juin 2011) ainsi que sa formation ont ralenti ce partenariat.

Chambre des métiers et de l'artisanat :

Les services de la Chambre de métiers et de l'artisanat ont permis des rencontres pour aider et déterminer un plan d'actions des étapes à réaliser :

- Monter votre projet
- Acquérir des connaissances lors d'un stage de préparation à l'installation
- Simplifier vos formalités administratives
- Conseiller votre jeune entreprise au démarrage de son activité
- Accompagner votre entreprise tout au long de son développement

Cependant, pour les immatriculations il reste des difficultés pour certaines professions, car ces dernières sont réglementées. L'exigence de diplômes devient incontournable ; ainsi à l'exemple du nettoyage de façade qui est une profession réglementée, les voyageurs ne sont pas en conformité avec la réglementation.

En 2012, il est prévu de travailler avec la chambre des métiers sur les professions qui ne nécessitent pas de diplômes, ainsi que sur les formations adaptés aux voyageurs afin de limiter les refus d'immatriculations.

Chambre de Commerce :

Créer une entreprise est un projet qui demande une réflexion et un cheminement particulier. Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie aide à construire le projet de création d'entreprise. Au sein de la CCI, des conseillers spécialisés en création d'entreprise participe à l'accompagnement par une analyse de la viabilité du projet et prépare à devenir chef d'entreprise. La CCI est un partenaire tout au long de la vie de l'entreprise : création, fusion, internationalisation, transmission, etc. Le partenariat en l'état est efficient, il permet une simplification pour les immatriculations et créations d'entreprises.

RSI :

Le dispositif d'auto-entrepreneur est particulièrement adapté aux personnes qui souhaitent tester un projet, par exemple un demandeur d'emploi ou un étudiant mais également pour un salarié du secteur privé, un fonctionnaire ou un retraité en complément de son revenu.

La volonté de légaliser les pratiques professionnelles des gens du voyage sans accompagnement, et par la méconnaissance de ces personnes sur les différents choix de statut d'entreprise ou fiscal provoque des difficultés de gestion. Le conseil et l'information auprès des gens du voyage permet de limiter les difficultés de gestion administrative et financière. Cependant pour ceux qui ne sont pas pris en charge par un accompagnement ou un

conseil ponctuel il est essentiel d'instaurer une médiation entre les gens du voyage entrepreneur et le RSI pour limiter les risques financiers.

Le partenariat entre le RSI et AGV 35 permet de prévenir ces difficultés et apporte une sérénité dans la gestion d'entreprise. En outre, il permet de trouver des solutions amiables et encourager la légalisation des pratiques professionnelles des gens du voyage . Les services du RSI concernent les ressortissants actifs, invalides ou retraités, ainsi que leurs ayants-droit. Pour bénéficier de certains service du RSI les entrepreneurs doivent en faire la demande par écrit et fournir toutes les pièces justificatives demandées afin de pouvoir présenter les dossiers et réduire les difficultés financières, ce partenariat apparaît donc comme essentiel entre AGV35 et le RSI. Cette collaboration entre AGV35 et le RSI facilite la résolution d'éventuelles difficultés ponctuelles de la vie quotidienne (Charges d'entreprises, frais de santé...)

Pour les actifs, les aides ne seront attribuées qu'en dernier ressort, après avoir utilisé au préalable toutes les possibilités offertes par la législation pour permettre de régler les cotisations et contributions personnelles.

Points Accueil Emploi (PAE) et Chantiers d'Insertion :

Les PAE sont des partenaires importants des territoires péri-urbains et ruraux tant pour les jeunes que pour les adultes. On y trouve autant des offres d'emploi que des informations, des interlocuteurs connaissant bien le marché local de l'emploi, les offres de chantier d'insertion, et des permanences de la Mission Locale. La proximité de ces structures est un atout important pour les personnes qui peuvent plus facilement y retourner sans nous. Cette année, les PAE avec lesquels nous avons travaillé sont ceux de Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Chartres-de-Bretagne, Acigné.

Les jeunes adultes accompagnés sont également parfois orientés vers des Chantiers d'Insertion : en 2011, nous avons travaillé (comité de pilotage, réunion de régulation) avec ceux de Pacé et de Saint-Aubin d'Aubigné. Cela reste des collaborations liées à des accompagnements spécifiques de voyageurs, mais où les partenaires proposent à AGV35 d'occuper une position aussi "en plus" de ces accompagnements : conseil au partenaire, avis sur le parcours d'insertion de la personne, posture d'AGV35 cohérente avec celle de la structure.

Pôle Emploi :

Après 3 ans d'existence, le GIP n'a pas pu développer de relation partenariale spécifique avec cette structure. Les professionnels d'AGV35 accompagnent ou orientent les voyageurs vers le service public de l'Emploi: pré-inscription par téléphone, accompagnement au premier rendez-vous pour les jeunes. La relation avec les agents du Pôle Emploi peut varier en fonction de l'interlocuteur, à chaque accompagnement. Cela se passe généralement très bien. En tout état de cause, il s'agit dès 2012 de réfléchir à une réelle collaboration dans une logique partenariale.

c°) Appui des partenaires de la formation

CLPS/Compétences clés :

L'objectif de ce dispositif est la Lutte contre l'illettrisme. Les Ateliers des Compétences Clés s'adressent à toute personne du niveau primaire au niveau bac qui a besoin de maîtriser les savoirs de base ou de se remettre à niveau pour :

- trouver un emploi,
- accéder à un contrat en alternance,
- entrer en formation professionnelle,
- préparer un concours,
- évoluer professionnellement,
- être plus autonome dans sa vie quotidienne.

Actuellement l'accent est mis sur la communication en français, la compréhension et l'expression écrites et orales, les techniques de l'écrit, le vocabulaire, etc. Le CLPS s'investit depuis 2006 dans la formation des gens du voyage pour l'acquisition de la lecture par le biais des ASF (ateliers de savoirs fondamentaux). Les actions menées concernent essentiellement des formations de base de remise à niveau. En effet, la seule action concrète ayant été mise en place ne concerne que la remise à niveau en lecture et écriture.

La seule action actuellement ne concerne que la remise à niveau en lecture/ écriture et ne concerne pas la formation professionnelle, ni les validations de compétences professionnelles, et c'est sur cet aspect qu'il faudra s'orienter à partir de 2012.

CLPS L'enjeu compétences et le Greta Est-Bretagne, se sont associés pour Compétences Clés. Ils s'appuient sur un réseau de partenaires (Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, CCAS, AGV...) qui orientent les bénéficiaires.

L'ADIE :

Actuellement L'ADIE propose des formations à destination des gens du voyage entrepreneurs. Cependant ces derniers ont des difficultés à y adhérer du fait que ces formations ne se déroulent que sur une demi-journée et ne semblent pas correspondre aux souhaits de cette population. Ces formations sont collectives, et les voyageurs ne semblent pas toujours sereins à l'idée d'être mélangés aux sédentaires. Il convient aussi d'imaginer aussi des formations plus attrayantes et utiles à court terme aux yeux des voyageurs, car actuellement ces formations consistent à mieux vendre sur les marchés, réaliser des supports publicitaires, à utiliser l'outil informatique...

L'intérêt d'AGV35 et de l'ADIE serait de proposer des formations plus complètes et plus attrayantes afin de faciliter l'autonomie et la gestion d'entreprise pour cette population car cela permettrait moins de travail d'accompagnement et plus de liberté de gestion pour les gens du voyage.

C'est sur cet axe que le partenariat avec l'ADIE doit se développer.

La Chambre de Commerce et d'Industrie :

il existe au sein de la chambre de commerce une formation d'une journée à plusieurs semaines, pour tout savoir sur la création et la gestion d'entreprise. (ex : « 5 jours pour Entreprendre »)

Cependant, en l'état il est difficile d'inciter les gens du voyage à suivre ces formations car le contenu est trop dense et compliqué. En effet, pour les personnes ayant une faible maîtrise de la lecture et de l'écriture, ainsi que pour la compréhension des informations ces formations sont difficiles. Pour l'instant, la CCI n'a pas pour objectif de simplifier ces formations, c'est la raison pour laquelle en partenariat avec un interlocuteur de cette structure des rendez-vous sont organisés afin d'aider les voyageurs commerçants. L'intérêt pour la chambre de commerce est de pouvoir déterminer tous les besoins du département, afin de pouvoir entamer des réflexions et positionnement stratégique, et d'être plus accessible à la population. Il est à noter que le partenariat avec AGV est tout récent.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat :

Le stage de préparation à l'installation permet d'aborder tous les aspects de la création-reprise d'une entreprise. Il n'est pas obligatoire, mais plutôt conseillé. D'autres formations techniques ou générales (commercial, gestion, informatique...) permettront de conforter les acquis.

La Mission Locale du bassin de Rennes, la Région Bretagne, PRISME et le CCAS de Villejean :

Le groupe de travail "Insertion Professionnelle" (qui a contribué à la révision du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage) avait fait émerger le manque d'une "étape" de formation qui permettrait aux gens du voyage d'intégrer ensuite les dispositifs de droit commun en matière de formation: stages, remise à niveau, diplôme. Nous avons donc demandé à la Mission Locale du Bassin de Rennes de nous accompagner dans notre réflexion sur ce sujet. Assez rapidement, la Région Bretagne et l'organisme de formation PRISME ont été sollicités et une proposition de formation a été formalisée et acceptée par la Région dans le cadre d'une Action Territoriale Expérimentale de formation (ATE). Il s'agit d'un dispositif nommé "Passerelle", qui a démarré le 2 janvier 2012 (après deux informations collectives qui ont réunis une vingtaine de jeunes).

La qualité du travail de construction de l'ATE et le partenariat dans le cadre du pilotage sont à souligner, mais aussi l'implication des acteurs-prescripteurs de terrain, "autour" du dispositif : conseillers Mission Locale et animateurs locaux d'insertion du CCAS de Villejean.

Les Missions Locales de Villejean, Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Melesse, Thorigné-Fouillard, Maurepas (Rennes), Chartres-de-Bretagne ; le CLPS.

La Mission Locale est l'interlocuteur privilégié pour ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes. Un fort partenariat s'est construit avec les conseillers de la Mission Locale de Villejean, vers laquelle les jeunes du Gros Malhon comme de Petit Champeaux sont accompagnés, et parfois même des jeunes de Rennes Métropole lorsqu'ils ne sont pas encore connus par "leur" Mission Locale de territoire et qu'il faut agir rapidement (par exemple pour des entrées rapides en formation "Passerelle"). Parfois, c'est aussi le conseiller de la Mission Locale qui sollicite AGV35 quand il pense qu'un accompagnement spécifique permettra un lien avec la famille, une meilleure compréhension des propositions de formation, ou bien une meilleure appréhension des caractéristiques du jeune concerné (enjeux familiaux, temporalités de la famille...). Les autres Missions Locales avec lesquelles nous avons travaillé

en 2011 sont celles de Saint-Jacques-de-la-Lande, Pacé, Le Rheu, Melesse, Thorigné-Fouillard, Maurepas (Rennes), Chartres-de-Bretagne. Ce maillage est souvent lié à celui des Points Accueil Emploi, avec lesquels nous travaillons aussi.

Le partenariat avec la Mission Locale se poursuit souvent pour déterminer quelles prescriptions peuvent être adaptées en fonction des situations des jeunes, et pour rencontrer, au besoin, les organismes de formation qui les mettront en œuvre. Pour l'instant il s'agit du CLPS (Prestations Préparatoires à l'Emploi, Pré-pro Cuisine, ou Compétences Clés).

L'illettrisme est une question qui traverse tous les domaines de l'insertion. En matière de formation professionnelle, certains voyageurs n'accéderont même pas à des dispositifs de niveaux tels que les PPAE ou même la "Passerelle PRISME" sans savoir lire un minimum. L'informatique est aujourd'hui utilisée dans ces dispositifs, mais il faut un minimum de connaissances en lecture de toute façon.

Le CLPS, mandaté auprès des auto-entrepreneurs voyageurs par le CCAS de Villejean, propose sur le terrain du Gros Malhon un Atelier de Savoir Fondamental lié à la lecture, l'écriture, et l'utilisation de documents administratifs courants. Nous renvoyons au bilan de cette action, tout en questionnant les possibilités de propositions de dispositifs de lutte contre l'illettrisme attrayants pour des jeunes (16 ans et plus). La question de l'illettrisme reste posée.

d°) Appui des partenaires de la mobilité

La Mission Locale, le Fonds d'Aide aux Jeunes, PRISME Auto-école, le GRETA

La Mission Locale soutient les demandes de financement de permis de conduire pour des jeunes qui entrent dans des dispositifs d'insertion et de formation. AGV35 est souvent associé à ces demandes, selon le souhait du conseiller de la Mission Locale qui en est l'opérateur. Par ailleurs, nous avons accompagné des prescriptions de la Mission Locale vers PRISME (auto-école) - qui offre une pédagogie adaptée aux personnes en difficulté de compréhension, en plus des cours de l'auto-école où elles sont inscrites. Enfin, les relations récurrentes avec la référente du GRETA -qui organise les passations de l'Attestation de Sécurité Routière- permettent d'être bien informé des évolutions des modalités de l'examen, et d'accompagner d'autant mieux les voyageurs qui souhaitent s'y présenter.

e°) Appui des partenaires de la justice

Cette thématique peut parfois être traitée conjointement avec les collègues assistantes sociales du GIP. Pour les voyageurs relevant d'un suivi judiciaire, une collaboration est établie avec le SPIP 35. L'objectif est d'aider les personnes placées sous main de justice dans leurs démarches d'insertion, de contrôler le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire (indemnisation, soins...). Il s'agit également de les aider à la compréhension de leur peine et participer à la prévention de la récidive. Le SPIP est un service à compétence départementale. Il intervient à la fois en milieu ouvert et en milieu fermé, auprès des personnes détenues (prévenues ou condamnées) et sur saisine des autorités judiciaires pour les mesures alternatives aux poursuites pénales.

ou post-sentencielles. Le voyageur a un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation avec lequel une collaboration personnalisée est mise en place. **En matière de jeunesse**, c'est au travers de questions d'insertion professionnelle, et donc le plus souvent sollicité par un jeune, qu'AGV35 est amené à travailler avec des éducateurs de la PJJ (Centre d'Action Éducative "Papyrus"). Cette collaboration a concerné directement deux jeunes en 2011, nous demandant d'affiner régulièrement la place d'AGV35 auprès de ces personnes placées sous main de justice qui nous sollicitaient. Il s'est donc agi de régulations courantes entre AGV35 et la PJJ, et parfois d'entretiens conjoints avec les jeunes et familles concernées, le tout dans le domaine précis de l'insertion professionnelle, pour ce qui nous concerne.

D- Coordination et partenaires de la Santé

De l'ensemble des situations, il ressort un dénominateur commun qui est le besoin des familles d'avoir leur terrain (familial) avec un bâti minimal comprenant les sanitaires et une pièce de vie et compatible avec l'installation de caravanes. Il est important de rappeler que **ce besoin induit la notion d'intégration à la vie sociale**. Les pistes de solutions à ce problème peuvent se trouver dans le cadre de l'habitat privé et diversifié.

Partenaires pour la médiation dans le cadre des accompagnements des familles

Services du CHU de Rennes
Services d'ambulances
Services du CH privé de Saint Grégoire
CHGR (équipe mobile de psychiatrie-précarité, service « L'envol », pédopsychiatrie)
Médecins libéraux (Rennes, Rennes Métropole, Département)
Infirmières libérales(Rennes, Rennes Métropole)
Orthophonistes libéraux (Rennes)
Dentistes et orthodontistes libéraux
Kinésithérapeutes libéraux
Pharmaciens
Ecole dentaire
Ecole de pédicurie
Réseau Ville-Hôpital Alcool Tabac 35
SAFED
CAMPS, Villejean
CPAM Villejean
Planning Familial Rennes
Maison Départementale des Personnes Handicapées
CDAS de Chartres de Bretagne, de Pacé
Services d'aide à domicile pour les personnes âgées (Rennes, Rennes Métropole)
Association AVIAM
Maison du Diabète
Hôpital Robert Debré Paris
CHU de Nantes

a°) Actions collectives

Participation au comité technique de Fougères pour réaliser une animation sur l'aire d'accueil en collaboration avec le service des urgences du Centre Hospitalier de Fougères. Le but était d'informer les familles sur la prévention des accidents domestiques et la conduite à tenir en cas d'accident. Cette action n'a pas eu la portée escomptée car elle s'est déroulée en avril, mois de l'année où les familles quittent les aires. Trois hommes et deux enfants ont participé à la séance qui a été écourtée du fait de la faible participation et du manque d'intérêt général pour le sujet.

Invitation au comité technique de Betton pour une action à réaliser en 2012 avec un médecin de la commune. Le souhait du médecin est d'informer les familles sur la prévention des maladies de peau.

Il est décidé de proposer cette animation dans la Campine, sur l'aire d'accueil.

b°) Groupes et réunions techniques

Ville de Rennes

Le Service Promotion Santé Territoires de la ville de Rennes a été sollicité pour une rencontre avec les quatre chargées de missions qui se partagent les territoires de la ville et les thématiques suivantes :

- santé mentale, souffrance psychique et prévention du suicide
- prévention et réduction des risques en matière d'addictions
- vie affective et sexuelle, éducation au respect, santé et précarité-accès aux droits
- nutrition, activités physiques et précarité.

Toutes ces thématiques concernent les familles du voyage. De plus la ville de Rennes fait partie du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS qui a publié récemment un guide sur la santé des gens du voyage avec des recommandations pour promouvoir la santé de cette population.

Parmi les préconisations générales figuraient, entre autres, l'importance d'inscrire les actions dans la durée, le travail sur l'habitat, le travail avec une association ou une personne intermédiaire, la création d'un groupe de travail multi-partenarial.

La création de ce groupe a été tentée mais a réuni peu de partenaires et le risque était grand de ne proposer que des actions spécifiques et uniquement sur les aires d'accueil.

Après réflexion, nous avons retenu la démarche d'intégrer les groupes de travail constitués sur le quartier Villejean-Beauregard, en lien avec la direction de quartiers Nord/Ouest où se situent les aires d'accueil.

Les objectifs sont :

- faire connaître AGV et son action sur ce territoire,
- rencontrer les acteurs de santé du quartier,
- bénéficier des mêmes sources d'information selon les thématiques,
- participer à des actions collectives en invitant les familles du voyage dans différents lieux,
- inviter les partenaires à proposer des actions sur les aires d'accueil de Rennes,
- partager les expériences,
- réfléchir à des projets ultérieurs.

Depuis la fin de l'année 2011 nous avons intégré la commission santé et le sous-groupe « Vie affective et sexuelle » pour une réflexion sur la mise en place d'un réseau sur la contraception des mineures. Des médecins libéraux (généralistes et gynécologues) du quartier participent à ces réunions.

Nous participons également à un groupe de réflexion sur l'alimentation des enfants du quartier. Ce groupe est animé par un des médecins du Service Santé Enfance et réunit, entre autres, des enseignants d'écoles où sont scolarisés les enfants du voyage.

c°) Appui technique aux professionnels de santé

Nous sommes régulièrement sollicités par l'ARS lorsque des maladies à déclaration obligatoire et/ou très contagieuses atteignent les gens du voyage. Cela concerne régulièrement la rougeole et la gale et plus rarement l'hépatite A et les méningites. Le travail consiste à essayer d'identifier la source de contamination, rechercher d'autres cas dans l'entourage familial du malade et identifier les sujets contacts en interrogeant les personnes lors des rencontres sur les aires d'accueil. Il faut également vérifier le statut vaccinal et encourager les personnes à consulter leur médecin traitant pour se faire vacciner. Pour la gale le traitement est différent, plus contraignant et plus coûteux.

Nous sommes intervenus sur la commune de Louvigné du Désert pour des enfants atteints par l'hépatite A et sur la commune de Dol de Bretagne pour des enfants atteints par la rougeole. Un cas de rougeole nous a été signalé pour une famille stationnant sur un terrain privé. Dans ce cas, nous n'avons pu avoir qu'un échange téléphonique, la famille ne souhaitant pas notre intervention.

d°) Coordination des actions auprès des familles

Nous nous sommes réunis avec les services de l'APASE, de l'Institut Médico-Educatif « L'Espoir », le réseau ville-alcool-tabac-hôpital pour l'information et la coordination de nos actions auprès de trois enfants et d'un adulte.

E- Coordination de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Quelques chiffres

Les groupes de travail : 5

- préparation des groupes de travail
- réunions internes AGV35
- animation des groupes de travail
- rédaction des comptes rendus

Les instances de suivi et de validation : 7

- comité de pilotage : 3
 - commission consultative : 1
 - assemblée départementale : 1
- préparation (réalisation de documents supports de présentation, etc.)
organisation et animation des instances

Les réunions partenariales : 10

- diverses réunions organisées avec les partenaires dans le cadre de l'écriture du schéma (DDTM, Préfecture, AUDIAR, ...) et dans le cadre de la consultation des communes

Les réunions de présentation du schéma : 4

- réunions de présentation du projet de schéma aux élus du département
- réunions de présentation du projet de schéma aux partenaires

Le contexte

Le projet de schéma départemental a été validé par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 13 décembre 2002, ainsi que par la Commission départementale consultative des gens du voyage réunie le 28 novembre 2002.

L'arrête approuvant le schéma à été signé par Madame la Préfète et Monsieur le Président du Conseil Général le 31 octobre 2003.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine a été publié au recueil des actes administratifs le 15 janvier 2004. Sa révision devait donc être engagée au plus tard le 15 janvier 2010.

La Commission consultative départementale des gens du voyage a confié au GIP AGV35 la révision du schéma à l'occasion de sa réunion le 14 janvier 2010.

a°) La procédure de révision

Rappel sur le diagnostic du schéma 2004/2010 :

Des entretiens ont été menés auprès de l'ensemble des collectivités (élus et chargés de mission communaux et intercommunaux, gestionnaires) inscrites au schéma, afin qu'elles puissent émettre un avis sur leurs rôles et leurs actions et afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins. L'ensemble des données récoltées ont été analysées et traitées.

De la même manière, un échantillon de plus de 100 ménages issus de la communauté des gens du voyage a été enquêté en s'appuyant sur un questionnaire. Ces familles ont été rencontrées sur l'ensemble des aires d'accueil d'Ille et Vilaine afin de connaître leurs avis sur les solutions d'accueil proposées ainsi que pour actualiser leurs besoins exprimés.

Sur chacune des thématiques abordées dans le schéma de 2004, des entretiens ont été réalisés auprès des différents professionnels. Ils nous ont permis de faire un état des lieux des pratiques développées en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des gens du voyage. Les besoins et constats exprimés ont été recueillis et traités.

Par ailleurs, sur chaque thématique, de nombreux documents, bilans et analyses ont été recueillis et exploités.

Enfin, toutes les communes du département ont répondu à un questionnaire ayant pour but d'aborder les questions liées aux terrains privés acquis par les gens du voyage, et sur les stationnements spontanés et la manière dont ils les appréhendaient et les traitaient.

L'AUDIAR (Observatoire départemental d'accueil des gens du voyage) a traité les données récoltées tandis que les services du Conseil Général et de l'État ont, quant à eux, apporté un appui technique et institutionnel.

Le diagnostic finalisé fut présenté lors de la Commission Consultative programmée le 28 octobre 2010.

La mise en place et l'animation des groupes de travail

Les groupes de travail ont débuté en octobre 2010 pour s'achever fin février 2011, au total 4 groupes de travail ont été organisés en 2011.

Le fruit du travail et des réflexions menées au cours de ces groupes de travail a permis de rédiger le projet de schéma départemental.

De octobre 2010 à février 2011, 6 groupes de travail (stationnement, habitat, scolarité, santé, insertion sociale et professionnelle) se sont réunis 3 fois, afin de travailler, sur la base du diagnostic, sur la définition d'objectifs et d'actions à inscrire au projet de schéma départemental.

Chaque groupe de travail était composé de partenaires et de représentants d'élus et de voyageurs.

La chargée de mission suivi du schéma départemental a préparé et organisé les groupes de travail (travail de logistique, réservation, rédaction et validation des courriers d'invitation), et en a assuré l'animation. Ce travail s'est accompagné d'un travail de prise de note et de réalisation de comptes rendus.

La rédaction du projet de schéma

A partir de mars 2011, jusqu'en septembre 2011, la chargée de mission schéma, a travaillé sur la rédaction, la mise en page et la mise en forme du document (utilisation du logiciel draw).

Plusieurs cartes ont été réalisées avec l'appui de la DDTM et de l'AUDIAR et ont été intégrées au document.

Dans le cadre de l'écriture du projet de schéma, des réunions de travail, avec les partenaires (Préfecture, DDTM, ...) ont été organisées afin d'apporter des précisions techniques et juridiques au contenu du document. Ainsi deux 2 réunions ont été organisées avec la DDTM , afin de finaliser l'écriture du volet urbanisme du schéma. 3 réunions, ont été organisées avec les services de la Préfecture, afin de travailler sur le volet juridique du schéma (jurisprudence, législation liée à l'inscription des communes au schéma, etc.) et une réunion de préparation de la consultation des communes à eu lieu avec la sous-Préfecture de Saint-Malo.

Deux réunions se sont tenues avec les services de l'Éducation nationale pour finaliser le volet scolarité du schéma.

Parallèlement, plusieurs réunions ont été organisées, avec l'agence d'urbanisme AUDIAR, notamment pour la réalisation des cartes, et la réalisation de la fiche 35 du projet de schéma « Observatoire départemental gens du voyage », relative au développement et à l'organisation de l'observatoire des gens du voyage en Ille-et-Vilaine.

Ainsi, tout au long de la procédure de révision du schéma, les partenaires et les élus ont été associés à la démarche de réflexion et d'écriture du projet de schéma.

b°) Engagement de la validation du projet de schéma

Les comités de pilotage :

La proposition de schéma révisé à été soumise à l'avis du comité de pilotage de la révision du schéma pour arbitrage.

Le comité de pilotage est composé d'élus (Préfecture, Conseil-Général, collectivités territoriales) et de partenaires. Ainsi, représentés par les membres du Comité de pilotage « révision du schéma » l'ensemble des partenaires concernés par la révision du schéma ont été associés à cette démarche.

3 comités de pilotage ont été organisés au cours de l'année 2011, ils ont arbitré validé les propositions d'objectifs et d'actions inscrites au projet de schéma. Durant l'année 2010 et les deux premiers mois de 2011, le comité de pilotage a validé les propositions d'objectifs et d'actions formulées au cours des groupes de travail.

Le Comité de pilotage s'est réuni les 4, 13 et 20 avril 2011 afin de valider l'état d'avancement du projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé.

Ce travail réalisé, sur chacune des étapes, en association avec les partenaires à permis d'obtenir un projet de schéma riche tant sur le plan des propositions que sur les modalités de mise en œuvre. En effet, il importait aux partenaires que le schéma révisé, pour la période 2012-2017 ne se résume pas à la proposition d'objectifs généraux mais qu'il propose, à travers les fiches action, des modalités d'actions et de mise en œuvre.

La chargée de mission a travaillé sur l'organisation et la préparation des comités de pilotage, (réalisation du document de présentation, rédaction et validation des courriers d'invitation, etc.), sur la présentation et l'animation des réunions ainsi que sur le travail de compte rendu.

La présentation du projet schéma :

Une réunion de présentation du diagnostic et des premiers écrits des groupes de travail, aux élus du nord du département, a été organisée en janvier 2011.

Deux réunions de présentation du volet habitat, dans le cadre du comité directeur du PDALPD, ont été organisées à la DDTM en présence des membres du comité directeur.

La Commission consultative constituée de partenaires et d'élus du département (4 membres du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, communes, personnes qualifiées, services de l'État, mutualité sociale agricoles, Caisse d'Allocations Familiales) s'est réunie le 15 juin 2011. Le projet de schéma a été présenté aux membres de la Commission qui a voté pour à l'unanimité. L'assemblée départementale s'est quant à elle réunie le 24 juin 2011, afin de se prononcer sur le projet de schéma, elle a émis un avis favorable à l'unanimité moins une voix.

Deux réunions de présentation du schéma ont été organisées : la première auprès des élus de l'arrondissement de Saint-Malo, et la seconde auprès de l'ensemble des élus du département d'Ille-et-Vilaine. La consultation de l'ensemble des communes du département a officiellement débuté en janvier 2012 .

La chargée de mission a travaillé sur l'ensemble de ces réunions. Elle était en charge de la préparation, de l'organisation ainsi que de l'animation. De plus elle a réalisé des supports de présentation sous format Power Point.

c°) Le suivi du schéma et l'animation des instances

Le projet de schéma n'étant à ce jour pas signé, certains objectifs opérationnels (notamment ceux décrits dans la fiche projet 3 du projet d'établissement) n'ont pas pu être mis en œuvre.

Ainsi les actions et les projets liés au suivi du schéma (réalisation de bilans de mise en œuvre, mise en place d'instances de suivi, développement de l'observatoire, mise en place du comité de pilotage « suivi du schéma », etc.) n'ont pas pu être entrepris.

Les bilans de mise en œuvre du schéma ainsi que les instances de suivi n'ont pas pu être engagés et la diffusion du schéma prévue auprès de l'ensemble des communes, des EPCI inscrits ou compétents et des partenaires, se fera après la signature officielle du document.

Néanmoins des réunions de présentation du schéma ont été mises en œuvre à la demande des partenaires et des collectivités. De plus des réflexions quant à la conception, au fond et à la forme des projets inscrits au schéma ont été engagées en 2011 :

- La présentation et la diffusion du schéma se feront à la demande des collectivités et des partenaires, et pourront être organisées à l'échelle des communes inscrites et des EPCI compétents.
- Concernant la réalisation des documents d'information (à destination des gens du voyage et des partenaires), des réunions avec les partenaires présents aux groupes de travail, et ayant formulé le souhait de voir se développer des livrets thématiques et des guides techniques, pourraient être organisées au cours de l'année 2012. Au cours de ces réunions, il s'agirait de définir ensemble et sur l'ensemble des thématiques concernées, le contenu et la forme de ces documents informatifs.

- Des groupes de travail/de réflexion, à l'échelle départementale, et sur les thématiques inscrites au schéma, seront à mettre en place et à faire vivre avec les partenaires qui souhaiteront être associés à cette démarche.
- Le comité de pilotage, « suivi du schéma », sera mis en place en 2012. Composé des représentants des services de l'État, des représentants des principales villes du département ou des EPCI ayant la compétence gens du voyage, de deux représentants de l'ADM et le coordinateur départemental, il sera un lieu de réflexion et de prise de décision sur les différents axes de travail inscrits au schéma. Il devrait engager des réflexions sur l'accès des gens du voyage au FSL, sur la mise en place d'un charte et d'un logiciel départemental, et sur le développement d'un pôle ressources à AGV35.


Chaque année, le COPIL arbitrera les commandes d'études auprès de l'AUDIAR qui travaillera conjointement avec les services du GIP AGV35 sur la réalisation des études et des bilans commandés.

- Parallèlement, un travail de veille et de collecte de documents en lien avec les thématiques inscrites au schéma à été engagé en 2011 (fiches actions, documents juridiques, aspects réglementaires, papiers informatifs, etc.).

Ce travail de veille passe par l'inscription des informations et des documents (juridiques, informatifs, etc...) sur le site internet agv35. La chargée de mission travaille aussi sur la mise à jour des informations présentes sur le site agv35 et sur l'inscription régulière de nouveaux documents et d'actualités.

Il importe de connaître l'utilisation que les partenaires ou autres ont du site internet agv35, afin d'en adapter le contenu. Pour ce faire la chargée de mission suivi du schéma a réalisé une étude sur l'utilisation du site internet. En lien avec ICODIA, une étude plus approfondie va être réalisée pour connaître la nature des recherches effectuées, le profil des utilisateurs, ainsi que leurs regards sur l'ergonomie et la richesse du site.

PARTIE 4/ Les actions d'information et la sensibilisation

Type d'intervention	Lieux et type de manifestation ou action	Implication AGV35				Supports d'intervention
		Réunions préparation	Durée	Animation	Durée action	
INFORMATION SENSIBILISATION / PAS DE LIEN AVEC UN PROJET SOCIAL EN PARTICULIER	Sensibilisation grand public / Participation projets / partenariat					
	Bédée : Festival de BD « Gens de voyage » Lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge » / débats	Nelly	7h	Carole, Nelly Annie	1 journée	La Campine/ Stand
	Rennes : Quartiers d'été	Nelly Manu	6h	Carole, Nelly, Manu, Annie	2 jours	Photo langage
	Rennes : Convergences culturelles (Chapiteau place de la Mairie)	Nelly	14h	Nelly, Carole, Manu, J.François	3 jours	Photo langage
	Rennes : Rencontre/débat librairie Planète 10	Nelly	2h	Nelly	2h	Livre P. Violaine « Le silence ne sera plus qu'un souvenir »
Rennes : 8 mars Forum des femmes Conférence « Quelle féminisme est possible dans le monde du voyage aujourd'hui? »	Nelly Nelly	2h 5h	Nelly Carole Manu Nelly, Annie	1 journée 4h	Stand d'information (Avenir livret)	
Journée des centres sociaux « Partenaires du développement social local »			Nelly Sarah, Jean François	1 journée	Stand La Campine	
<p>Ces actions ont été mises en place à l'initiative des structures ou collectivités, elles ne sont pas liées à un projet social en particulier. La plupart de ces partenariats sont engagés depuis plusieurs années. Les fiches projet réalisées pour chaque action doivent nous permettre d'être vigilant sur la pertinence de l'implication d'AGV35 et ne pas rendre ces partenariats systématiques. Quartiers d'été par exemple et également le 8 mars ont nécessité une forte mobilisation de salariés pour un impact relatif en terme de public en 2011.</p>						
 <p>Synthèse Sensibilisation grand public Pas de lien avec un projet social</p>	Rennes : Formation DDCSP « animation gens du voyage »	Nelly Manu	6h			
	Rennes : 8 mars 2012	Nelly	4h			
	Rennes : Projet Mémoire et histoire camp internement Rennes (MRAP)	Nelly	17h			
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Projets 2012</div>						

Rennes : Semaine Information Santé mentale Présentation film et débat		Annie	8h	Durée	Animation	Durée action	Supports d'intervention
Information collective sur les gens du voyage		Réunions préparation					
Ti Tomm		Carole	2h		Carole	3h	Power point
CCAS Villejean (instructeurs RSA)					Manu		
UDAF /habitat		Isabelle, Carole	8h		Isabelle	2h	Power point
UDAF / lire et faire lire/ligue de l'enseignement					Nelly	2h	
Classe BTS Sanitaire et social Bréquigny		Carole					
IFSI CHGR / 60 étudiants					Annie	3h	
IRTS (éducateurs spécialisés)					Jean François	4h	Power point

Ces interventions ont toutes été réalisées sur sollicitation. Il faut sans doute différencier les interventions dans un cadre de formation des informations transmises en directions de professionnels déjà sur le terrain. En 2011, nous avons été peu sollicités pour intervenir auprès de professionnels.

Type d'intervention	Lieux et type de manifestation ou action		Implication AGV35				
	Réunions préparation	Durée	Animation	Durée action	Supports d'intervention		
ACTIVIS DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE D'UN PROJET SOCIAL Département hors Rennes	Nelly	8h	Nelly Jean François Sylvie	1 mois	La Campine Lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge »		
	Nelly	2h	Manu, Sarah, Nelly	5 jours	La Campine Film		
	Nelly	5h	Nelly Manu Carole	4 jours	La Campine Film lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge »		
	Annie	3h	Annie	3h	DVD « Vers un terrain sûr » « Maro Djipen »		
			Nelly	2h	Présentation projets sociaux		
	Sarah Nelly	2h	Nelly Nelly	3h 3h	Film « Swing »		
	Nelly	40h	02 réunions travail				
	Nelly	2h	Nelly, Julie	2h	Questionnaire / préjugés sur les gens du voyage? La Campine		
	Julie	2h	Julie, Jean François Manu, Julie	4h 2h	Jeu de l'Oie (réalisé par Julie)		
	Nelly, Julie	2h	Manu, Julie Manu	2h 2h			
	Nelly, Julie	3h	Nelly, Julie	3h	La Campine / DVD « Femmes du voyage dans le rouge »		
			Julie	3h	DVD CNED / La Campine		

Projet création
exposition itinérante
« Brèves de
caravanes »

<p style="text-align: center;">Synthèse Actions développées dans le cadre d'un projet social</p>	<p>Montauban / Collège Evariste Gallois (classes Sème)</p>	<p>Nelly Julie</p>	<p>4h</p>	<p>Manu, Julie, Nelly</p>	<p>2 jours ½</p>	
<p><i>Les animations qui ont surtout impliqué l'équipe d'AGV35 sont celles en lien avec les projets, Regards croisés de Noyal Chatillon et la création de l'exposition itinérante « Brèves de caravanes ». Regards croisés avait l'ambition de sensibiliser la population locale en organisant des animations à la fois destinées aux adultes (documentaire, débat) et aux enfants (ateliers expression) et de favoriser les rencontres avec les gens du voyage (exposition, lecture spectacle).</i></p> <p><i>La création de l'exposition itinérante a donné l'occasion de sensibiliser des publics en particulier, notamment les scolaires et les jeunes.</i></p> <p><i>Notre implication à Dol s'est plutôt portée sur l'accueil de scolaires, le grand public a été peu présent dans la Campine. Cette action n'aura toutefois pas permis de sensibiliser le partenariat potentiel du projet social.</i></p>						
<p style="text-align: center;">Projets 2012</p>						
<p>Rennes : Festival O canal (Fête du canal St Martin)</p>						
<p>Rennes : Comptoir du doc / Des histoires</p>						
<p style="text-align: center;">Nelly Manu 2h</p>						
<p style="text-align: center;">Nelly 2h</p>						

ACTIONS INFORMATION ET SENSIBILISATION DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE DES PROJETS SOCIAUX DE RENNES	Sensibilisation information vers les gens du voyage	Information sensibilisation Grand Public / ouverture du terrain sur l'extérieur	Sensibilisation partenariat	Type implication AGV35	Implication	Temps passé
Atelier des petits / sensibilisation à l'école				Organisation Animation	Sarah	2h/semaine 2h/semaine
Création exposition / activités petite enfance du quartier St Martin		Exposition activités petite enfance : Maison Bleue, Maison quartier Latouche, Halte crèche Croc Mahon		Liens avec les structures Informations familles Photos / création exposition	Nelly, Lily (stagiaire animatrice)	1 mois (période stage)
Convergences culturelles : 20h de la place Lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge » / débat	Convergences culturelles Exposition Pancartes Lecture spectacle			Coordination Participation animation débat Permanences exposition Salle polyvalente Gros Malhon	Nelly Nelly Nelly Annie Carole	14h 3h 20h
Lire et faire lire				Coordination Accompagnement bénévoles UDAF	Nelly	4h 6h (3 séances)
Fête du Canal Atelier Petits débrouillards	Fête du Canal ??? (Atelier Petits débrouillards)			Coordination Mobilisation des familles	Manu Sylvie	3 X ½ journées
Information dispositif Sortir	Information dispositif Sortir Centre social, CCAS			Coordination Accompagnement partenaires	Manu Nelly	3h 2h
Projet Fresque Terrain de Gros Malhon (ateliers d'expression/Pulsart)		Projet Fresque Terrain de Gros Malhon / inauguration		Coordination Accompagnement intervenants Pulsart Mise en place des ateliers Mobilisation des voyageurs Inauguration	Nelly, Manu Martine Carole Jean François	6h 24h (6 ateliers??) 3h

Info Semaine européenne de la vaccination				interventions à l'école Joseph Lotte (Rennes)	Coordination Animation	Annie	3 jours
Forum association Villejean	Forum association Villejean Présentation terrain Petit Champoux	Forum association Villejean / Centre social/Maison quartier Villejean/Maison verte/Cercle Paul bert			Information familles Petit Champoux Stand information Dalle Kénédy Accompagnement familles	Manu Nelly Nelly, Carole Yvonne, Manu,	8h 2h 1 journée
	Journées de L'Europe (MIR) Classes de 1ère (58 élèves) Lycée Chateaubriand / Terrain de Gros Malhon				Organisation Coordination/bilan Animation	Nelly Nelly	5h 3h
Café citoyen / questions de respect (dans le cadre du Forum Libération)	Café citoyen / questions de respect sur le terrain de Gros Malhon				Co organisation DQ Rennes Métro Questionnaire familles Participation soirée	Nelly Nelly Khaled Yvonne Nelly Annie	5h 2h 3h
20h de la place / Projet Mémoire camp internement					Organisation Animation	Nelly Nelly Carole	4h 3h
Spectacle Gigi Bigot /prolongements projet femmes					Accompagnement spectacle	Nelly	2h
Réunion usagers terrain de Gros Malhon					Animation Création lettre infos voyageurs La Place	Jean François Nelly Eve Anne	2h 3h

Informations / stagiaires, étudiants	Type de stage	Contenu stage / intervention	Durée	Implication AGV35
1 stagiaire éducatrice spécialisée	1 stagiaire CCAS	Plaquelette d'info Sortir adaptée public partiellement ou non lecteur	2 mois	Manu
10 étudiants IUT	1 stagiaire animatrice IUT	Ouverture du terrain vers les structures petite enfance du quartier / création exposition photo	2X ½ journées	Manu Nelly
1 stagiaire animatrice IUT	1 stagiaire animatrice IUT	Mise en place d'actions dans le cadre de la création de l'exposition itinérante « Brèves de caravanes »	1 mois	Carole
10 étudiants Sciences po	1 étudiante (4ème année Sciences Po) /Rencontre familles	Mémoire : Fixation et gens du voyage	6 mois	Nelly (coordination et suivi projet)
3 étudiants IRTS	1 étudiante Master Action sociale et santé	Contexte général/accueil gens du voyage/projets sociaux	½ journée	Nelly
1 médecin	1 stagiaire animatrice IUT	Mémoire : Vieillir chez les gens du voyage, processus spécifique ou ordinaire?	2 jours	Nelly
1 étudiante infirmière 3ème année IFSI CHGR	1 stagiaire animatrice IUT	Thèse : déterminants de l'accès aux soins des gens du voyage	2h	Annie
		Mémoire : La place de la culture dans le prendre soin	10 semaines	Annie
		Mémoire sur la santé des gens du voyage		
		Mémoire : représentations des gens du voyage sur les soins en psychiatrie et des soignants sur les gdv	1 journée	Annie

	<p>1 étudiante CEF / rencontres familles 1 étudiante Infirmière 3ème année IPSI</p> <p>1 stagiaire 3ème année CEF</p> <p>3 étudiantes 3ème année CEF Étudiants Ouest France</p> <p>1 stagiaire Socio Prévention Éducation</p>	<p>Mémoire initiation à la recherche « La sédentarisation chez les gens du voyage »</p> <p>Mémoire ou découverte du poste CEF</p>	<p>1 journée</p> <p>2 jours 3h</p> <p>1 mois</p> <p>Entretiens 1h30</p> <p>2h</p> <p>4 mois</p>	<p>Annie Annie</p> <p>Isabelle</p> <p>Isabelle</p> <p>Jean François</p> <p>Sarah</p>
<p>Outils de communication et d'information créés en 2011</p>	<ul style="list-style-type: none"> • News letter / Site Internet • Photo langage • Facebook AGV Jeunesse • Power point (apports généraux sur les gens du voyage) • DVD Lecture spectacle « Femmes du voyage dans le rouge » • expo « Accueil petite enfance » quartier St Martin • Lettre d'infos « La Place » pour les usagers du terrain de Gros Mailhon 		<p>7h</p> <p>1h</p> <p>2h</p> <p>6h</p> <p>5h</p> <p>2h</p>	<p>Manu</p> <p>Manu</p> <p>Carole</p> <p>Nelly</p> <p>Lily (stagiaire animatrice)</p> <p>Eve Anne, Nelly</p>

I. Les Orientations

▪ **Habitat et mode de vie** : La liberté constitutionnelle d'aller et venir introduit la reconnaissance d'un mode de vie et d'habitat : elle implique la capacité de s'arrêter par un maillage suffisant de terrains de passage, d'habitat. C'est l'application des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage avec un engagement à un partage de l'espace public. C'est le problème prioritaire du quotidien des tsiganes en habitat mobile, malgré le droit au logement proclamé par la loi de la République et les dispositions législatives et réglementaires successives. Sur le département un schéma départemental d'accueil des gens du voyage a été cosigné en 2004 par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général. Ce schéma, dont la révision a été confiée à AGV 35 depuis janvier 2010, sera effectivement réactualisé en juillet 2011. Le GIP doit tant sur le volet social par nos connaissances et nos actions auprès de la population, que sur le volet habitat par une sensibilisation constante auprès des élus, impulser une dynamique autour de la question des gens du voyage. La caravane, reconnue comme habitat depuis la loi du 5 juillet 2000, n'est toujours pas considérée comme un logement et les familles n'ont ainsi pas accès aux droits fondamentaux de la personne dans sa liberté de voyager. Des formes innovantes d'habitat diversifié (terrains familiaux, habitat adapté, etc.) doivent être recherchées et développées.

▪ **Éducation et culture** : L'accès à l'école, au savoir, aux dispositifs de formation dans le respect des cultures doit être facilité dans une démarche d'intégration républicaine. L'intégration s'entend dans le processus de partager les valeurs et les représentations en commun, de faire une place à une personne parmi les autres et non à côté. Tout ceci doit participer aux éléments fondateurs de l'identité, de la dignité et de l'autonomie de l'autre, dans un effort de « vivre ensemble » fait d'échanges et de reconnaissance mutuelle.

▪ **Prévention et accès à la santé** : Les processus d'exclusion produisent tout particulièrement leurs effets dans le champ de la santé. De nombreux gens du voyage font part de leurs conditions de vie difficiles et des problèmes qui en découlent. Ceux-ci entravent souvent toute démarche d'insertion. Les urgences vont à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de la plupart des terrains existants, du cadre de vie... La prévention, l'accès qualitatif aux services de soins, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

▪ **Insertion par l'activité et l'économique** : L'inscription au Registre du Commerce et des Métiers, l'accès au salariat, à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), doivent être soutenus par notre groupement auprès des gens du voyage. L'insertion par l'économique est un gage de la valorisation, de l'autonomie, de la dynamique familiale. Cette voie permet une amélioration et une participation dans un contexte difficile de crise, d'exclusion et de chômage.

- **Action socio-éducative** : La population gens du voyage présentant un statut globalement précaire et des besoins nombreux (illettrisme, mauvaises conditions de vie, difficultés d'accès à l'emploi, d'intégration...), l'action socio-éducative tend à améliorer les conditions de vie de ces personnes en intervenant sur le plan social, sanitaire, économique et culturel, à développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur intégration, à mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou surmonter leurs difficultés.

- **Accès à la vie sociale et citoyenneté** : La vie en communauté des gens du voyage engendre une faible ouverture sur l'environnement. Notre action doit permettre une meilleure socialisation des usagers dans le respect de l'identité, en évitant le repli sur soi et sur la cellule familiale. L'accès à la culture et aux loisirs, la participation à la vie sociale sont des facteurs importants de reconstitution du lien social, de cohésion et de reconstruction d'un groupe.

- **Mieux connaître les gens du voyage** : Le département d'Ille-et-Vilaine dispose, depuis la publication du dernier schéma départemental d'accueil des gens du voyage en 2004, d'un observatoire départemental des gens du voyage. En s'appuyant sur ses productions, le GIP doit saisir toutes les occasions d'informer les professionnels, élus, étudiants et autres habitants du département sur la question des gens du voyage.

II. Les missions et objectifs généraux du GIP AGV35

Le GIP AGV 35 est l'outil de mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage d'Ille et Vilaine dont l'objectif général est de faciliter l'intégration sur le territoire des familles dont l'habitat principal est la caravane.

AGV 35 est un GIP dont les activités de proximité permettent de lutter contre toutes les formes de discrimination qui affectent la cohésion sociale entre gens du voyage et sédentaires, et de renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Quatre grandes missions découlent ainsi de cet objectif : la médiation entre gens du voyage et sédentaires dans le cadre des stationnements, la coordination avec les partenaires acteurs de l'accueil des gens du voyage, l'accompagnement des familles sur Rennes et Rennes Métropole, l'information et la sensibilisation du grand public et des gens du voyage.

- **Médiation et stationnements** : L'ensemble de l'équipe du GIP AGV35 intervient pour faciliter les relations ou la compréhension entre les différents acteurs sédentaires et les familles du voyage sur toutes les thématiques. L'objectif de prévenir ou de contribuer à la résolution de conflits s'inscrit donc dans l'esprit du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et apparaît comme une mission transversale assurée au quotidien par les agents d'AGV35 en matière d'insertion sociale et professionnelle, en matière de santé, d'habitat, de scolarisation, etc.

Néanmoins, la médiation liée aux stationnements des caravanes sur le territoire départemental s'impose comme une des grandes missions du GIP AGV35, la possible mobilité des familles constituant une des particularités de cette population, et les stationnements représentant un des premiers facteurs de tension sur les territoires.

- **Coordination et partenariat** : Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a pour objectif général de faciliter l'intégration des familles sur le territoire. Étant donné que cette intégration passe par le traitement de problématiques impliquant une multitude de partenaires (ceux de l'insertion sociale et professionnelle, de la santé, de la scolarisation, de l'accueil et de l'habitat, etc.), une des missions générales du GIP AGV35 consiste donc à coordonner les réflexions, les initiatives ou les actions de l'ensemble des acteurs (sur les mêmes thématiques ou en transversalité) pour atteindre leur but commun de faciliter l'intégration des gens du voyage. Faciliter l'harmonisation des pratiques, donner une vision d'ensemble du projet, accompagner dans les analyses et les réflexions, appuyer techniquement les partenaires dans le traitement des situations, tout cela constitue la base des interventions du GIP pour assurer cette mission.

- **Accompagnement des Familles** : Le diagnostic de la mise en œuvre du schéma réalisé en 2010 a confirmé que plus de la moitié des gens du voyage du département d'Ille-et-Vilaine ont un ancrage fort sur Rennes Métropole. Si le traitement des demandes sociales des gens du voyage reste dans le cadre du droit commun, le Conseil Général, la CAF 35 et Rennes Métropole ont souhaité créer un dispositif spécifique d'accompagnement des familles qui constitue une des missions générales du GIP AGV35 (accompagnements individuels et actions collectives familles). Ainsi, toutes les familles ayant une élection de domicile ou stationnant sur Rennes relèvent de ce dispositif d'accompagnement social. Les assistantes sociales et la CESF sont les référentes des familles accompagnées en collaboration avec les chargés de missions thématiques sur lesquels elles peuvent s'appuyer (habitat, scolarisation, santé, insertion professionnelle, jeunesse). Elles travaillent en lien étroit avec l'ensemble des CDAS de Rennes Métropole (demandes et/ou échanges d'informations, commission d'aides à l'évaluation, commissions d'aides à la décision, etc.) et bénéficient du plateau technique du CDAS de Villejean.

- **Mission générale n°4 : Information sensibilisation** : La population des gens du voyage, ses composantes culturelles, ses conditions de vie, restent mal connues et font souvent l'objet d'à priori qui peuvent nuire à leur intégration et une bonne prise en compte de leurs réalités dans le cadre des politiques publiques. Un des objectifs généraux du schéma départemental d'accueil des gens du voyage consiste à assurer l'information des acteurs concernés (partenaires, professionnels, grand public). Le centre social AGV35, outils de mise en œuvre du schéma et acteur de la cohésion sociale, assure ainsi cette mission générale d'information et de sensibilisation, tant en direction des acteurs et du grand public qu'en direction des gens du voyage eux-même.

III. Les Moyens

Locaux

Le siège du centre social se situe sur Rennes Métropole au 16 bis, rue Laënnec à Vern sur Seiche .

La nature de l'activité du centre social oblige la localisation d'une partie des animations sur les terrains des gens du voyage. Pour ce faire, le centre social peut bénéficier de locaux sur les terrains.

Partenaires

Pour un maillage pertinent sur l'ensemble du territoire départemental, l'équipe doit constituer un ensemble de réseaux permettant de travailler sur toutes les problématiques familiales. Des lieux et formes de concertation sont à trouver et l'accès au droit commun doit rester l'objectif prioritaire à l'ensemble des actions menées avec :

Les communes et EPCI
Les CDAS
Les CCAS
La CAF d'Ille et Vilaine
Le Conseil Général d'Ille et Vilaine
La Préfecture d'Ille et Vilaine
Les collectivités compétentes
Les associations
Les écoles
Les collèges
Les hôpitaux
etc.

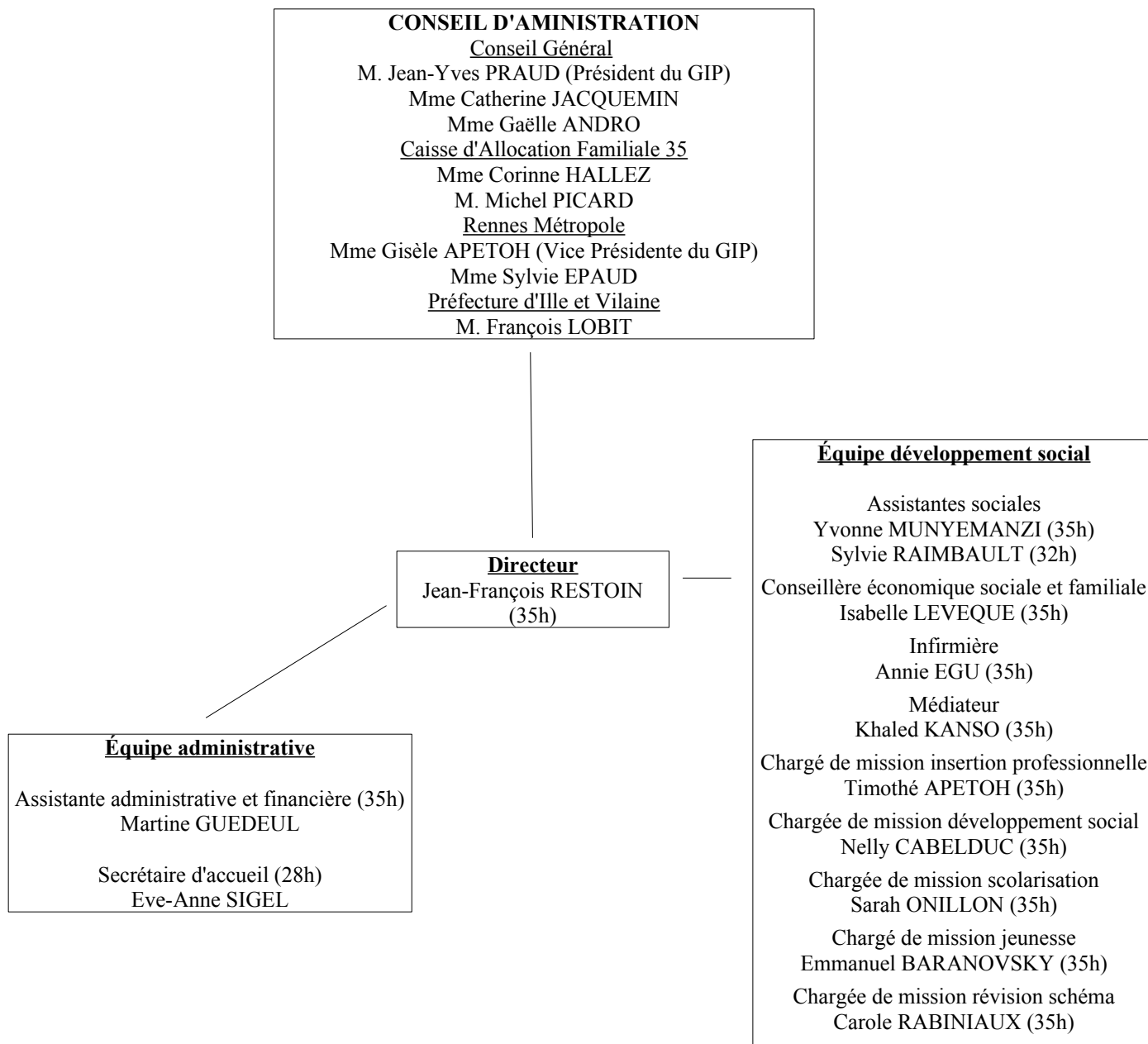
Communication

- Logo réalisé par le service communication de la CAF
- Plaquettes
- Site internet (lien avec ceux de la CAF, du Conseil Général, de la Préfecture et de Rennes Métropole) : près de 10 000 visites en 2011 et 31 500 pages lues.
- Lettre trimestrielle thématique (via site AGV 35)
- Lettre d'information mensuelle (via site AGV 35)

Évaluations

- Comité technique
- Commission consultative départementale
- Comité de pilotage du schéma
- Observatoire départemental
- Commissions thématiques
- Bilan annuel du GIP

Les ressources humaines



ANNEXES

LE RAPPORT FINANCIER

Bilan					
	BRUT	AMORT	NET	NET	
ACTIF	N	N	N	N-1	ECART
Actif Immobilisé					
Installations générales	8 407,68	4 253,75	4 153,93	5 835,47	-1 681,54
Matériel de bureau et informatique	17 695,32	11 872,71	5 822,61	8 256,95	-2 434,34
Mobilier	16 388,79	8 840,36	7 548,43	10 826,19	-3 277,76
	42 491,79	24 966,82	17 524,97	24 918,61	-7 393,64
Participations					
Titres de participation	42 532,25		42 532,25	42 532,25	0,00
	42 532,25		42 532,25	42 532,25	0,00
Cautionnement					
Cautionnements versés	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
	1 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00
Total 1 – ACTIF IMMOBILISE	86 024,04		61 057,22	68 450,86	-7 393,64
Créances					
Fournisseurs	6 729,13		6 729,13	3 815,66	2 913,47
Autres organismes sociaux	24,00		24,00	936,00	-912,00
Subv.fonct.état à recevoir	3 487,00		3 487,00	2 457,25	1 029,75
Subv.fonct.Rennes Métro à recevoir	123 000,00		123 000,00	0,00	123 000,00
Subv.fonct. VDR à recevoir	90,37		90,37	0,00	90,37
Subv.fonct.caf à recevoir	21 292,80		21 292,80	20 610,30	682,50
Produits à recevoir	8 094,19		8 094,19	6 307,52	1 786,67
	162 717,49		162 717,49	34 126,73	128 590,76
Disponibilités					
Banque Crédit Coopératif	45 761,37		45 761,37	177 546,75	-131 785,38
Caisse	45,51		45,51	165,74	-120,23
	45 806,88		45 806,88	177 712,49	-131 905,61
Charges constatées d'avance					
Charges diverses constatées d'avance	1 669,38		1 669,38	1 256,62	412,76
	1 669,38		1 669,38	1 256,62	412,76
Total 2 – ACTIF CIRCULANT	210 193,75		210 193,75	213 095,84	-2 902,09
Total général (1+2)	296 217,79		271 250,97	281 546,70	-10 295,73

Bilan					
	BRUT	AMORT	NET	NET	
PASSIF	N	N	N	N-1	ECART
Capitaux propres					
Report à nouveau	82 083,39		82 083,39	85 144,26	-3 060,87
Résultat exercice	10 094,21		10 094,21	-3 060,87	13 155,08
	92 177,60		92 177,60	82 083,39	10 094,21
Total 1	92 177,60		92 177,60	82 083,39	10 094,21
Provisions					
Provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour indemn.retraite	50 893,00		50 893,00	40 982,00	9 911,00
Autres provisions pour risques	25 619,88		25 619,88	25 619,88	0,00
	76 512,88		76 512,88	66 601,88	9 911,00
Total 2	76 512,88		76 512,88	66 601,88	9 911,00
Emprunts et dettes diverses					
Fournisseurs	1 663,18		1 663,18	0,00	1 663,18
Fournisseurs factures non parvenues	12 567,73		12 567,73	13 396,01	-828,28
	14 230,91		14 230,91	13 396,01	834,90
Dettes fiscales et sociales					
Dettes provisionnées congés payés	22 695,01		22 695,01	22 352,09	342,92
Personnels autres charges à payer	0,00		0,00	0,00	0,00
Indemnités journalières à reverser	2 101,36		2 101,36	7 521,26	-5 419,90
Urssaf	42 985,00		42 985,00	39 692,87	3 292,13
Ircantec	1 672,43		1 672,43	1 722,02	-49,59
Chorum	1 688,68		1 688,68	1 747,22	-58,54
Assédict	0,00		0,00	5 651,87	-5 651,87
Charges sociales sur congés payés	9 447,53		9 447,53	9 304,78	142,75
Autres impôts et versements assimilés	202,00		202,00	17 921,00	-17 719,00
Taxes sur salaire	3 097,44		3 097,44	2 225,86	871,58
Charges fiscales sur congés payés	2 304,26		2 304,26	2 269,45	34,81
Etat autres charges à payer	0,00		0,00	4 837,56	-4 837,56
	86 193,71		86 193,71	115 245,98	-29 052,27
Autres Dettes					
Autres Débiteurs/Créditeurs divers	40,00		40,00	0,00	40,00
Charges à payer	2 095,87		2 095,87	4 219,44	-2 123,57
	2 135,87		2 135,87	4 219,44	-2 083,57
Total 3	102 560,49		102 560,49	132 861,43	-30 300,94
Total général (1+2+3)	271 250,97		271 250,97	281 546,70	-10 295,73

Compte de résultats 2011

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Subvention d'exploitation			
741 Subvention état	21 000,00	21 000,00	0,00
743 Subvention département	395 102,00	392 982,00	2 120,00
744 Subvention Rennes Métro.	123 000,00	121 000,00	2 000,00
7481 Subvention VDR	513,37	0,00	513,37
748 Subvention CAF	133 307,00	130 111,00	3 196,00
	672 922,37	665 093,00	7 829,37
Autres Produits			
7061 Participations	0,00	0,00	0,00
75881 Rbt organismes formation	8 094,19	6 307,52	1 786,67
758841 Participations contrats aidés	0,00	11 932,65	-11 932,65
75886 Produits divers autres	451,13	1 097,86	-646,73
	8 545,32	19 338,03	-10 792,71
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	681 467,69	684 431,03	-2 963,34

Compte de résultat

	N	N-1	ECART
Achats et charges externes			
60611 Eau	439,61	422,94	16,67
60612 Electricité	3 568,18	6 288,34	-2 720,16
60616 Carburant	4 638,42	4 427,11	211,31
60653 Fournitures et petit mat.	182,16	521,17	-339,01
60658 Petit mat et fourm.reprog.	2 864,91	3 137,18	-272,27
606590 Fournitures administratives	5 397,24	4 631,26	765,98
60668 Petit matériel	6 193,97	3 839,91	2 354,06
<i>matières, fournitures petit mat</i>	23 284,49	23 267,91	16,58
6132 Locat ^o et charges immob.	10 379,38	10 369,27	10,11
6135 Locat ^o mobilière	13 417,78	12 953,88	463,90
61400000 Charges locatives et coprop	16 099,60	17 921,00	-1 821,40
6155 Entretien et réparation mob.	602,35	1 547,19	-944,84
6156 Contrat de maintenance	1 538,23	1 770,36	-232,13
615 Entretien et réparation loc.	8 136,13	7 594,91	541,22
616 Assurances	5 639,36	5 205,85	433,51
6182 Documentation générale	1 354,09	1 044,08	310,01
6185 Frais de colloques, sémin.	8 094,19	0,00	8 094,19
<i>autres charges externes</i>	65 261,11	58 406,54	6 854,57
6226 Honoraires	16 105,83	5 554,80	10 551,03
6228 Services extérieur divers	131,58	4 659,96	-4 528,40
6236 Brochures, dépliant	0,00	0,00	0,00
6237 Publications	0,00	0,00	0,00
6251 Déplacements	11 444,61	8 821,68	2 622,93
6256 Mission, réception	4 399,70	3 945,48	454,22
6263 Affranchissements	1 111,31	1 498,64	-387,33
62651 Téléphones portables	6 804,92	5 928,13	876,79
6265 Téléphone, télécopie	3 148,49	3 183,67	-35,18
627 Services bancaires	965,60	616,96	248,64
6281 Cotisations	2 218,00	1 650,00	568,00
<i>autres services extérieurs</i>	46 230,02	35 859,32	10 370,70
TOTAL ACHATS ET CHARGES EXTERNES	134 775,62	117 533,77	17 241,85

Compte de résultat

	N	N-1	ECART
63100000 Autres impôts et taxes	488,00	0,00	488,00
6311 Taxe sur salaire	30 728,00	24 202,69	6 525,31
6317 Charges fisc. sur congés	34,81	285,89	-251,08
6333 Particip. à la formation prof.	7 809,00	16 057,53	-8 248,53
<i>impôts taxes et versements assimilés</i>	<i>39 059,81</i>	<i>40 546,11</i>	<i>-1 486,30</i>
Salaire et traitements			
6411 Appointements du personnel	329 342,70	351 760,48	-22 417,78
6412 Congés payés	342,92	2 858,92	-2 516,00
6491 Rembt des ijss	0,00	-5 717,52	5 717,52
64130000 primes et gratifications	2 821,95	1 481,86	1 340,09
64136 Indemnités de licenciements	0,00	10 585,28	-10 585,28
<i>Charges salariales</i>	<i>332 507,57</i>	<i>360 969,00</i>	<i>-28 461,43</i>
6451 Urssaf	119 598,18	101 300,26	18 297,92
64531 Cotisation Prévoyance	5 552,54	5 788,59	-236,05
6453 Cotisation Retraite	12 148,34	12 671,20	-522,86
6454 Cotisation Assédic	0,00	22 512,69	-22 512,69
647 Autres charges sociales	9 682,48	10 051,11	-368,63
64800000 Autres charges de personnels	902,08	0,00	902,08
6488 Charges sociales sur congés	142,75	1 172,16	-1 029,41
<i>Charges sociales</i>	<i>148 036,35</i>	<i>153 496,01</i>	<i>-5 459,66</i>
<i>Charges de personnel</i>	<i>480 543,92</i>	<i>514 465,01</i>	<i>-33 921,09</i>
Dotation aux amortissements			
6811 Dotations aux amortissements	10 616,94	9 378,53	1 238,41
<i>Dotation aux amortissements</i>	<i>10 616,94</i>	<i>9 378,53</i>	<i>1 238,41</i>
Dotation aux provisions			
68154 Provisions pour départ retraite	9 911,00	33 181,00	-23 270,00
<i>Dotation aux provisions</i>	<i>9 911,00</i>	<i>33 181,00</i>	<i>-23 270,00</i>

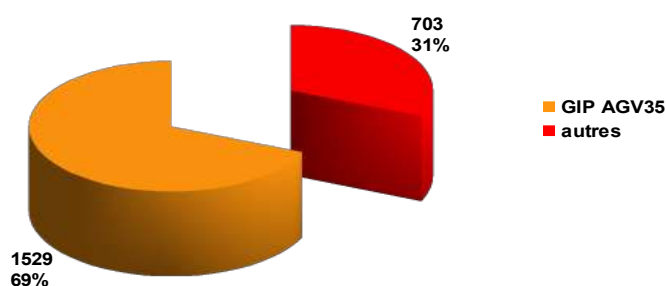
Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
Autres charges			
658 Charges diverses de gestion	819,67	295,00	524,67
<i>Autres charges</i>	<i>819,67</i>	<i>295,00</i>	<i>524,67</i>
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	675 726,98	715 399,42	-39 672,46
RESULTAT D' EXPLOITATION	5 740,73	-30 968,39	36 709,12
781 Produits des participations	1 347,70	1 909,40	-561,70
<i>Total produits financiers</i>	<i>1 347,70</i>	<i>1 909,40</i>	<i>-561,70</i>
RESULTAT FINANCIER	1 347,70	1 909,40	-561,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	7 088,43	-29 058,99	36 147,42
Produits exceptionnels			
77200000 produits sur ex ant	3 319,00	0,00	3 319,00
78752 Reprises sur provisions exc	0,00	51 618,00	-51 618,00
<i>Total produits exceptionnels</i>	<i>3 319,00</i>	<i>51 618,00</i>	<i>-48 299,00</i>
Charges exceptionnelles			
67500000 VCN des élém.actif cédés	313,22	0,00	313,22
68752 Dotat°aux prov.except.	0,00	25 619,88	-25 619,88
<i>Total charges exceptionnelles</i>	<i>313,22</i>	<i>25 619,88</i>	<i>-25 306,66</i>

Compte de résultat			
	N	N-1	ECART
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 005,78	25 998,12	-22 992,34
TOTAL DES PRODUITS	686 134,39	737 958,43	-51 824,04
TOTAL DES CHARGES	676 040,18	741 019,30	-64 979,12
RESULTAT	10 094,21	-3 060,87	13 155,08

Étude sur l'utilisation du site par les internautes

I/ Les mots clefs les plus tapés

les mots clefs les plus tapés



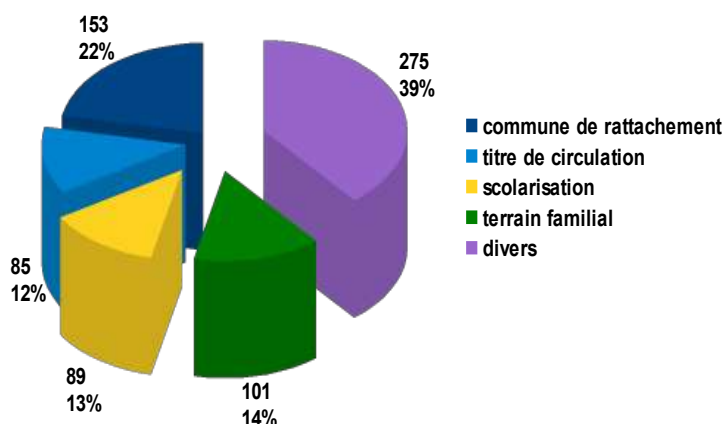
Les « mots clef les plus tapés » sont à interpréter de la manière suivantes.

Ce sont les mots que les internautes ont saisi, sur un moteur de recherche, avant d'arriver sur le site internet agv35.

Ainsi, au 30 janvier 2012, et sur 1 an, 69% des mots clefs, qui ont été tapés par les internautes qui ont visité le site agv35, sont « agv35 ».

Le site « agv35 » est aujourd'hui bien référencé.

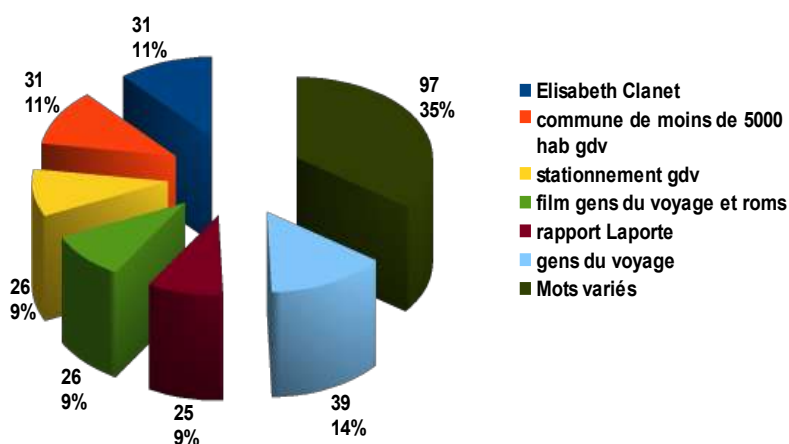
Parmi "autres" : les mots clefs les plus tapés



31% des internautes ont tapé d'autres mots clefs :

Parmi les mots clefs autres que « agv35 » 34% concernent le statut administratif des gens du voyage (respectivement 22% et 12% pour commune de rattachement et titre de circulation.)

Parmi "divers" mots clefs les plus tapés



Enfin 39% des mots clefs tapés reprennent diverses recherches.

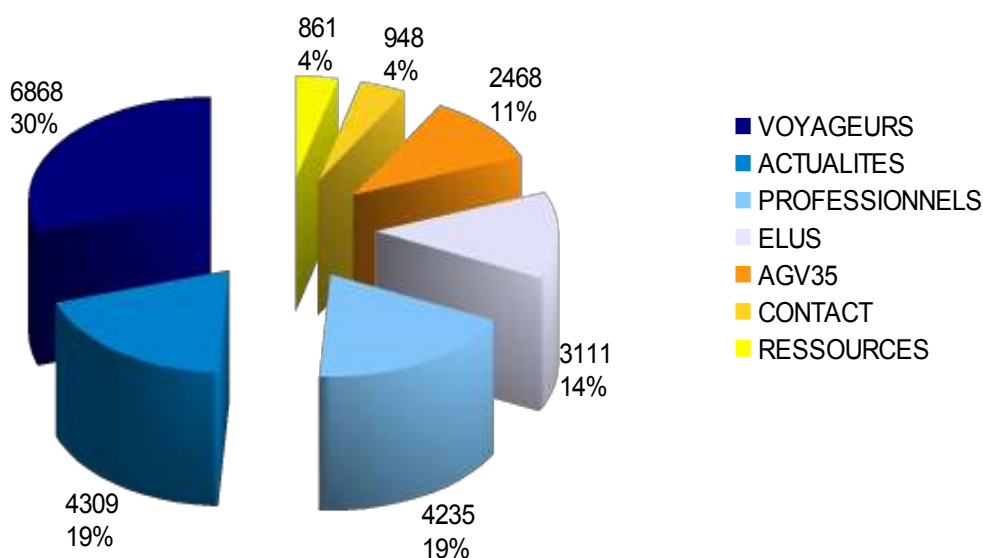
Le terme « gens du voyage » a été très peu saisi. Cela s'explique par le fait que lorsque les internautes tapent

le mot clef « gens du voyage », le site agv35 ne fait pas partie des premiers sites proposés.

À l'inverse lorsque le mot clef « gens du voyage » est accompagné de « Ille-et-Vilaine » le site agv35 arrive en tête des sites proposés.

II/ Les pages les plus visitées

Les pages consultées sur l'année 2011



En nombre de vues

Sur le site internet agv35 les pages les plus consultées sont les pages « gens du voyage », « actualités » et « professionnels ».

- Sur la page « gens du voyage, ils sont une majorité d'internautes à consulter les onglets « les droits » (administratif, urbanisme et scolarité) et « jeunesse ».
- Concernant la page « professionnels », par ordre croissant les pages les plus visitées sont : habitat, scolarité, gestion et création des aires, accès aux droits, insertion et santé.
- Enfin sur la page « élus », les internautes consultent essentiellement, par ordre croissant, l'onglet « le dispositif d'accueil », mais aussi les onglets « les stationnements spontanés », « urbanisme » et « questions administratives ».